



PROJET EOLIEN ENERGIE DES PIDANCES (Bannes – 51)
CAHIER n°4C : Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Dossier consolidé suite à la demande de compléments n°2

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. Résumé Non Technique (RNT).....	7		
1.1. Documents de cadrage et contexte éolien.....	8		
1.2. Grand paysage.....	8		
1.3. Patrimoine, archéologie et tourisme.....	9		
1.4. Patrimoine viticole.....	10		
1.5. impact réel du projet éolien.....	10		
1.6. Mesures d’accompagnement du projet.....	11		
Chapitre 2. Préambule méthodologique.....	13		
2.1. Introduction méthodologique.....	14		
2.1.1. Objectifs de l’étude.....	14		
2.1.2. Méthodologie.....	14		
2.1.2.1. Articulation de l’étude.....	14		
2.1.2.2. Documentation consultée.....	14		
2.1.2.3. Définition des périmètres d’étude.....	15		
2.1.3. Présentation du secteur.....	15		
2.1.4. Quelques définitions préalables.....	17		
2.1.4.1. Notions d’enjeu et de sensibilité.....	17		
2.1.4.2. Notions de visibilité et covisibilité.....	17		
2.1.4.3. Notions de saturation visuelle.....	18		
2.2. Documents de cadrage.....	19		
2.2.1. Schéma régional éolien de 2005.....	19		
2.2.2. Schéma régional éolien de 2012.....	20		
2.3. Contexte éolien.....	22		
Chapitre 3. Etat initial paysager, patrimonial et touristique.....	25		
3.1. Grand paysage.....	26		
3.1.1. Unités paysagères et paysages particuliers.....	26		
3.1.1.1. La Champagne centrale.....	26		
3.1.1.2. Les plateaux occidentaux.....	28		
3.1.1.3. Les paysages particuliers.....	28		
3.1.1.4. Sensibilité de ces paysages à l’éolien.....	29		
3.1.2. Eléments structurants.....	31		
3.1.2.1. Le paysage topographique.....	31		
3.1.2.2. Le réseau hydrographique.....	31		
3.1.2.3. La trame végétale.....	33		
3.1.2.4. Les zones urbanisées.....	33		
3.1.2.5. Les infrastructures.....	33		
3.1.3. Sensibilité de ces paysages.....	35		
3.1.3.1. L’impact visuel du secteur d’étude dans le paysage.....	35		
3.1.3.2. La sensibilité des zones bâties par rapport au site éolien.....	38		
3.1.3.3. La sensibilité des axes de communication à l’éolien.....	44		
3.2. Patrimoine et tourisme.....	46		
3.2.1. Patrimoine architectural.....	46		
3.2.1.1. Les Monuments Historiques.....	46		
3.2.1.2. Les Sites inscrits et classés.....	49		
3.2.1.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).....	50		
3.2.2. Les protections au titre de l’UNESCO.....	52		
3.2.3. Patrimoine archéologique.....	54		
3.2.4. Patrimoine non protégé.....	55		
3.2.5. Patrimoine touristique.....	55		
3.2.5.1. Les chemins et sentiers de randonnées.....	55		
3.2.5.2. Eléments touristiques majeurs.....	58		
3.2.6. Sensibilité patrimoniale et touristique.....	60		
3.2.6.1. La sensibilité du patrimoine au développement de l’éolien.....	60		
3.3. Réflexions pour l’implantation d’un parc éolien.....	66		
3.3.1. Synthèse des contraintes et sensibilités du site.....	66		
3.3.2. Orientation potentielle d’implantation.....	68		

Chapitre 4. Analyse des impacts du projet	71	4.3.8. Morains	130
4.1. Généralités sur la perception d'un parc éolien	72	4.3.9. Aulnay-aux-Planches	132
4.1.1. Le projet de paysage	72	4.3.10. Coligny.....	134
4.1.2. La perception des éoliennes	72	4.3.11. Conclusion sur l'encerclement des villages identifiés	136
4.1.2.1. La sensibilité de l'observateur	72	4.4. Mesures prises ou prévues pour limiter ou supprimer les impacts liés au projet	137
4.1.2.2. Le mode de perception.....	72	4.4.1. Mesures d'évitement et de réduction des impacts liés au projet.....	137
4.1.2.3. La distance d'observation.....	72	4.4.2. Mesures de compensation des impacts liés au projet	139
4.1.2.4. Les composantes du paysage	72	4.4.3. d'accompagnement des impacts liés au projet	141
4.1.2.5. Relief, vues en plongée et en contre-plongée.....	73	4.4.4. Evaluation des coûts liés à ces mesures	141
4.1.2.6. Les conditions météorologiques et l'ensoleillement.....	73	4.5. Notes complémentaires	142
4.2. Analyse de l'impact visuel du projet	74	4.5.1. Difficultés rencontrées.....	142
4.2.1. Choix du type d'éolienne	74	4.5.2. Rédacteur	142
4.2.2. Définition de l'implantation du projet éolien	75	CHAPITRE 5. ANNEXES.....	143
4.2.2.1. Variante d'implantation n°1	76		
4.2.2.2. Variante d'implantation n°2	78		
4.2.2.3. Variante d'implantation retenue.....	80		
4.2.3. Analyse de l'impact visuel du projet éolien au travers des cartes des zones d'influence visuelle	82		
4.2.3.1. Méthodologie	82		
4.2.3.2. Analyse de l'influence visuelle du projet.....	83		
4.2.4. Analyse de l'impact visuel du projet éolien au travers des photomontages	87		
4.2.4.1. Choix des points de vue.....	87		
4.2.4.2. Méthodologie de réalisation des photomontages	89		
4.2.4.3. Analyse de l'impact visuel du projet éolien.....	93		
4.2.4.4. Cas particulier du mont Aimé	98		
4.2.4.5. Cas particulier de la cuesta viticole	100		
4.2.4.6. Effets cumulés	114		
4.3. Etude d'encerclement.....	116		
4.3.1. Méthodologie.....	116		
4.3.2. Bannes.....	118		
4.3.3. Broussy-le-Grand.....	120		
4.3.4. Fère-Champenoise	122		
4.3.5. Connantre	124		
4.3.6. Linthes	126		
4.3.7. Pierre-Morains	128		

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1.	Localisation régionale du site éolien.....	15	Figure 38.	Des perceptions contrées vers le secteur d'étude depuis l'anse de Broyes.....	61
Figure 2.	Notions de visibilité.....	17	Figure 39.	Des perceptions contrées vers le secteur d'étude depuis le site de Mondement-Montgivreux.....	62
Figure 3.	Notions de saturation visuelle.....	18	Figure 40.	Situation du mont Aimé par rapport au secteur d'étude.....	63
Figure 4.	Extrait de la carte des enjeux paysagers.....	19	Figure 41.	Situation du secteur d'étude par rapport à l'Aire d'Influence Paysagère du Bien UNESCO.....	64
Figure 5.	Extrait de la carte de synthèse du Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne.....	19	Figure 42.	Distance du secteur d'étude (hors projet) aux coteaux viticoles proches.....	64
Figure 6.	Carte de configuration de terrain.....	19	Figure 43.	Situation du secteur d'étude par rapport aux documents de référence autour de la côte viticole.....	64
Figure 7.	Localisation du site dans la carte de définition des zones d'implantation du schéma éolien de 2012.....	20	Figure 44.	Schématisme de la perception des éoliennes en fonction de la distance.....	72
Figure 8.	localisation du site dans la carte des enjeux paysagers majeurs du schéma éolien de 2012.....	21	Figure 45.	Schématisme de la perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	72
Figure 9.	Localisation du site dans la carte des enjeux paysagers secondaires du schéma éolien de 2012.....	21	Figure 46.	Illustration de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée.....	73
Figure 10.	Les entités paysagères de la région Champagne-Ardenne.....	26	Figure 47.	Photomontages retenus pour l'analyse des variantes.....	75
Figure 11.	La perception en fonction de la position de l'observateur et de la configuration paysagère.....	29	Figure 48.	Variante d'implantation n°1.....	76
Figure 12.	Coupe géologique simplifiée du bassin parisien.....	31	Figure 49.	Variante d'implantation n°2.....	78
Figure 13.	Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	35	Figure 50.	Variante d'implantation retenue.....	80
Figure 14.	Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance.....	35	Figure 51.	Localisation des photomontages traitant des impacts sur le paysage.....	93
Figure 15.	Le site dans son contexte paysager.....	36	Figure 52.	Localisation des photomontages traitant des impacts sur l'urbanisation.....	94
Figure 16.	Impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages.....	38	Figure 53.	Localisation des photomontages traitant des impacts sur les axes de circulation.....	95
Figure 17.	Situation de Fère-Champenoise par rapport au secteur d'étude.....	39	Figure 54.	Localisation des photomontages traitant des impacts sur le patrimoine et le tourisme.....	96
Figure 18.	Situation de Bannes par rapport au secteur d'étude.....	40	Figure 55.	Coupe réalisée entre le projet et le mont Aimé.....	98
Figure 19.	Situation de Broussy-le-Grand par rapport au secteur d'étude.....	41	Figure 56.	Zones d'influence visuelle du projet autour du mont Aimé.....	98
Figure 20.	Situation de Broussy-le-Petit, Coizard-Joches et Linthes par rapport au secteur d'étude.....	42	Figure 57.	Distances de l'éolienne la plus proche du projet au mont Aimé.....	98
Figure 21.	Situation de Aulnizeux et Aulnay-aux-Planches par rapport au secteur d'étude.....	43	Figure 58.	Situation du projet vis-à-vis de la côte viticole.....	104
Figure 22.	Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position.....	44	Figure 59.	Distances entre les secteurs de vignoble, la zone d'implantation et les éoliennes projetées.....	105
Figure 23.	Situation des axes routiers par rapport au secteur d'étude.....	45	Figure 60.	Situation des coupes entre le projet et la côte viticole.....	105
Figure 24.	Cartes de situation du bien central protégé au titre de l'UNESCO.....	52	Figure 61.	Coupe AA' réalisée entre le vignoble de Broyes et le projet.....	106
Figure 25.	Plan de situation de la zone d'engagement,.....	53	Figure 62.	Coupe BB' réalisée entre le vignoble de Villevenard et le projet.....	107
Figure 26.	Courrier de réponse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur la sensibilité archéologique du secteur d'étude.....	54	Figure 63.	Coupe CC' réalisée entre Etoges et le projet.....	108
Figure 27.	Les circuits de randonnées pédestres dans le territoire.....	56	Figure 64.	Situation des photomontages liés à la côte viticole (et au mont Aimé).....	109
Figure 28.	Les circuits cyclotouristiques dans le territoire.....	56	Figure 65.	Situation des parcs en exploitation en zone d'exclusion autour de la zone d'engagement du patrimoine viticole.....	111
Figure 29.	Les voies vertes à proximité du secteur d'étude.....	57	Figure 66.	Localisation du poste de livraison.....	138
Figure 30.	Le circuit des énergies renouvelables de la Marne.....	57	Figure 67.	RAL potentiels pour le revêtement du poste de livraison.....	138
Figure 31.	Route touristique du Champagne, tracé de la Côte des Blancs et des Coteaux du Sézannais.....	58	Figure 68.	Vues en coupe du poste de livraison.....	138
Figure 32.	Carte touristique de la Marne.....	58	Figure 69.	Proposition de réaménagement écologique d'une parcelle communale sur Bannes.....	141
Figure 33.	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	60			
Figure 34.	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de leur taille et de leur localisation.....	60			
Figure 35.	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie.....	60			
Figure 36.	Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères.....	60			
Figure 37.	Localisation des édifices et lieux protégés par rapport à la configuration paysagère.....	61			

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1.	Les paysages du territoire vus depuis le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux	27
Photographie 2.	Les paysages du territoire vus depuis le vignoble entre Villevenard et Congy	27
Photographie 3.	La butte isolée du mont Aimé et le panorama exceptionnel depuis son sommet	28
Photographie 4.	Le passage du ruisseau de la Vaure à Fère-Champenoise	31
Photographie 5.	La trame végétale sur le territoire	33
Photographie 6.	Le village de Bannes, à la frontière entre la plaine et le marais	33
Photographie 7.	Le village de Broys, situé en rebord de cuesta et surplombant la plaine agricole.....	33
Photographie 8.	Des perceptions sur le secteur d'étude depuis des points de vue dégagés de la cuesta	37
Photographie 9.	Les méandres de la cuesta s'immisçant dans les vues depuis les points surélevés de ce relief	37
Photographie 10.	Une portée limitée du regard depuis le marais de Saint-Gond et ses arrière-plans	37
Photographie 11.	Une absence de perception lointaine depuis les plateaux occidentaux.....	37
Photographie 12.	Des vues lointaines et étendues depuis la plaine agricole	37
Photographie 13.	Fère-Champenoise dans son vallon, surplombé par la plaine accueillant le site éolien.....	39
Photographie 14.	Les éoliennes sur Fère-Champenoise, Euvy et Corroy, surplombant Fère-Champenoise et son vallon...	39
Photographie 15.	Des ouvertures potentielles vers le site éolien en périphérie de Fère-Champenoise	39
Photographie 16.	Le village de Bannes, à la frontière entre la plaine et le marais	40
Photographie 17.	La perception sur l'église de Bannes depuis la RD39 en venant d'Aulnizeux	40
Photographie 18.	La perception sur le clocher de Bannes depuis la RD43 en provenance de Coizard-Joches.....	40
Photographie 19.	La silhouette de Broussy-le-Grand vue depuis la RD39 en provenance d'Allemant.....	41
Photographie 20.	Une perception vers le site éolien en sortie est de Broussy-le-Grand par la RD39	41
Photographie 21.	Une perception potentielle depuis la périphérie du village de Broussy-le-Petit	42
Photographie 22.	Une perception étendue sur le paysage depuis la sortie de Coizard-Joches par la RD45	42
Photographie 23.	Une perception depuis la périphérie du village de Linthes	42
Photographie 24.	Une perception potentielle depuis l'urbanisation lâche d'Aulnizeux.....	43
Photographie 25.	Une perception des éoliennes de Fère-Champenoise depuis l'accès nord à Aulnay-aux-Planches	43
Photographie 26.	Une perception étendue depuis la RN4 entre Sommesous et Fère-Champenoise	44
Photographie 27.	Une perception particulière depuis la RN4 entre Connantre et Fère-Champenoise liée à la présence du parc en exploitation sur Fère-Champenoise.....	44
Photographie 28.	Une perception privilégiée du secteur d'étude depuis la RD43 entre Fère-Champenoise et Bannes.....	45
Photographie 29.	Une perception étendue depuis la RD9 au sud de Morains	45
Photographie 30.	Des perceptions limitées depuis les axes routiers des plateaux occidentaux	45
Photographie 31.	Illustrations des Monuments Historiques à moins de 6 km du secteur d'étude	46
Photographie 32.	Illustrations des Monuments Historiques dans le périmètre de 20km	49
Photographie 33.	Illustrations des Sites protégés.....	50
Photographie 34.	Le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux et son panorama	55
Photographie 35.	Une absence d'interaction depuis les sites de Broys et Allemant	61
Photographie 36.	La silhouette de Broussy-le-Grand vue depuis la RD39 en provenance d'Allemant.....	62
Photographie 37.	Le panorama depuis le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux.....	62
Photographie 38.	Des vues panoramiques vers le nord et l'est, mais fermées vers le secteur d'étude depuis le mont Aimé.	63

Photographie 39.	Une absence d'interaction avec le mont Aimé depuis le paysage environnant	63
Photographie 40.	Photomontage n°12 montrant la compatibilité du modèle d'éolienne retenu avec le paysage.....	74
Photographie 41.	Photomontage n°1 présentant la variante d'implantation n°1	77
Photographie 42.	Photomontage n°12 présentant la variante d'implantation n°1	77
Photographie 43.	Photomontage n°14 présentant la variante d'implantation n°1	77
Photographie 44.	Photomontage n°1 présentant la variante d'implantation n°2	79
Photographie 45.	Photomontage n°12 présentant la variante d'implantation n°2	79
Photographie 46.	Photomontage n°14 présentant la variante d'implantation n°2	79
Photographie 47.	Photomontage n°1 présentant la variante d'implantation finale.....	81
Photographie 48.	Photomontage n°12 présentant la variante d'implantation finale.....	81
Photographie 49.	Photomontage n°14 présentant la variante d'implantation finale.....	81
Photographie 50.	Une préservation de la dominance de l'église de Corroy dans le paysage.....	97
Photographie 51.	Photomontage n°31 depuis la RD933 en approche du mont Aimé	99
Photographie 52.	Photomontage n°32 depuis la route d'accès au mont Aimé	99
Photographie 53.	Photomontage n°33 depuis la lisière forestière sud du mont Aimé.....	99
Photographie 54.	Photomontage n°34 depuis le pied de la cote sud du mont Aimé	99
Photographie 55.	Photomontage n°36 depuis les abords du village viticole d'Allemant.....	110
Photographie 56.	Photomontage n°37 depuis les abords de Sézanne.....	110
Photographie 57.	Photomontage n°38 depuis le point de vue panoramique de Barbonne-Fayel	110
Photographie 58.	Photomontage n°39 depuis les abords de Vertus	110

TABLEAUX

Tableau 1.	Contexte éolien avec prise en compte des projets ayant un avis de l'AE (octobre 2018)	22
Tableau 2.	Contexte éolien avec prise en compte de l'ensemble des projets connus (octobre 2018)	23
Tableau 3.	Les Monuments Historiques dans le périmètre de 6 km autour du secteur d'étude	46
Tableau 4.	Les Monuments Historiques dans le périmètre éloigné de 20 km	48
Tableau 5.	Les Sites dans l'aire d'étude	49
Tableau 6.	Synthèse des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques	67
Tableau 7.	Liste des simulations présentées dans le dossier initial	88
Tableau 8.	Liste des simulations supplémentaires liées au complément de 2018	88
Tableau 9.	Liste des simulations supplémentaires liées au complément de 2021	88
Tableau 10.	Impact du projet éolien sur la configuration paysagère du territoire	93
Tableau 11.	Impact du projet éolien sur la configuration paysagère du territoire	94
Tableau 12.	Impact du projet éolien sur les infrastructures du territoire	95
Tableau 13.	Impact du projet éolien sur le patrimoine et le tourisme du territoire.....	96
Tableau 14.	Cumul entre le projet et le contexte éolien (avis AE) du territoire	114
Tableau 15.	Indices d'occupation éolienne autour de Bannes	118
Tableau 16.	Indices d'occupation éolienne autour de Broussy-le-Grand	120
Tableau 17.	Indices d'occupation éolienne autour de Fère-Champenoise.....	122
Tableau 18.	Indices d'occupation éolienne autour de Connantre	124
Tableau 19.	Indices d'occupation éolienne autour de Linthes.....	126
Tableau 20.	Indices d'occupation éolienne autour de Pierre-Morains.....	128
Tableau 21.	Indices d'occupation éolienne autour de Morains.....	130
Tableau 22.	Indices d'occupation éolienne autour d'Aulnay-aux-Planches.....	132
Tableau 23.	Indices d'occupation éolienne autour de Coligny	134
Tableau 24.	Conclusion de l'étude d'encerclement.....	136
Tableau 25.	Evaluation des coûts des mesures paysagères.....	141

CARTES

Carte 1.	Présentation des périmètres d'étude	16
Carte 2.	Contexte éolien avec prise en compte de l'ensemble des projets connus (octobre 2018)	24
Carte 3.	Entités paysagères et paysages particuliers.....	30
Carte 4.	Relief et réseau hydrographique dans le périmètre intermédiaire	32
Carte 5.	Occupation du sol dans le périmètre éloigné.....	34
Carte 6.	Patrimoine réglementaire	51
Carte 7.	Tourisme et loisirs	59
Carte 8.	Recommandations paysagères	69
Carte 9.	Zone d'influence visuelle du projet seul	84
Carte 10.	Zones d'influence visuelle cumulées (avis AE).....	85
Carte 11.	Zones d'influence visuelle cumulées (ensemble des projets connus)	86
Carte 12.	Localisation des photomontages dans le territoire	90
Carte 13.	Localisation des photomontages vis-à-vis du patrimoine.....	91
Carte 14.	Localisation des photomontages dans le contexte éolien retenu	92
Carte 15.	Situation du projet vis-à-vis du Bien UNESCO protégé et de la Charte de 2018.....	101
Carte 16.	Situation du projet vis-à-vis du Plan paysage éolien de 2019.....	102
Carte 17.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Bannes	119
Carte 18.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Broussy-le-Grand	121
Carte 19.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Fère-Champenoise.....	123
Carte 20.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Connantre.....	125
Carte 21.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Linthes	127
Carte 22.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Pierre-Morains.....	129
Carte 23.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Morains.....	131
Carte 24.	Emprise visuelle de l'éolien autour d'Aulnay-aux-Planches	133
Carte 25.	Emprise visuelle de l'éolien autour de Coligny	135

Chapitre 1. RESUME NON TECHNIQUE (RNT)

1.1. DOCUMENTS DE CADRAGE ET CONTEXTE ÉOLIEN

■ UN PROJET EN ADÉQUATION AVEC LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Schéma Régional Eolien de 2005 :

Le projet est localisé dans un secteur identifié comme favorable à l'éolien. Il est porté à connaissance la présence proche des marais de Saint-Gond et de la cuesta d'Ile-de-France.

Schéma Régional Eolien de 2012 :

Le projet se situe sur le territoire d'une commune éligible à l'éolien. Il est porté à connaissance l'importance paysagère de la cuesta viticole proche et la présence de reliefs individualisés constituant des points de repère visuel dans le paysage.

■ UN PROJET INSERE DANS LE CONTEXTE EOLIEN LOCAL

Le territoire champardennais concentre de nombreux parcs éoliens dans son croissant crayeux, terres propices à l'implantation d'éoliennes de grand gabarit. Dans le territoire d'étude, les poches d'éoliennes se concentrent au sud de Fère-Champenoise et de la RN4, et à l'est sur Germinon. Le parc accordé de la Brie Champenoise forme une petite poche ponctuelle et isolée sur le plateau ouest.

Le projet s'inscrit dans le prolongement des parcs éoliens en exploitation et en développement. Il se positionne au nord de Fère-Champenoise, à environ 5 kilomètres du parc en exploitation de Fère-Champenoise/Euvy/Corroy.

1.2. GRAND PAYSAGE

■ UN PAYSAGE À DOMINANTE AGRICOLE

Le projet se situe au sein des paysages de la Champagne crayeuse agricole, à proximité des plateaux occidentaux boisés. La cuesta d'Ile-de-France et les marais de Saint-Gond marquent une frontière entre ces deux paysages radicalement opposés. Le mont Aimé forme un point de repère identitaire sur la plaine agricole, butte témoin du front de côte proche.

■ ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DE COMPOSITION DU PAYSAGE

Topographie :

Le projet s'inscrit sur la plaine agricole et présente un relief en conséquence, à l'horizontalité dominante. Les vues sur le paysage environnant sont étendues. La topographie s'anime à l'approche des buttes témoins, de la cuesta, du marais de Saint-Gond et des cours d'eau.

La cuesta forme la zone la plus sensible d'un point de vue topographique, son échelle s'accordant avec l'horizontalité de la plaine agricole. Le moindre élément érigé doit veiller à ne pas supplanter l'importance paysagère de cette ligne de front.

Réseau hydrographique :

Au sud du projet, le ruisseau de la Vaure accueille Fère-Champenoise, et se jette dans la rivière des Bîmes à Connantre. Le tout rejoint la Maurienne et la Superbe, avant de se jeter dans l'Aube. C'est le cours d'eau le plus proche du projet.

Au nord du projet, une zone encaissée dans la craie abrite les marais tourbeux de Saint-Gond. Aujourd'hui, le marais s'est considérablement réduit. L'espace restant a développé une végétation arborée qui donne à cet ensemble une image forestière.

Trame végétale :

La plaine agricole accueillant le projet déploie une immense plaine découverte, tapissée d'un damier de cultures céréalières et betteravières. Dans ce contexte, les vallées et les marais de Saint-Gond forment des cordons de verdure sombre contrastant avec les tons pastels des terres alentours. La cuesta forme également un contraste visuel avec la plaine agricole, de par son relief, mais également sa couverture végétale, couronnée de boisements et aux versants occupés par le vignoble.

Zones urbanisées :

La Champagne est une terre rurale où les villages sont le plus souvent installés le long d'une rivière. Ces villages sont situés sur des parties basses, ce qui renforce encore l'impression désertique du paysage champenois.

A proximité des marais de Saint-Gond, la plaine agricole se fond avec le secteur du marais, et les villages à la frange de ces deux milieux forment des remparts urbanisés en bordure de plaine, adossés à la végétation marquant les marais (exemple de Bannes).

Les villages de la cuesta et en pied de cuesta, quant à eux, sont particulièrement visibles si on les aborde depuis la plaine de Champagne crayeuse. Leur organisation dans un tissu urbain dense et regroupé donne l'impression qu'ils sont blottis au cœur des zones creuses du relief.

Infrastructures :

Les routes et la plaine agricole sont très rectilignes. De grands axes principaux (RD933, RD951, RD5 et RN4) se distinguent, reliant les centres de vie majeurs. Transversalement à ces axes, des routes secondaires forment des passages entre les villages, quadrillant les étendues agricoles et longeant les vallées. Ce sont des axes privilégiés de découverte du territoire et de ses paysages.

Les routes marquant la cuesta et le pied de ce relief sont plus sinueuses et leur tracé est lié aux obstacles naturels à contourner ou franchir. Les vues y sont plus diversifiées et dépendantes de la configuration paysagère traversée. Elles offrent des vues panoramiques sur la plaine agricole en rebord de cuesta.

■ LES CONTRAINTES ET LES ATOUTS DU SECTEUR

La sensibilité paysagère des paysages tient à la **grande ouverture visuelle depuis la plaine agricole**, mais également **depuis les hauteurs de la cuesta**. Le moindre élément érigé, la moindre surface artificialisée, transparait dans les champs de perception, avec une visibilité fortement dépendante de l'emplacement de ces éléments, et également de la position de l'observateur.

Le secteur d'implantation est **proche des sites urbains de Fère-Champenoise, Bannes et Broussy-le-Grand**, nécessitant un recul visuel du projet de la frange de ces lieux de vie, afin d'éviter les effets de surplomb et de rapports d'échelle inadaptes.

Des **vues ponctuelles** sur le projet sont envisagées pour les villages de Broussy-le-Petit, Coizard-Joches, Aulnizeux, Aulnay-aux-Planches et Linthes pour les plus représentatifs, liées à des particularités du tissu urbain.

Les perceptions deviennent plus ponctuelles et anecdotiques avec la **distance d'éloignement**. La configuration topographique et végétale joue un rôle certain dans l'atténuation des perceptions.

Le secteur d'implantation est localisé au **nord de la nationale 4**, axe le plus sensible à l'implantation d'éoliennes, de par la présence proche du parc éolien de Fère-Champenoise/Euvy/Corroy.

La **départementale 43** offre des perspectives étendues sur le paysage environnant, en direction notamment du projet envisagé.

Les deux autres axes concernés par une perception potentiellement importante du secteur d'étude sont la RD39 entre le Ménil-Broussy et Coligny, et la RD9 entre Pierre-Morains et Fère-Champenoise.

Depuis les autres axes de circulation, des perceptions ponctuelles peuvent se distinguer, mais elles restent courtes et anecdotiques et limitées au paysage intermédiaire.

1.3. PATRIMOINE, ARCHÉOLOGIE ET TOURISME

■ UN PROJET A DISTANCE DES PROTECTIONS PATRIMONIALES MAJEURES

49 édifices protégés au titre des Monuments Historiques ont été recensés dans le périmètre de 20 kilomètres autour du secteur d'implantation, dont 17 dans la plaine agricole, 14 dans le secteur des marais jusqu'en pied de cuesta et 18 sur les plateaux occidentaux jusqu'en rebord de cuesta.

7 monuments seulement sont inventoriés dans un périmètre de **6 kilomètres** autour du secteur d'implantation (église de Broussy-le-Grand, église de Vert-la-Gravelle, église et terrains préhistoriques de Coizard-Joches, église de Vert-la-Gravelle, dolmen de Val-des-Marais et ferme de la Colombière à Corroy). L'édifice protégé le plus proche est l'église de Broussy-le-Grand.

Aucun monument ne se situe à **moins de 600 mètres** du secteur d'implantation. Le projet n'est donc pas localisé dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique.

9 lieux protégés au titre des Sites classés ou inscrits ont été recensés dans le périmètre de 20 kilomètres autour du secteur d'implantation. Avec la disparition de l'arbre de la liberté de Fère-Champenoise, le Site protégé le plus proche du projet concerne le mont Aimé.

Le château de Mondement-Montgivroux jouxte le monument commémoratif de la première victoire de la Marne, sur le rebord de la cuesta, en surplomb du marais de Saint-Gond. Les Sites de Moslins et les Essarts-les-Sézanne sont localisés sur les plateaux occidentaux. Les autres Sites sont en pied de cuesta, sur Sézanne et Vertus, à plus de 15 km du secteur d'implantation.

Aucune protection au titre de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (**ZPPAUP**) ou d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (**AVAP**) n'est référencée dans le périmètre de 20 kilomètres autour du secteur d'implantation.

■ DES POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES A SURVEILLER

Les **vestiges archéologiques** ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable dans cette étude. Seuls, les lieux découverts peuvent être répertoriés. Ainsi, dans la liste des édifices protégés au titre des Monuments Historiques figurent 2 dolmens (Val-des-Marais et Talus-Saint-Prix), 1 menhir (Congy), des grottes préhistoriques (Coizard-Joches et Courjeonnet), et des grottes sépulcrales néolithiques (Villevénard). Ces sites archéologiques protégés sont localisés dans une zone restreinte au nord du marais de Saint-Gond et en surplomb du marais sur la cuesta.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a été officiellement consultée. Par courrier de réponse en date du 20 mai 2014, elle conclut que le projet se situe dans **un périmètre où plusieurs sites attribuables à diverses périodes archéologiques sont connus**.

Ces services sont recontactés dans le cadre de la définition précise du projet, afin d'envisager l'intérêt de fouilles préventives avant les travaux d'implantation des éoliennes.

■ UN PATRIMOINE MILITAIRE IMPORTANT SUR LE TERRITOIRE

Témoins de la première guerre mondiale, plusieurs nécropoles nationales rappellent l'importance des combats qui se sont déroulés dans le territoire. Le **monument commémoratif de Mondement-Montgivroux** est l'élément le plus marquant du territoire, dominant le site de la première victoire de la Marne.

Par ailleurs, la **RD951** représente la « Voie de la Liberté » commémorant la victoire des Alliés et la libération de la France, de la Belgique et du Luxembourg pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est matérialisée par une série de bornes kilométriques le long de son tracé routier.

■ UN PROJET ÉLOIGNÉ DES SITES TOURISTIQUES MAJEURS

Aucun sentier de Grande Randonnée (GR) ne marque le périmètre de 20 kilomètres autour du secteur d'implantation.

4 sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP) sont référencés autour de la cuesta d'Ile-de-France et sur les plateaux occidentaux, à plus de 6 kilomètres du secteur d'implantation.

Le circuit de randonnée le plus proche concerne la **boucle cyclotouristique de Fère-Champenoise**.

La **route touristique du Champagne** concerne la cuesta viticole entre Sézanne et Oger dans le périmètre d'étude éloigné de 20 kilomètres.

La plaine agricole est concernée par un tourisme de passage, lié à des éléments ponctuels. Les plateaux occidentaux, le marais de Saint-Gond, la cuesta viticole et les villes de Sézanne et Vertus forment les secteurs attractifs du territoire d'étude, avec de nombreux lieux de mémoire (première guerre mondiale, dont le monument de Mondement-Montgivroux) et sites archéologiques, des églises et châteaux, le vignoble champenois...

■ LES CONTRAINTES ET LES ATOUTS DU SECTEUR

Les éléments patrimoniaux recensés se concentrent sur les plateaux occidentaux, le long de la cuesta, dans le marais de Saint-Gond et les villes de Sézanne et Vertus.

L'édifice le plus proche est l'église de Broussy-le-Grand, mais les risques de visibilité ou covisibilité se révèlent faibles, par la densité du tissu urbain filtrant les vues sur le clocher protégé.

Le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux possède une importance historique majeure. Le panorama qui s'ouvre depuis ce site s'étend vers le nord-est jusqu'au silo de Bannes. Les vues concernent une infime partie nord du secteur d'étude, sans impact visuel direct. De même, aucune confrontation visuelle entre le monument et le secteur n'est possible depuis le paysage environnant.

Le mont Aimé ouvre un panorama étendu sur la plaine agricole, vers le nord et l'est du territoire. Le secteur d'implantation est complètement masqué par la végétation du site, et aucune confrontation visuelle n'a été recensée depuis le paysage environnant ce relief isolé emblématique.

Les autres édifices et lieux sont protégés par leur localisation et la distance au secteur d'étude.

Le risque d'interaction avec les éléments patrimoniaux est faible à nul, et ne représente donc pas un enjeu majeur vis-à-vis du projet.

1.4. PATRIMOINE VITICOLE

L'étude des documents de cadrage spécifiques au patrimoine viticole montrent un projet localisé en-dehors et à distance des éléments patrimoniaux sensibles (zones centrales autour d'Epernay, Hautvillers et Reims, protégées au titre de l'UNESCO, mont Aimé).

Le projet de Bannes se situe à proximité du secteur viticole de la côte des Blancs et de la côte du Sézannais, dans un secteur ponctué d'une série de monts isolés (mont Août et mont Vert-Toulon pour les plus proches) formant une chaîne de buttes témoins détachées de la cuesta viticole.

L'enjeu majeur de ce territoire est la côte viticole et le cumul des projets éoliens dans son environnement proche. La réflexion sur l'implantation du projet a ainsi notamment été influencée par la présence de cette côte patrimoniale.

1.5. IMPACT RÉEL DU PROJET ÉOLIEN

■ EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Depuis les plateaux occidentaux, il n'y a aucune perception du projet éolien, masqué par le couvert arboré et la topographie s'immisçant dans le champ visuel.

Depuis les marais de Saint-Gond, la perception est dépendante de la position de l'observateur. La végétation de ce milieu particulier filtre le regard et limite sa portée sur le paysage. Depuis les points hauts (à l'approche du relief viticole), l'observateur se retrouve en position surélevée et perçoit les éoliennes surplombant l'étendue végétale du marais. Depuis le marais et ses abords, les éoliennes peuvent être perceptibles en fonction des trouées dans la végétation et de la distance d'observation. Les masses boisées viennent alors concurrencer la hauteur perçue des éoliennes, atténuant leur impact.

Les perceptions les plus importantes sur le projet se font **depuis la côte viticole et la plaine agricole**.

Depuis le front de côte, la perception est dépendante des circonvolutions ouvrant ou fermant le regard vers le projet. Depuis les points de vue ouverts, la perception est entière sur les éoliennes en arrière-plan du champ visuel, le premier-plan marqué du dessin des lignes régulières des vignes. Le projet est adapté à l'amplitude de la vue, son implantation régulière et condensée évitant tout étalement superflu et offrant une perception cohérente avec la composition paysagère. A contrario, le front de côte dessine une courbe mouvementée qui s'immisce parfois dans le champ visuel et masque les éoliennes.

Depuis la plaine agricole, le projet est pleinement visible, avec une perception qui s'amenuise et finie par disparaître avec la distance. Le projet offre une implantation cohérente avec la composition paysagère et cohérente avec le contexte éolien environnant.

L'implantation a aussi été réfléchi de manière à ne pas concurrencer le relief du mont Août.

■ EFFETS DU PROJET PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

Le projet éolien a été réfléchi de manière à **minimiser les impacts** sur les trois lieux de vie les plus sensibles, en respectant des reculs par rapport aux franges et aux silhouettes urbaines, en proposant une implantation condensée avec une faible surface d'occupation et un nombre réduit d'éoliennes.

Depuis les lieux de vie situés dans le périmètre intermédiaire, les interactions se réduisent encore, par la présence du marais de Saint-Gond et de reliefs et buttes isolés s'immisçant dans les champs visuels et filtrant la présence éolienne. Leur prégnance est considérablement réduite.

Depuis les autres lieux de vie plus éloignés, le projet n'a quasi aucun impact, l'éloignement et la configuration paysagère contribuant à insérer le projet dans la composition paysagère (depuis la plaine agricole) ou à le masquer à l'arrière des éléments paysagers (depuis les plateaux occidentaux).

Quelques villages ont la particularité d'être perchés sur la côte viticole, à l'image de Broyes et Allemant. Les vues y sont très étendues sur la plaine agricole, sans que le projet ne nuise à cette lisibilité. Soit les éoliennes projetées s'inscrivent en surimpression de parcs existants, soit elles n'ajoutent qu'une faible occupation spatiale dans les axes de vue. Elles se trouvent même parfois masquées par le relief.

■ EFFETS DU PROJET SUR LES AXES DE CIRCULATION

L'implantation finale du projet a été réfléchi en fonction des perceptions depuis la RN4 et la RD43. Ainsi, un **recul** a été respecté par rapport à la RN4, afin de conserver un espace de respiration et éviter une saturation des champs visuels depuis cet axe routier ; et une **cohérence dans l'implantation** a été recherchée par rapport à la RD43, afin de ne pas perdre la lisibilité du mont Août comme marqueur paysager et éviter un étalement des éoliennes sur le secteur.

L'implantation selon une géométrie homogène, avec un nombre réduit d'éoliennes et prenant en compte des critères d'éloignement aux villages et aux axes routiers principaux, permet de minimiser la présence des éoliennes depuis le réseau routier du territoire d'étude.

■ EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

Aucune interaction notable n'a été constatée entre le projet éolien et les Monuments Historiques du périmètre intermédiaire de 6 kilomètres. La localisation des édifices en cœur urbain, de zone de marais, secteur végétalisé et/ou en dépression contribue à l'absence de visibilité, covisibilité ou encore intervisibilité entre les édifices et les éoliennes projetées. Il en va de même pour les édifices et sites plus éloignés, aucun impact n'ayant été relevé à l'analyse des photomontages.

Depuis le site particulier du monument de Mondement-Montgivroux, aucune perception des éoliennes n'est possible, le projet venant s'inscrire à l'arrière d'une avancée de la cuesta, en-dehors du champ visuel emblématique depuis le monument.

Depuis le sommet des reliefs du mont Août et du mont Aimé, le projet n'est pas visible, se trouvant masqué par la végétation couronnant ces éminences. Seule la côtère sud offre des perceptions vers le projet éolien, à distance. Depuis la plaine agricole, le projet ne concurrence pas ces reliefs identitaires, le respect d'un

recul et une implantation cohérente et homogène, avec une surface d'occupation moindre, permettant d'éviter les confrontations d'échelle.

■ EFFETS DU PROJET SUR LA CÔTE VITICOLE

Le projet envisagé sur Bannes s'inscrit à une **distance supérieure à 7km de la côte viticole**. Par rapport à d'autres parcs et projets éoliens, cette distance permet de minimiser la perception des éoliennes et leur incidence sur la lisibilité du patrimoine viticole.

L'**incidence visuelle** du projet sur la côte viticole reste cantonnée à un secteur particulier et restreint, entre Villevénard et Vert-la-Gravelle. L'impact reste toutefois modéré, en regard de l'implantation en 2 lignes parallèles de 150 mètres bout de pale, homogène, au nombre d'éoliennes limité et aux échelles en cohérence avec les marqueurs paysagers.

Depuis le reste de la cuesta viticole, le projet est **masqué par la végétation et le relief lié à la côte**, sans incidence dans la lecture paysagère de vignes.

En ce qui concerne le **mont Aimé**, il est conclu qu'il n'y a aucun risque de covisibilités, ni intervisibilités du projet avec le mont Aimé. Seules des visibilités sont constatées, depuis le flanc sud du site, avec des interactions jugées limitées en regard de la configuration même du projet.

En ce qui concerne le secteur particulier de l'**anse de Broyes**, le projet est masqué par le relief lié à la cuesta et aux monts intermédiaires, ainsi qu'à la végétation couronnant le modelé topographique.

Pour le **vignoble autour d'Étoges**, le mont résiduel, situé entre Toulon-la-Montagne et Vert-la-Gravelle, limite la portée du regard au modelé topographique proche.

Au global, l'impact du projet n'a qu'une incidence ponctuelle et très limitée sur le fonctionnement paysager du front de côte de Champagne.

■ EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN DU TERRITOIRE

Dans le périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'implantation, sont inventoriés un parc éolien en exploitation (le parc de Fère-Champenoise, Euvy et Corroy) et un projet en cours d'instruction (projet de Fère-Champenoise). Viennent ensuite différents pôles en développement, autour de Gourgançon, autour de Germinon, et sur le plateau de la Brie Champenoise.

Le projet éolien étudié s'inscrit à l'extrémité du croissant crayeux et dans le prolongement des parcs éoliens en exploitation et en développement. Il se positionne au nord de Fère-Champenoise et de la RN4, à environ 5 kilomètres du parc en exploitation de Fère-Champenoise, Euvy et Corroy.

Par rapport au contexte éolien global, les lignes directrices d'implantation du projet sont en accord avec celles des parcs éoliens les plus proches.

Le projet entre en interaction visuelle avec les autres parcs environnants uniquement depuis les points hauts de la cuesta viticole et de la plaine agricole. Les éoliennes s'inscrivent alors en surimpression des éoliennes existantes et en développement, sans augmenter la surface d'occupation sur l'horizon. Elles ne densifient que faiblement la présence éolienne, par une implantation réduite et cohérente dans le paysage.

Avec la distance d'éloignement, les éoliennes projetées s'effacent au milieu des autres parcs éoliens.

Par rapport au projet en instruction de Fère-Champenoise, le projet des Pidances conserve un recul de plus de 1 kilomètre avec ce projet, permettant de respecter une respiration suffisante pour dissocier les éoliennes et permettre au regard une certaine liberté de perception.

Le cumul engendré avec ce projet est limité, notamment vis-à-vis des lieux de vie proches de Bannes et Fère-Champenoise.

1.6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

■ MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS

- Élimination de la partie nord et sud du secteur d'étude lors des analyses préliminaires paysagères (éloignement de plus de 1000 mètres des franges urbaines de Bannes et Fère-Champenoise, recul par rapport au cône de vue depuis le monument de Mondement-Montgivroux).
- Éloignement de plus de 7 kilomètres du front de la côte viticole.
- Définition adaptée de l'implantation finale du projet (organisation en ligne homogène facilement identifiables, limitation du nombre d'éoliennes, mise en œuvre d'un principe d'implantation le mieux adapté à la configuration du site, recherche d'un écartement entre les éoliennes le plus régulier possible).
- Gabarit limité des éoliennes envisagées, à 150 mètres de hauteur totale en bout de pale.
- Maîtrise de la phase de chantier.
Mise en place d'une convention 'Chantier propre'.
Intégration des constructions liées à l'éolienne (socle et chemin d'accès, poste de livraison).

■ MESURES DE COMPENSATION DES IMPACTS

- Démantèlement en fin d'exploitation et remise en état garantie.
- Densification de haies en fond de propriétés privées de Bannes, donnant visuellement sur le projet éolien (atténuation de la perception des éoliennes), par l'intermédiaire d'une Bourse aux Arbres.

■ MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES IMPACTS

- Aménagement écologique d'une parcelle communale sur Bannes, avec mise en place d'un panneau d'informations.

Chapitre 2. PREAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

« Bien que la question du paysage ne soit pas récente, sa prise en compte dans la gestion du territoire fait l'objet de préoccupations nouvelles. Les transformations sans précédent du territoire ont fait émerger un réel souci quant à leurs implications au niveau du paysage. La politique en la matière est aujourd'hui largement réactive et nécessite des instruments et des méthodes à différentes échelles. »

Eléments méthodologiques de diagnostic paysager – Joël CHETELAT

2.1. INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

2.1.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

La mise en évidence des entités de paysage du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet la création d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

Cette expertise de juillet 2021 correspond à la consolidation du dossier de décembre 2018, suite à la publication de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 31 mars 2021.

Ainsi, ce dossier comprend des ajouts complémentaires en réponse aux remarques de l'Autorité environnementale.

2.1.2. METHODOLOGIE

2.1.2.1. ARTICULATION DE L'ETUDE

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :


- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne ;
- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé à la fois sur le paysage et le patrimoine.

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales, et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDT, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

2.1.2.2. DOCUMENTATION CONSULTÉE

Liste exhaustive de la documentation compulsée :

- *Atlas Régional des Paysages de Champagne-Ardenne*, 2003, Région Champagne-Ardenne, Diren Champagne-Ardenne, M.Girardin, Massot et Soucat paysagistes ;
- *Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne*, 2005, Région Champagne-Ardenne, Ademe, Diren Champagne-Ardenne ;
- *Note de doctrine régionale sur le développement de l'éolien et l'environnement*, mars 2007, DIREN Champagne-Ardenne ;
- *Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne*, mai 2012, Région Champagne-Ardenne, Bocage Agence de paysage, BURGEAP ;
- *Base de données documentaires, base Mérimée*, direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet ;
- *Pages Paysages*, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne, Internet ;
- *Pages Tourisme*, Comité Départemental du Tourisme, Internet.



« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »

Convention européenne du paysage adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature de ses Etats membres à Florence, le 20 octobre 2000.

2.1.2.3. DÉFINITION DES PERIMETRES D'ÉTUDE

Les limites maximales des aires d'étude sont généralement définies par l'impact potentiel ayant les répercussions notables les plus lointaines.

Jusqu'à la récente réforme de l'étude d'impact, l'ADEME recommandait d'utiliser la formule suivante pour définir l'aire d'étude, à savoir $R = (100 + E) \times h$ avec : R = rayon de l'aire d'étude / E = nombre d'éoliennes / H = hauteur totale des éoliennes.

Cette formule offre une première approche du périmètre éloigné d'étude, au-delà duquel les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement.

Cette formule présente l'intérêt de dégager un périmètre circulaire de principe en-dehors de tout contexte de configuration de site. C'est une échelle de grandeur du rayon au-delà duquel le projet éolien aura une visibilité beaucoup moins significative dans le paysage.

La dernière réforme du guide de l'étude d'impact offre la possibilité de modéliser l'aire d'étude éloignée en fonction des perceptions réelles, liées aux caractéristiques du territoire.

Dans le contexte paysager concernant le projet étudié, il a été décidé de conserver un périmètre géométrique représentatif de l'homogénéité des paysages agricoles de la Champagne crayeuse, dans lequel vient s'inscrire le projet, et de porter ce périmètre éloigné à une vingtaine de kilomètres.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

- Périmètre d'étude éloignée (20 km) : il permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km) : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans le périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue principaux et pertinents pour les photomontages ;
- Périmètre d'étude rapproché (600 m) : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.

Certains secteurs patrimonial et/ou paysager proches de l'aire d'étude pourront être considérés, en dehors du rayon de 20 kilomètres, et seront identifiés dans le corps de l'étude s'il y a lieu.

Remarque :

L'expertise initiale ayant été réalisée sous le régime de la demande d'autorisation unique (2014), la définition des périmètres n'a pas été modifiée, afin d'éviter les sources d'erreur. On parle donc bien de périmètres, et non d'aires d'étude.

2.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR

Le projet se situe en région Champagne-Ardenne, dans le département de la Marne, au nord-ouest de la ville de Fère-Champenoise, sur les communes de Bannes et Fère-Champenoise. Le secteur d'étude est localisé entre la zone des marais de Saint-Gond et la nationale n°4 (RN4).

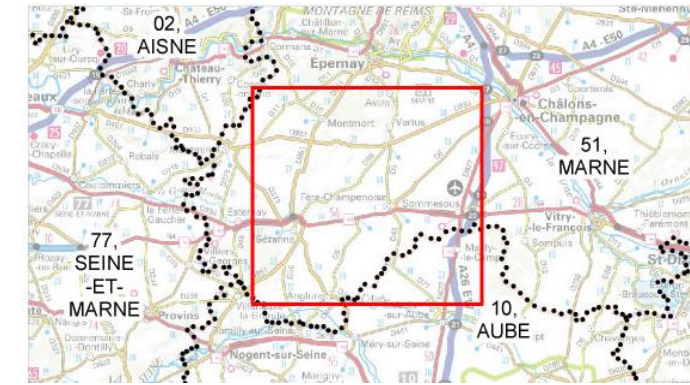


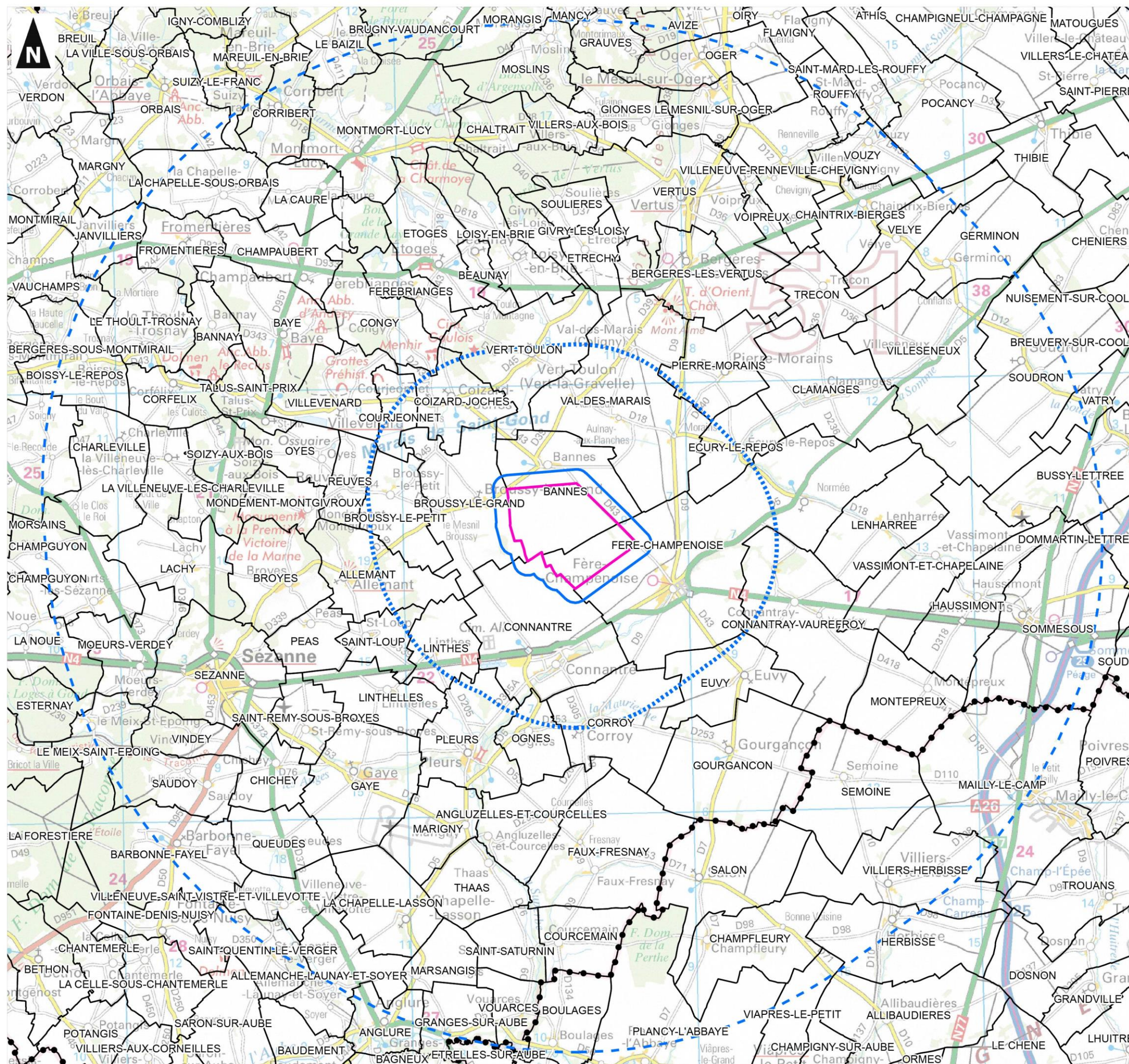
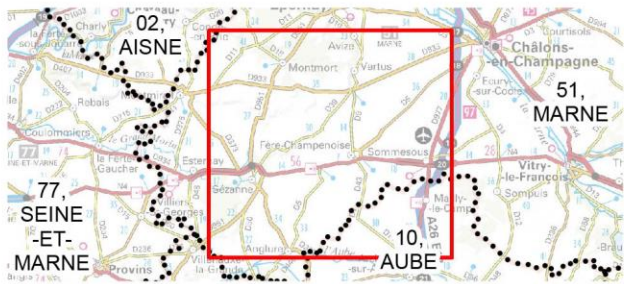
Figure 1. Localisation régionale du site éolien
(Sources : fond de carte sur Geotlas.fr)







Carte n°1 (page suivante) : Présentation des périmètres d'étude

Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

Expertise paysagère

Situation du projet de parc éolien
à l'échelle du périmètre éloigné



-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limites communales
-  Limites départementales



2.1.4. QUELQUES DEFINITIONS PREALABLES

2.1.4.1. NOTIONS D'ENJEU ET DE SENSIBILITE

La **notion d'enjeu** correspond à la valeur intrinsèque que peut prendre un paysage, un lieu de vie, un édifice ou un site, indépendamment du projet d'aménagement envisagé à proximité. Elle prend en compte les structures spatiales, le sens ou le caractère identitaire de l'objet, sa propension à avoir été évoquée et sa renommée. Ainsi, certains paysages maintes fois représentés dans la peinture ou la littérature acquièrent une valeur, un enjeu culturel supérieur à un paysage peu reconnu.

Son évaluation s'inscrit sur une échelle qualitative qui emprunte souvent une approche typologique pour faciliter son appréhension. Elle peut recouper ainsi les notions de valeur paysagère, structurelle, architecturale, historique, culturelle, touristique, économique, etc...

La notion d'enjeu permet de relever les éléments les plus caractéristiques d'un territoire et d'en déduire des recommandations d'implantation qui favoriseront une intégration du projet la plus favorable possible vis-à-vis des paysages et patrimoines voisins.

La **notion de sensibilité** correspond à la « perte de valeur » que le projet éolien peut potentiellement entraîner.

Il s'agit en général des interactions visuelles théoriques possibles générées par les éoliennes vis-à-vis du paysage, du site, des lieux de vie, des édifices patrimoniaux, etc... situés à proximité. Elle prend en compte la distance et les caractéristiques de localisation des éléments considérés.

La sensibilité potentielle au projet est évaluée au cours de l'état initial, sous la forme d'un gradient colorimétrique couvrant les valeurs de « nul ou négligeable » jusqu'à « très fort ». Pour une facilité de compréhension du dossier, le même code coloré est appliqué sur l'ensemble du document.

2.1.4.2. NOTIONS DE VISIBILITE ET COVISIBILITE

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

Ainsi, la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc.

Enfin, nous retiendrons les définitions suivantes exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

- **Visibilité** : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné ;
- **Covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage, silhouette de village avec le parc éolien ;
- **Covisibilité indirecte** : sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;
- **Champ visuel juxtaposé** : au-delà de l'angle de vision de 50°, on parlera plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés

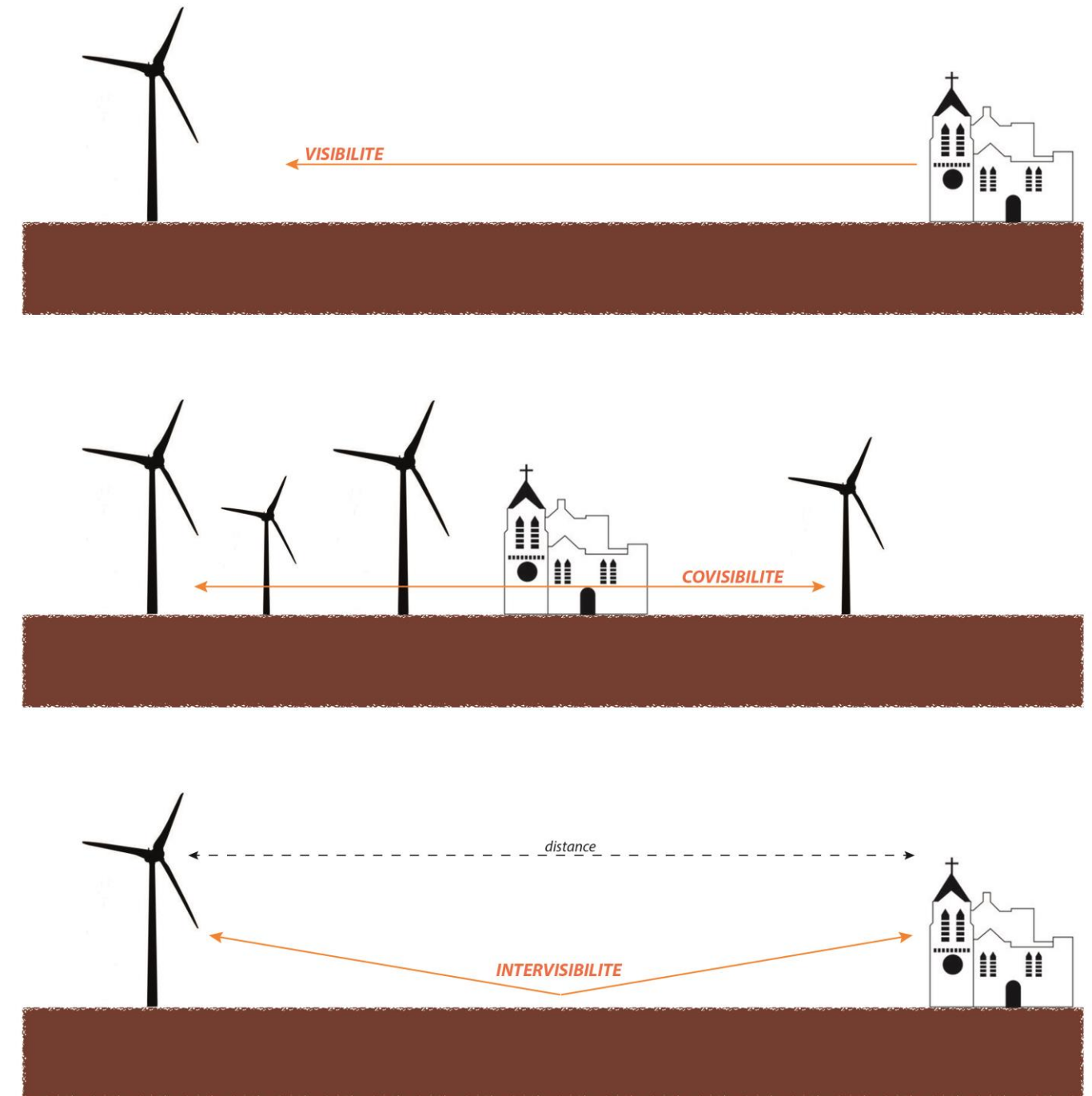


Figure 2. Notions de visibilité
(Source : AUDDICE environnement)

2.1.4.3. NOTIONS DE SATURATION VISUELLE

L'effet d'encerclement ne s'observe que très rarement à l'intérieur des agglomérations (hors petits hameaux et bâti linéaire) où seules les rares perspectives ouvertes sur la campagne permettent de percevoir des éoliennes.

Les points de perception sensibles se font le plus souvent à partir de la frange urbaine vers la campagne, et les perspectives proches sur les grands axes et à l'approche des agglomérations.

L'effet de saturation est un phénomène graduel dont l'effet d'encerclement constitue les prémices. La Région Centre-Val de Loire a élaboré en 2014 une « Note méthodologique pour la prise en compte des enjeux 'Paysage – Patrimoine' dans l'instruction des projets éoliens ». L'évaluation sur carte des risques de saturation visuelle du grand paysage y est abordée à travers trois indices :

– Patrimoine' dans l'instruction des projets éoliens ». L'évaluation sur carte des risques de saturation visuelle du grand paysage y est abordée à travers trois indices :

- L'occupation de l'horizon : il correspond à la somme des angles de l'horizon intercepté par des parcs éoliens (à moins de 5 km et entre 5 et 10 km), depuis un point de vue comme centre. Au-delà d'un seuil d'alerte de 120°, l'effet est considéré sensible dans le grand paysage ;
- La densité des horizons occupés : il correspond au ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km / indice d'occupation des horizons. Le seuil d'alerte est établi lorsque ce ratio est supérieur à 0,10 ;
- L'espace de respiration ou le plus grand angle continu sans éoliennes : un angle sans éolienne de 160° à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

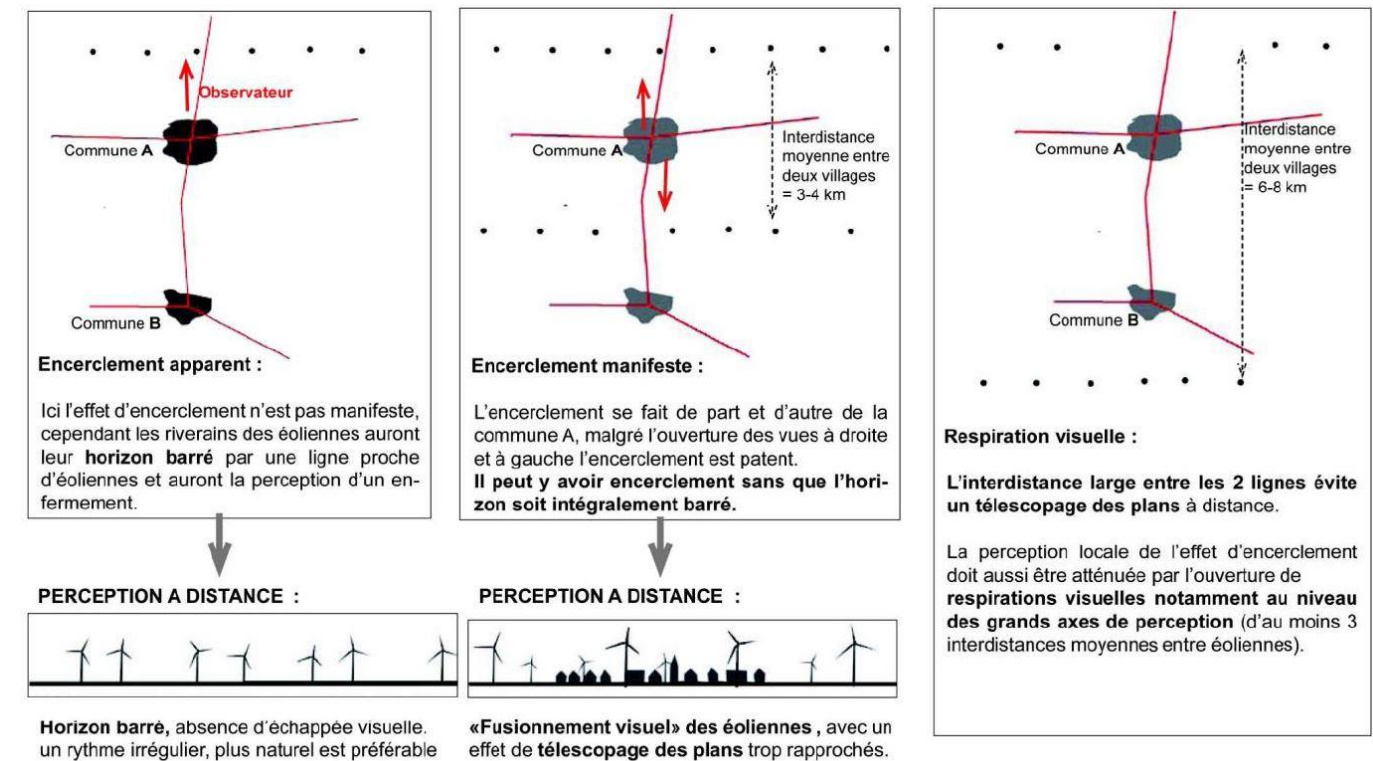
La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé. Le terme de saturation du paysage indique que l'on a atteint un degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage n'est plus supportable pour les habitants.

Le degré de sensibilité des habitants vis-à-vis de la pression éolienne est bien sûr variable en fonction de chaque territoire, des sensibilités paysagères et patrimoniales, mais également du niveau d'implication des habitants dans les projets éoliens.

Trois étapes sont relevées menant à l'effet de saturation :

- Une multiplication progressive des points d'appel du regard et un développement anarchique des projets éoliens : des implantations irrégulières, basées sur des opportunités foncières, ou des structures non compréhensives à partir du sol qui induisent un problème de lisibilité (développement éolien qui s'affranchit des lignes de force à l'échelle du grand paysage).
- Une fermeture systématique des horizons, une disparition des points de vue dégagés ou des espaces de respiration visuelle : la multiplication des projets peut envahir progressivement l'intégralité du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'un village. Généralement, quand il ne reste que des respirations de 60°-70° (correspondant au champ de vision de l'œil humain), les éoliennes sont considérées comme omniprésentes dans le paysage.
- Une généralisation de l'encerclement à l'échelle de plusieurs communes : l'effet de saturation est vraiment manifeste quand l'encerclement se généralise à plusieurs communes, voire à tout ou partie d'un bassin visuel ou d'une unité de paysage.

Une étude d'encerclement est réalisée dans ce dossier, en page 113 de l'expertise.



Un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle. Un minimum étant un angle de 60°. Généralement quand il ne reste que des respirations de 60-70° les éoliennes sont omniprésentes dans le paysage.

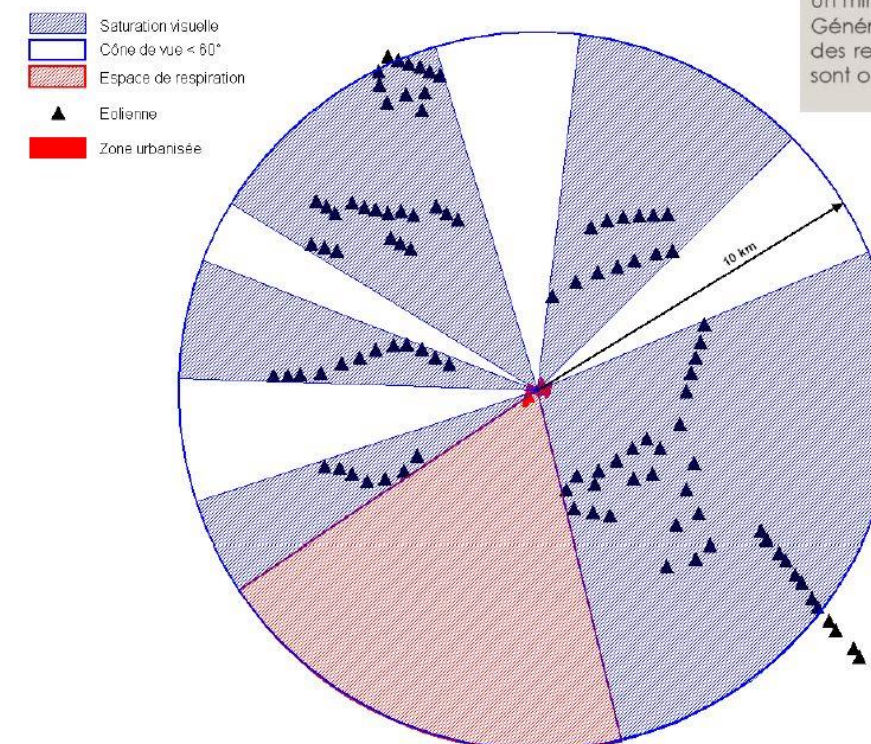


Figure 3. Notions de saturation visuelle
(Source : Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne, 2012)

2.2. DOCUMENTS DE CADRAGE

2.2.1. SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE 2005

Le premier document fondateur de la planification de l'éolien en Champagne-Ardenne a été le Schéma Régional Eolien (SRE) adopté par le Conseil Régional le 25 novembre 2005.

Ce Schéma Régional Eolien de 2005 a engagé un contexte de forte évolution de l'éolien puisque la Région Champagne-Ardenne est celle qui a connu la plus forte croissance.

Il sert au promoteur à se positionner au mieux et à investir à bon escient et moindre risque, il aide l'élu local dans ses choix, le service instructeur dans ses appréciations, le riverain à se forger une opinion objectivement.

Facteurs potentiels de sensibilité

- Point de vue panoramique
- ⊕ Autres points de vue
- Belvédères offrant une information sur le paysage
- Communes labellisées
- Stations-vertes de vacances
- Monuments ou sites en point d'appel
- Relief très en évidence
- Zones de vignoble
- Confrontation visuelle avec les grandes infrastructures
- Réseau autoroutier
- Tracé du futur TGV
- Recul 0.5 km : interférences inévitables
- Recul 2.5 km : limite d'influence
- Projet de PNR
- Réseau hydrographique
- Réseau routier régional
- Zones forestières
- Zones urbanisées
- Limites départementales

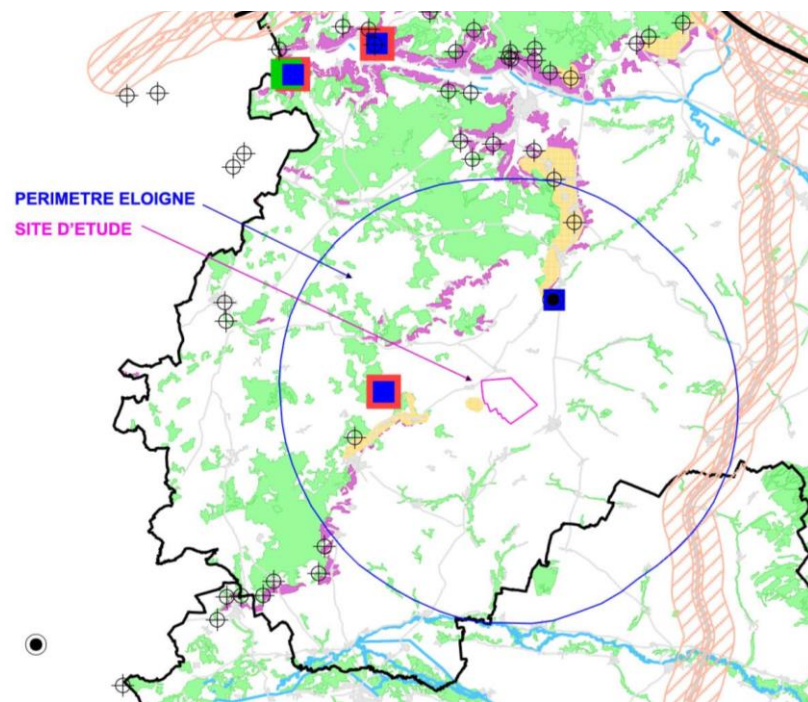


Figure 4. Extrait de la carte des enjeux paysagers
(Source : Schéma Régional Eolien - 2005)

Le secteur d'étude est localisé à l'extrémité de la plaine agricole champardennaise, à proximité de la cuesta d'Ile-de-France. Il en résulte la présence de paysages viticoles typiques sur les flancs de la ligne de versant, ainsi que celle de relief en évidence, à l'image du mont Août (en bordure ouest du secteur) ou encore du mont Aimé (au nord du périmètre d'étude). Ce dernier est d'ailleurs référencé comme étant un belvédère offrant une information sur le paysage (point bleu sur la carte ci-dessus, avec présence d'une table d'orientation).

Le monument de la première victoire de la Marne, à Mondement-Montgivroux, est considéré à la fois comme un belvédère offrant une information sur le paysage, et comme un site en point d'appel (point bleu cerné de rouge sur la carte ci-dessus).

Dans l'aire d'étude globale, quelques autres points de vue sont identifiés le long de la cuesta (du côté de Sézanne et de Vertus), ainsi que le passage de l'autoroute A26 sur la frange est.

La distinction entre la plaine agricole (en blanc) et les paysages forestiers de la Brie champenoise (majorité de vert) se lit parfaitement, avec la cuesta et son vignoble comme frontière physique et visuelle.

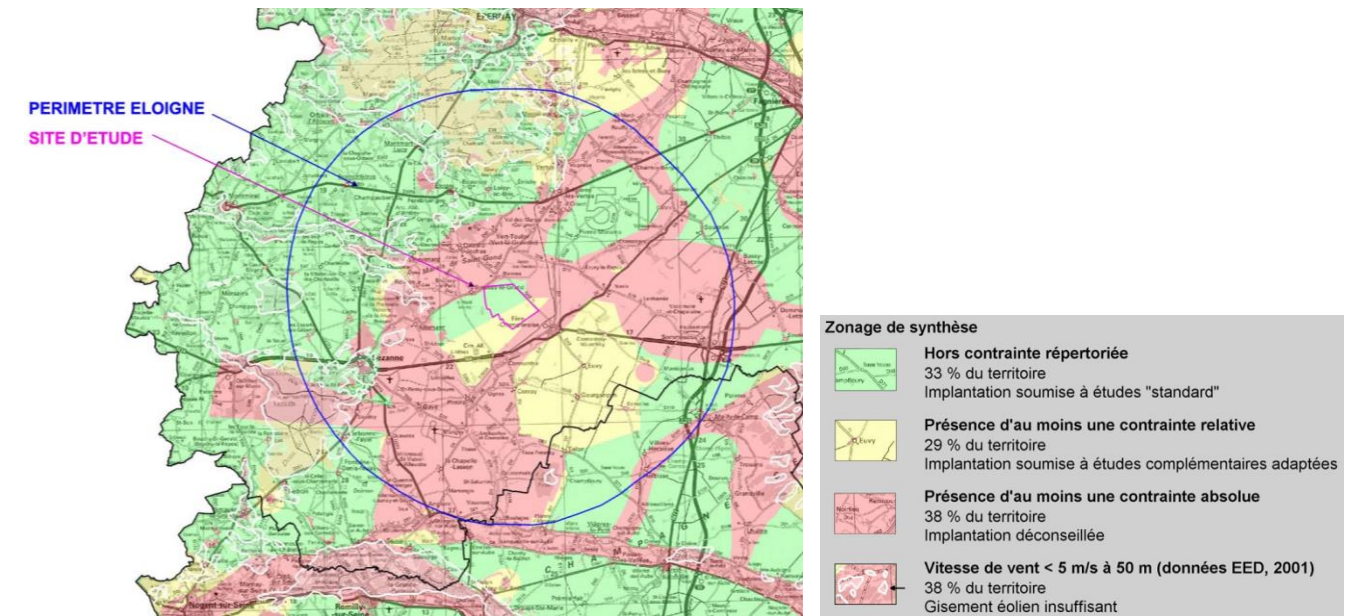


Figure 5. Extrait de la carte de synthèse du Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne
(Source : Schéma Régional Eolien - 2005)

Le secteur est localisé dans une poche identifiée comme favorable à l'éolien, avec une double distinction : une partie nord (correspondant approximativement à la limite communale de Bannes) hors contrainte répertoriée (en vert), et une partie sud (correspondant approximativement à la limite communale de Fère-Champenoise) présentant au moins une contrainte relative (en jaune, avec passage d'un oléoduc).

Les paysages environnants sont grevés par au moins une contrainte absolue (marais de Saint-Gond et cuesta d'Ile-de-France, aéroport de Vatry notamment).

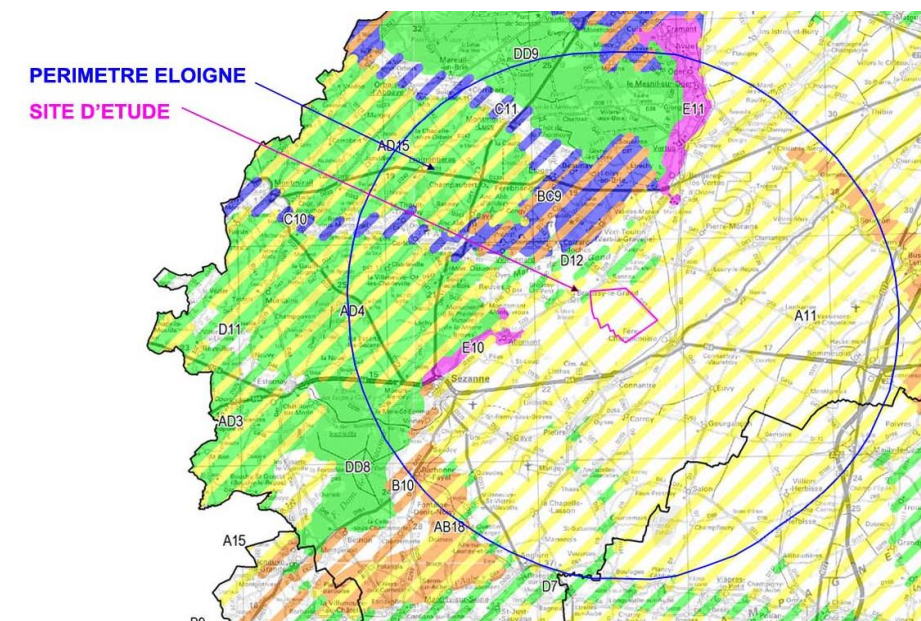


Figure 6. Carte de configuration de terrain
(Source : Schéma Régional Eolien - 2005) (Légende présentée page suivante)

Le secteur est classé en zone « A », c'est-à-dire présentant des paysages de plaine ou de plateau caractérisés par leur ouverture et une certaine uniformité d'aspect, éventuellement rompue d'ondulations très atténuées.

Carte des configurations de terrain

Représentation du rôle joué par les formes du relief dans le caractère des unités de paysage et en terme de perception, le couvert arboré étant représenté lorsqu'il joue un rôle significatif.

- Le jaune exprime l'ouverture (portée des vues, lisibilité de l'unité...), mais avant tout une certaine uniformité d'aspect et l'absence de hiérarchie évidente des points d'accroche.
- L'orange indique que le relief joue un rôle notable dans la structuration du paysage, tant comme ligne directrice, que comme source de cloisonnement, de diversité ou de complexité.
- Le rose est réservé aux formes de relief bien individualisées et très en évidence dans un contexte étendu.
- Le bleu figure les "paysages en creux", plutôt isolés du contexte environnant, caractérisés par des perceptions rapprochées entre versants et une dominance qui peut être pénalisante.
- Le vert enfin exprime le cloisonnement lié à la végétation, qui empêche les vues d'ensemble, comme les limites des unités et jusqu'à la perception du relief parfois.

Elaboration de la légende de configuration de terrain :

Ces 5 couleurs sont combinées pour définir 13 types de configurations de terrain justifiant à chaque fois des précautions particulières en terme d'implantation des projets éoliens.

	Blanc	Jaune	Orange	Bleu	Vert	Rose
A-Jaune	A		AB	AC	AD	
B-Orange	B			BC	BD	
C-Bleu	C			CC	CD	
D-Vert	D				DD	
E-Rose						EE

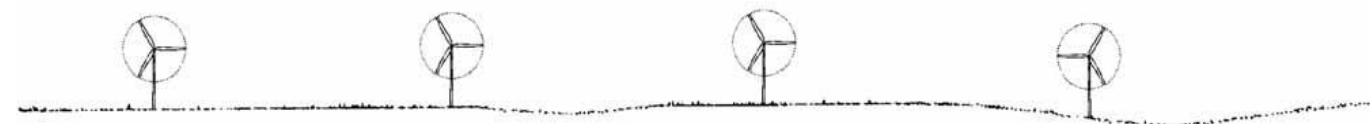
Il est situé à l'extrémité de cette zone, en bordure de zones classées « D » (paysages sans relief, relativement ouverts, mais à travers lesquels les vues sont filtrées ou arrêtées de place en place par un cloisonnement végétal significatif), « E » (sites emblématiques, éminences isolées ou lignes de relief particulièrement exposées face à un paysage ouvert, jouant le rôle de point d'appel dans un contexte étendu) et « BC » (reliefs contournés et nettement individualisés se trouvant exposés de plusieurs côtés à la fois).

La nature des sensibilités pour la zone dans laquelle s'inscrit le secteur sont les suivantes :

- En tant que site éolien potentiel : Extrême lisibilité des alignements et des intervalles, vision comparative possible entre projets (covisibilité).
- En tant que lieu d'observation : Les reliefs hauts qui sont en bordure de ces secteurs et les constructions érigées sont exposés à très grande distance, vues dégagées de part et d'autre des routes.

Les directives en termes de projet éolien sont les suivantes :

La géométrie d'ensemble des projets importe plus que le positionnement des éoliennes sur le terrain, sauf à bâtir un projet en lien avec le réseau viaire, il faut des projets d'une certaine importance dans ce contexte.



2.2.2. SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE 2012

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, instauré par le Grenelle 2, a été approuvé par le Préfet de Région le 30 juin 2012.

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "schéma régional éolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturels et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

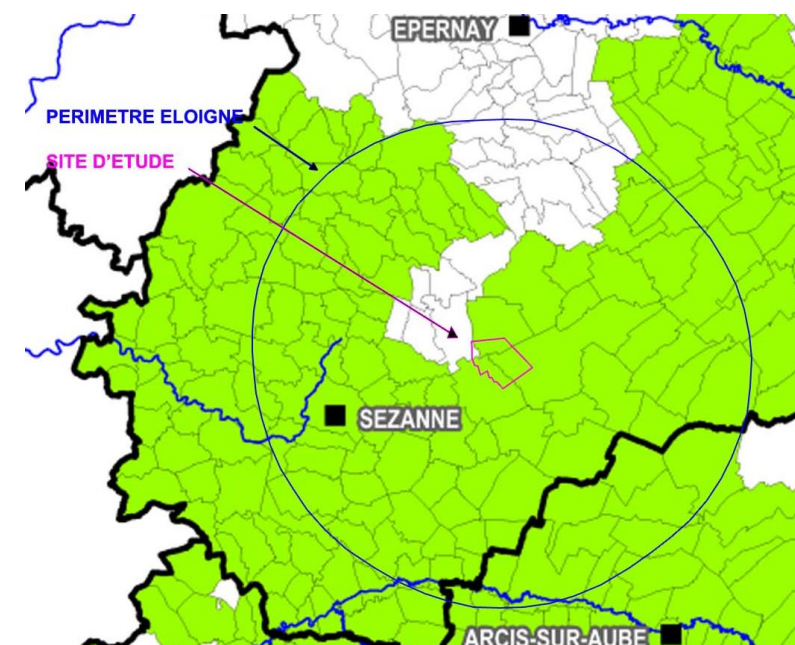
Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- Les communes favorables du schéma (pour la création et modification des ZDE) sont en verts ;
- Les secteurs à "enjeux majeurs" sont hachurés en noirs.

Il est à noter que la promulgation de loi Brottes, visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, prévoyant notamment un allègement du cadre réglementaire relatif à l'éolien, supprime les zones de développement de l'éolien (ZDE) qui faisaient désormais doublon avec les schémas régionaux éoliens (SRE).

Cette carte est issue d'un arbitrage entre les services de l'Etat, de la Région Champagne-Ardenne et de la concertation tout au long de la phase d'élaboration de ce schéma. Elle regroupe l'ensemble des contraintes stratégiques qui sont incompatibles avec le développement de l'éolien. Outre ces contraintes stratégiques, les zones à contrainte forte ou modérée mises en évidence précédemment devront être considérées avec attention dans le cadre des études d'impact.



Le secteur d'étude concerne des communes éligibles à l'éolien.

La maille retenue pour les zones favorables est communale. Aussi, les communes reprises en zones favorables sont celles dont une partie du territoire n'est pas soumise à une contrainte stratégique.

Figure 7. Localisation du site dans la carte de définition des zones d'implantation du schéma éolien de 2012 (Source : annexe éolienne du SRCAE Champagne-Ardenne de 2012)

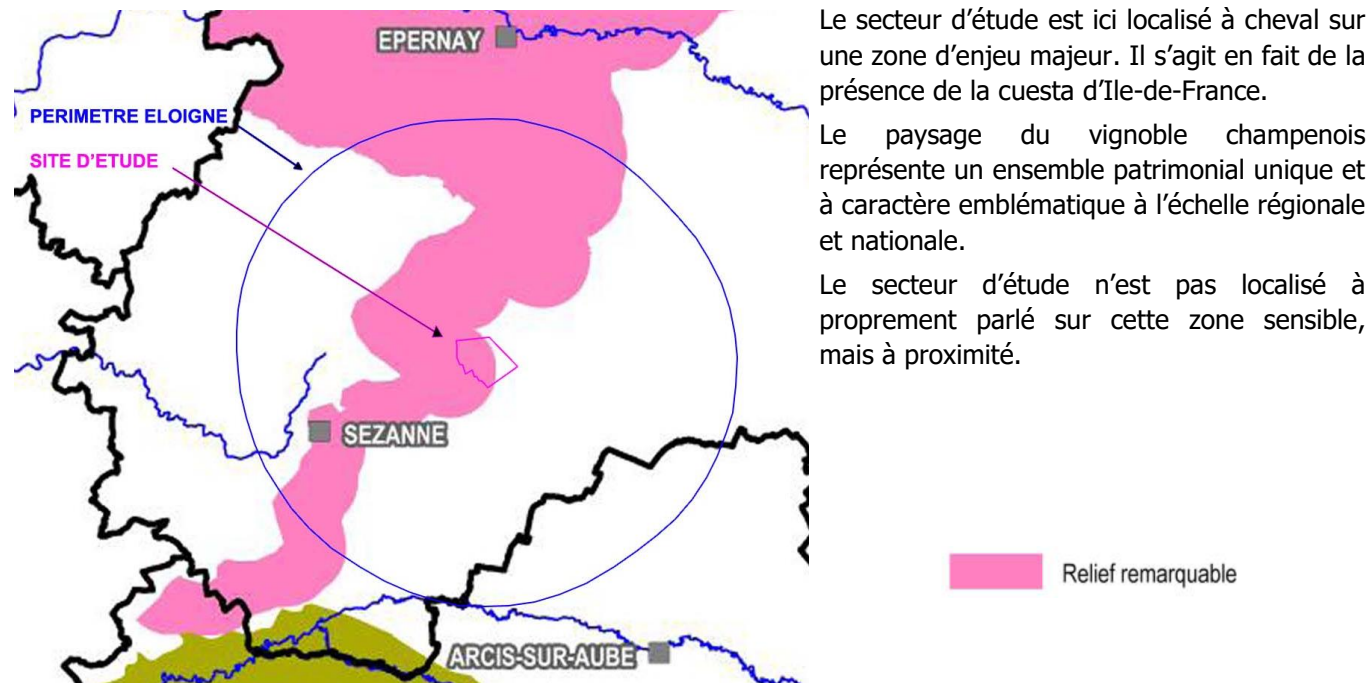


Figure 8. Localisation du site dans la carte des enjeux paysagers majeurs du schéma éolien de 2012
(Source : annexe éolienne du SRCAE Champagne-Ardenne de 2012)

Le secteur d'étude est ici localisé à cheval sur une zone d'enjeu majeur. Il s'agit en fait de la présence de la cuesta d'Ile-de-France.

Le paysage du vignoble champenois représente un ensemble patrimonial unique et à caractère emblématique à l'échelle régionale et nationale.

Le secteur d'étude n'est pas localisé à proprement parlé sur cette zone sensible, mais à proximité.



Le secteur d'étude est localisé dans une zone possédant un certain niveau de contrainte liée à la présence de la cuesta viticole proche, mais qui n'excluent pas l'éolien sur le secteur, par la situation du secteur en plaine agricole et la localisation du relief identitaire en périphérie. Cependant la grande sensibilité des vues et la présence de relief structurant requièrent une extrême vigilance de la part des porteurs de projet pour éviter les interactions visuelles dévalorisantes.

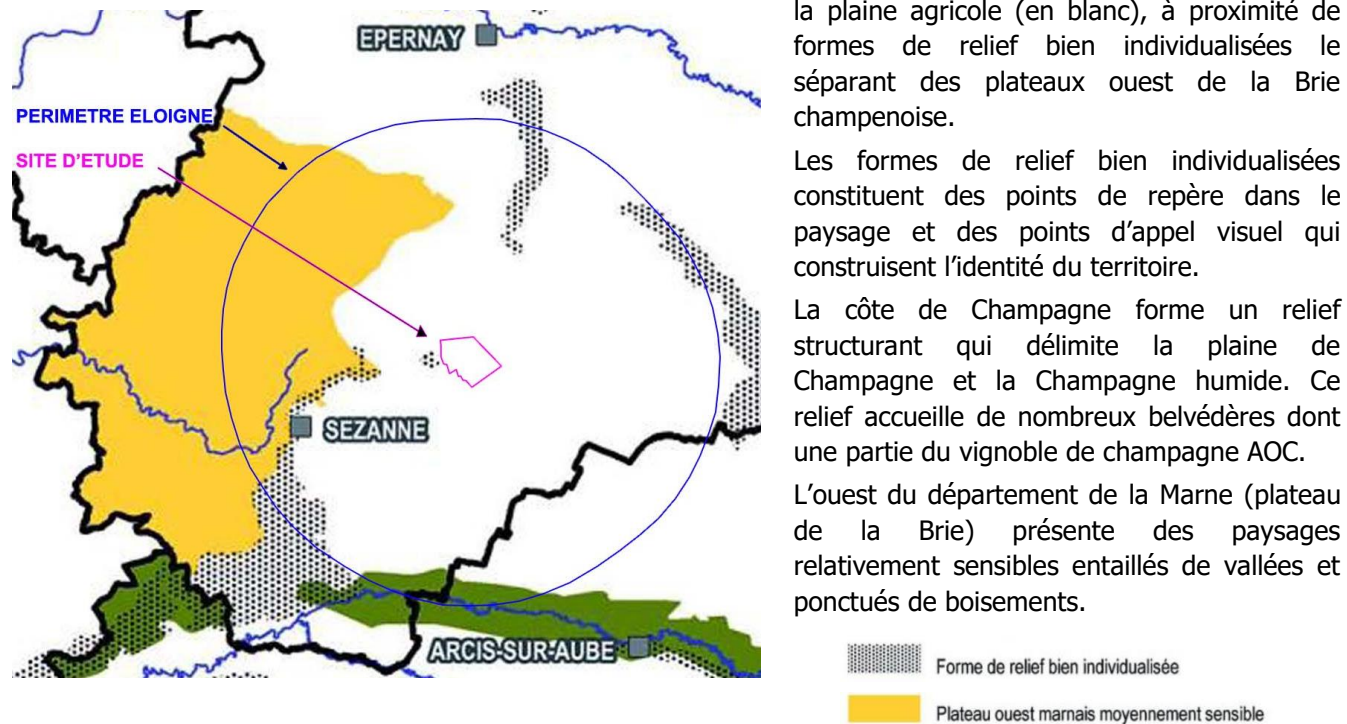


Figure 9. Localisation du site dans la carte des enjeux paysagers secondaires du schéma éolien de 2012
(Source : annexe éolienne du SRCAE Champagne-Ardenne de 2012)

Le secteur d'étude est ici localisé au cœur de la plaine agricole (en blanc), à proximité de formes de relief bien individualisées le séparant des plateaux ouest de la Brie champenoise.

Les formes de relief bien individualisées constituent des points de repère dans le paysage et des points d'appel visuel qui construisent l'identité du territoire.

La côte de Champagne forme un relief structurant qui délimite la plaine de Champagne et la Champagne humide. Ce relief accueille de nombreux belvédères dont une partie du vignoble de champagne AOC.

L'ouest du département de la Marne (plateau de la Brie) présente des paysages relativement sensibles entaillés de vallées et ponctués de boisements.

2.3. CONTEXTE EOLIEN

Les grandes étendues agricoles sont propices à l'implantation d'éoliennes, leur verticalité trouvant une échelle adaptée à l'horizontalité des champs cultivés. Cela se lit distinctement sur la carte du contexte éolien, avec la présence de nombreux parcs construits et accordés sur la plaine agricole au sud et à l'est du territoire d'étude. Ce développement doit aujourd'hui être organisé, afin de composer une harmonie paysagère et permettre une appropriation de ces nouveaux paysages par le public.

Il est indispensable de prendre en compte les différentes covisibilités entre les parcs éoliens en développement sur le territoire afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets. L'établissement de plusieurs parcs sur un même territoire engendre des événements visuels qui jalonnent l'espace. L'orientation des parcs existants devra être prise en compte pour définir le projet étudié afin de garantir une cohérence à l'échelle du territoire.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les parcs en instruction, seuls ceux ayant reçus un avis de l'Autorité Environnementale, à la date de rédaction du présent document, doivent être pris en compte dans l'étude, conformément au décret n°2011-2019 du 29/12/2011 portant réforme des études d'impact.

Toutefois, compte tenu de l'évolution constante du contexte éolien dans le territoire et de notre connaissance de projets en développement proches (dans les bases à notre disposition), nous avons fait le choix d'aborder ce contexte éolien selon deux points de vue :

- Le contexte éolien avec la prise en compte des seuls projets ayant reçu un avis de l'AE ;
- Le contexte éolien avec l'ensemble des projets qui nous sont connus.

Suite à l'avis rendu par la MRAe et ce dossier ayant été déposé initialement en 2016, puis en 2018 suite à une demande de compléments, il a été convenu avec la DREAL de supprimer le parc de Nozet et d'analyser celui de Fère-Champenoise.

1/ Contexte éolien avec prise en compte des projets ayant reçu un avis de l'AE

COMMUNE(S)	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
Dans le périmètre rapproché (6 km)			
FERE-CHAMPENOISE EUVY / CORROY	En exploitation (parc de Corroy et Féréole)	18	4,8 km
Dans le périmètre éloigné (20 km)			
CORROY / GOURGANCON FAUX-FRESNAY ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	Permis accordé (parc de Sud Marne)	30	7 km
GOURGANCON	En exploitation (parc du Mont Grignon)	12	9,4 km
SEMOINE / SALON GOURGANCON	Permis accordé (Mont de Bézard et Renardières)	8	10,8 km
SEMOINE / SALON GOURGANCON	En exploitation (parc du Mont de Bézard et des Renardières)	18	11 km

COMMUNE(S)	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
SALON VILLERS-HERBISSE	Projet en instruction (AE) (Village de Richebourg II)	4	13,2 km
CLAMANGES VILLESENEUX	En exploitation	10	13,3 km
SALON VILLERS-HERBISSE	Permis accordé (Village de Richebourg)	22	13,4 km
GRANGES-SUR-AUBE MARSANGIS / VOUARCES ST-SATURNIN / THAAS	En exploitation (parcs de la Chapelle : Hauts Moulins, Moulins des Champs et Plaine Dynamique)	17	14 km
CHARLEVILLE LA VILLENEUVE-LES- CHARLEVILLE	En exploitation (parc de la Brie Champenoise)	10	14,2 km
TRECON / VELYE VILLESENEUX	En exploitation (parc de Somme Soude)	8	14,4 km
CHAMPFLEURY	En exploitation (parc de Champfleury 1 et 2)	12	16 km
CHAMPFLEURY	Permis accordé (parc des Ormelots)	2	16,1 km
ALLEMANCHE LA CHAPELLE-LASSON	Permis accordé (parc du Pays d'Anglure)	6	16,5 km
CHAMPFLEURY	Permis accordé (parc de Bonne Voisine)	4	16,8 km
SOIGNY / CHARLEVILLE BOISSY-LE-REPOS	Permis accordé (parc de la Butte de Soigny)	7	17,2 km
VILLERS-HERBISSE MAILLY-LE-CAMP	En exploitation (parc de l'Herbissonne)	13	17,8 km
CHAMPFLEURY VIÂPRES-LE-GRAND VIÂPRES-LE-PETIT	En exploitation (parcs de Viâpres 1 et 2 et Plan Fleury)	18	18,2 km
GERMINON VELYE / THIBIE	En exploitation	39 dont 6 en périphérie du périmètre	20 km


Tableau 1. Contexte éolien avec prise en compte des projets ayant un avis de l'AE (octobre 2018)

2/ Contexte éolien avec prise en compte de l'ensemble des projets connus

COMMUNE(S)	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
Dans le périmètre rapproché (6 km)			
FERE-CHAMPENOISE CONNANTRE	Projet en développement (parc de Fère-Champenoise)	4	2,2 km
FERE-CHAMPENOISE EUVY / CORROY	En exploitation (parc de Corroy et Féréole)	18	4,8 km
Dans le périmètre éloigné (20 km)			
CORROY / GOURGANCON FAUX-FRESNAY ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	Permis accordé (parc de Sud Marne)	30	7 km
GOURGANCON	En exploitation (parc du Mont Grignon)	12	9,4 km
CLAMANGES PIERRE-MORAINS	Projet en développement	9	9,4 km
SEMOINE / SALON GOURGANCON	Permis accordé (extension Mont de Bézard et Renardières)	8	10,8 km
SEMOINE / SALON GOURGANCON	En exploitation (parc du Mont de Bézard et des Renardières)	18	11 km
SALON VILLERS-HERBISSE	Projet en instruction (AE) (Village de Richebourg II)	4	13,2 km
COURCEMAIN FAUX-FRESNAY	Projet en développement (parc des Crayères)	17	13,2 km
CHAMPAUBERT BAYE	Projet en développement (parc de la Brie des Etangs)	8	13,2 km
CLAMANGES VILLESENEUX	En exploitation	10	13,3 km
SALON VILLERS-HERBISSE	Permis accordé (Village de Richebourg)	22	13,4 km
GRANGES-SUR-AUBE MARSANGIS / VOUARCES ST-SATURNIN / THAAS	En exploitation (parc de la Chapelle : Hauts Moulins, Moulins des Champs et Plaine Dynamique)	17	14 km

COMMUNE(S)	ETAT	NOMBRE d'éoliennes	DISTANCE au secteur
GRANGES-SUR-AUBE MARSANGIS / VOUARCES ST-SATURNIN / THAAS	Projet en développement (parc des Bouchats I, II et III)	9	14,1 km
CHARLEVILLE LA VILLENEUVE-LES- CHARLEVILLE	En exploitation (parc de la Brie Champenoise)	10	14,2 km
TRECON / VELYE VILLESENEUX	En exploitation (parc de Somme Soude)	8	14,4 km
CHAINTRIX-BIERGES VELYE	Projet en développement	9	15,2 km
CHAMPFLEURY	En exploitation (parc de Champfleury 1 et 2)	12	16 km
CHAMPFLEURY	Permis accordé (parc des Ormelots)	2	16,1 km
ALLEMANCHE LA CHAPELLE-LASSON	Permis accordé (parc du Pays d'Anglure)	6	16,5 km
CHAMPFLEURY	Permis accordé (parc de Bonne Voisine)	4	16,8 km
SOIGNY / CHARLEVILLE BOISSY-LE-REPOS	Permis accordé (parc de la Butte de Soigny)	7	17,2 km
VILLERS-HERBISSE MAILLY-LE-CAMP	En exploitation (parc de l'Herbissonne)	13	17,8 km
CHAMPFLEURY VIÂPRES-LE-GRAND VIÂPRES-LE-PETIT	En exploitation (parc de Viâpres 1 et 2 et Plan Fleury)	18	18,2 km
GERMINON VELYE / THIBIE	En exploitation	39 dont 6 en périphérie du périmètre	20 km

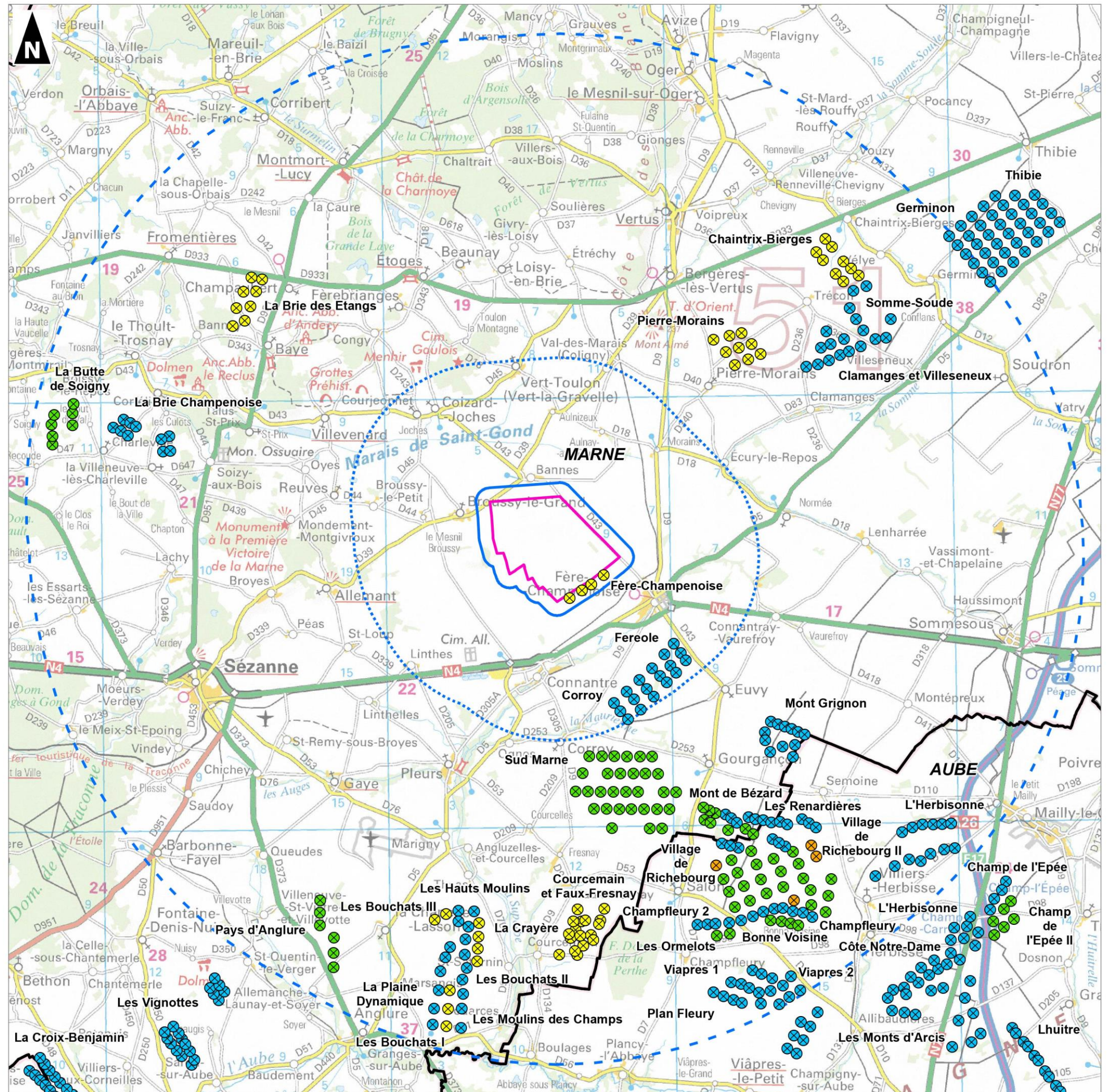
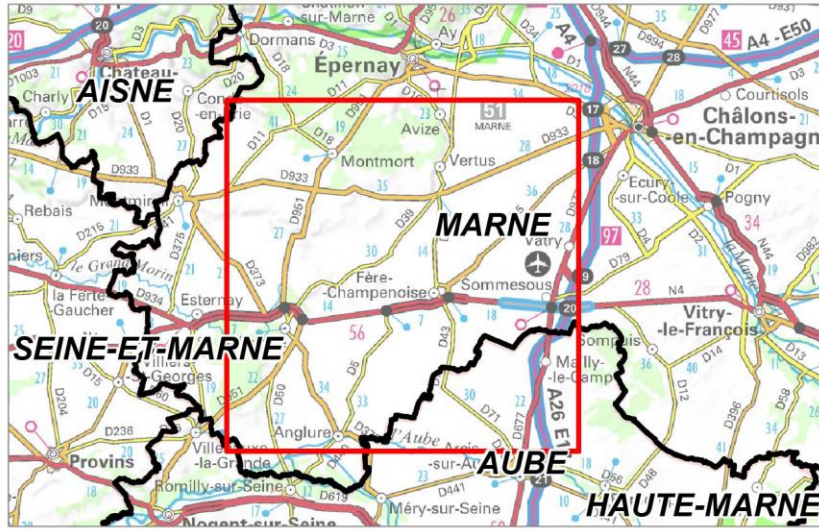
Tableau 2. Contexte éolien avec prise en compte de l'ensemble des projets connus (octobre 2018)


 Carte n°2 (page suivante) : Contexte éolien avec prise en compte de l'ensemble des projets connus (octobre 2018)

Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

Expertise paysagère

Contexte éolien



- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (6 km)
- Périmètre éloigné (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien (Octobre 2018) :

- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Permis de construire accordé
- ⊗ Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
- ⊗ Projet en instruction



Chapitre 3. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

« L'analyse de l'état initial rassemble les connaissances sur le paysage dans lequel l'implantation du parc éolien est envisagée. L'étude du paysage, du patrimoine et du tourisme a pour objectifs principaux de mettre en évidence les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude, recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien, déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes et de quelle manière, composer un projet d'aménagement de paysage. »

Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens

DEFINITION

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité.

Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère.

La lecture des unités paysagères permet une approche globale. Elles révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble défini.

Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes.

3.1. GRAND PAYSAGE

3.1.1. UNITES PAYSAGERES ET PAYSAGES PARTICULIERS

3.1.1.1. LA CHAMPAGNE CENTRALE

Le site d'étude appartient à la grande entité paysagère de la **CHAMPAGNE CENTRALE**. Cette vaste unité paysagère centrale est entourée par deux autres grands paysages très marqués par leurs caractéristiques topographiques, géologiques et hydrologiques : les plateaux occidentaux à l'ouest et l'arc humide à l'est.

Cette champagne, aussi nommée Champagne sèche, est une vaste région naturelle, qui occupe une des auréoles du Bassin Parisien. Elle déploie une immense plaine agricole découverte, sous la forme d'un long croissant du nord au sud, bordé à l'ouest par la Côte de l'Île de France, à l'est par la Champagne humide et l'Argonne, elle bute ensuite au sud sur le Pays d'Othe, et, au nord ne franchit guère la vallée de l'Aisne. Elle chevauche les trois départements des Ardennes, de la Marne et de l'Aube. Elle est fractionnée par les couloirs de verdure de la Seine, de l'Aube, de la Marne, ainsi que par quelques rivières secondaires (Suippes, Soude...), qui rompent sa monotonie.

La formation fondamentale de ce paysage provient du développement du Bassin Parisien. Au sens géologique, le bassin parisien est une vaste cuvette sédimentaire, délimitée par d'anciens massifs. De façon schématique, le bassin peut être comparé à une série d'auréoles concentriques (les plus jeunes au centre et les plus anciennes à la périphérie), dans une configuration semblable à une pile d'assiettes, les plus petites emboîtées dans les plus grandes.

Ces auréoles sédimentaires sont délimitées les unes des autres par des coteaux, les "cuestas". L'érosion des différentes strates géologiques les a configuré en pente douce vers l'intérieur du bassin et beaucoup plus fortes vers l'extérieur. Dans l'est, les cuestas précédées de buttes-témoins indiquent les couches de calcaires durs surplombant des couches plus tendres.

La Champagne centrale se caractérise donc par un paysage ouvert sur le ciel, composé de vastes aplats de cultures, issus du remembrement et disposés en une trame régulière rythmée par des couleurs changeantes au fil des saisons et des cultures. Ces paysages façonnés par l'agriculture intensive sont visibles depuis les routes principales qui parcourent le territoire et offrent des vues lointaines sans véritables repères hormis les éléments verticaux qui ponctuent le territoire.

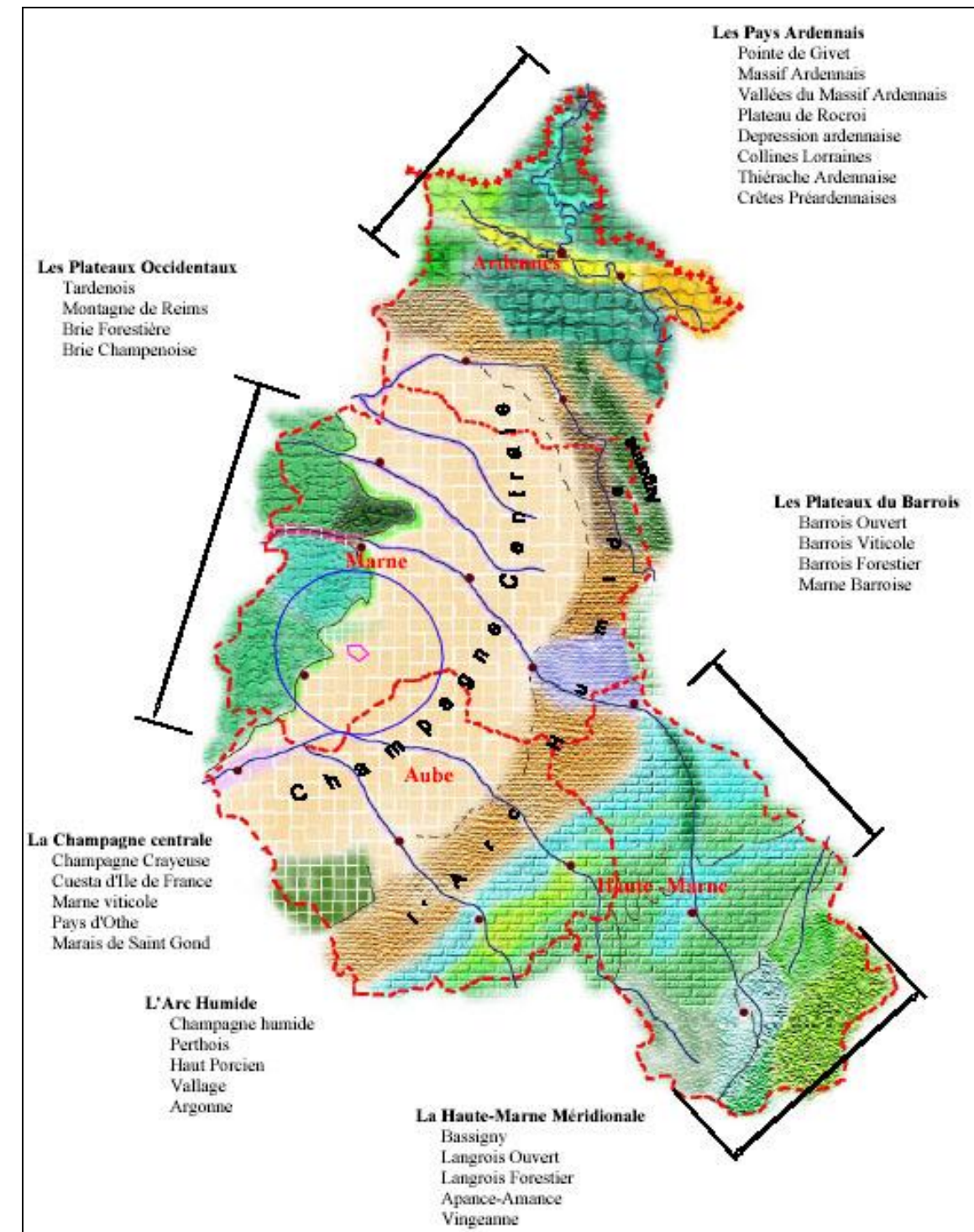
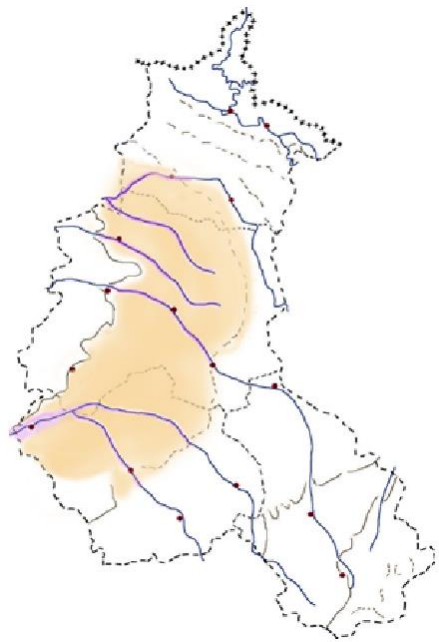


Figure 10. Les entités paysagères de la région Champagne-Ardenne (Source : Atlas régional de Champagne-Ardenne)

Le secteur d'étude prend place au pied de la Cuesta d'Île de France, dont les coteaux viticoles barrent l'horizon sur presque toute sa longueur. Des buttes témoins annoncent, ça et là, le rebord de la cuesta et participent à animer le relief.

LA CHAMPAGNE CRAYEUSE



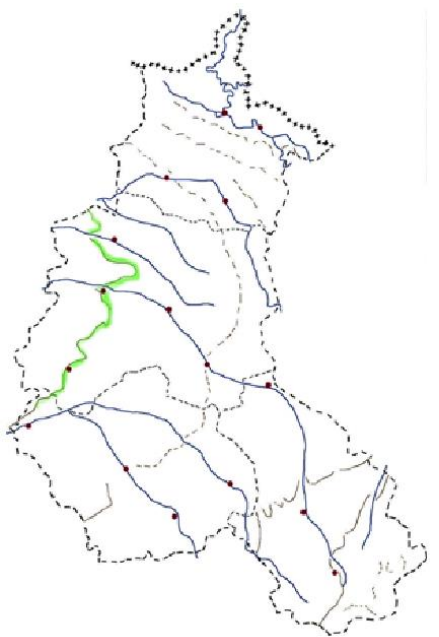
Le particularisme de ce paysage réside dans l'immensité de son territoire, sous forme d'une plaine agricole qui, vue de l'intérieur, semble sans limite. On parlerait presque de « non-paysage », tant les étendues agricoles semblent, au premier regard, uniforme et sans éléments remarquables.

Une lecture plus attentive permet par la suite d'en apprécier les plus subtiles nuances. Le relief « mou » de la plaine agricole offre des alternances de points hauts où les paysages se révèlent dans de larges panoramas et de fonds de vallons où l'horizon est généralement très proche. Le rythme de la plaine est donné par la trame agricole et les grands axes qui parcourent les étendues.

Dans ces paysages, les éléments verticaux (silos agricoles, parcs éoliens, pylônes électriques, bosquets, ...) deviennent des points d'appel majeurs qui permettent d'évaluer la profondeur des paysages rencontrés.

Limitée brutalement par les coteaux viticoles sur presque toute sa longueur à l'ouest, la plaine est alors ponctuée de quelques buttes témoins, comme celles du mont Août ou encore du mont Aimé.

LA CUESTA D'ÎLE-DE-FRANCE



Lorsque l'on s'avance depuis le cœur de la plaine crayeuse en direction de Paris, une falaise aux contours sinueux, aux pentes parfois escarpées et à la crête couronnée de masses boisées se dessine progressivement, se détachant nettement sur l'étendue plane et nue de la plaine. Il s'agit de la cuesta d'Ile-de-France.

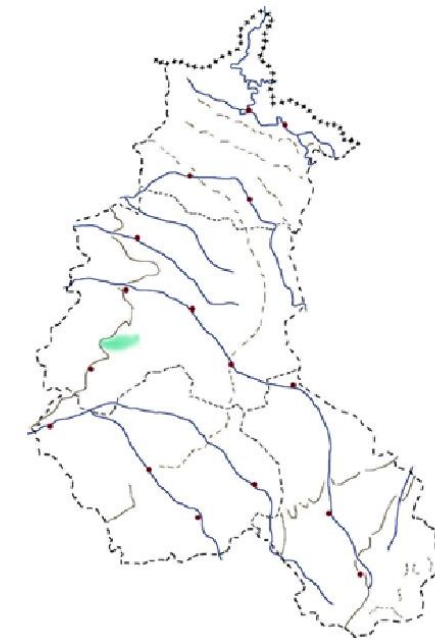
La Cuesta d'Ile-de-France marque la limite entre les plateaux tertiaires du centre du Bassin Parisien et la plaine de Champagne crayeuse. Elle se présente comme un vaste versant exposé à l'est dont les dénivelés sont compris entre 60 et 120 mètres. Le haut de la Cuesta est le plus souvent occupé par des boisements dont la teinte sombre en souligne ainsi le relief.

Les versants les plus marqués sont recouverts par les vignes, dont les limites de parcelles semblent s'adaptées parfaitement aux ruptures de pentes. La lecture des limites parcellaires est renforcée par les chemins rectilignes de craie blanche. Ce vignoble, dont la renommée est mondiale, véhicule des valeurs historique, touristique mais également économique.

Lorsque les versants sont plus doux, comme à proximité des marais de Saint-Gond, les cultures céréalières occupent l'espace. C'est alors l'alternance entre grandes cultures et forêts qui marque la fin de la grande plaine agricole.

La Cuesta représente donc dans ces paysages quasi nus de plaine agricole une ligne de force et d'identification majeure du territoire.

LES MARAIS DE SAINT-GOND



Les marais de Saint-Gond se situent à l'ouest de la Champagne Crayeuse. Ils sont cernés à l'ouest par la Cuesta d'Ile de France, au nord par la butte de Toulon la Montagne et au sud par le Mont Aout. Ils s'étalent en pente douce sur 10 kilomètres de long, de Morains à l'est jusqu'à Talus-Saint-Prix à l'ouest pour ne jamais dépasser 3 kilomètres de large. Cette bande de marais est traversée par la rivière le Petit Morin.

Les marais se sont mis en place au quaternaire par la capture de la rivière la Somme dans le lit de la Soude. La Somme, qui s'écoulait dans le lit actuel du Petit Morin, modifia son parcours par l'accumulation de grèves et par le surcreusement de la Soude. L'écoulement lent des eaux du Petit Morin et l'accumulation de décompositions végétales dans les zones creuses a créé de nombreuses poches de tourbes épaisses de 3 à 4 mètres.

Cette longue bande marécageuse est aujourd'hui essentiellement couverte d'arbustes de type saules ainsi que d'arbres. Les roseaux qui dominaient ce marais ont énormément régressé et ne sont plus visibles que par quelques taches. Ainsi la confrontation entre un système d'agriculture contemporaine et une zone humide est très contrastée.



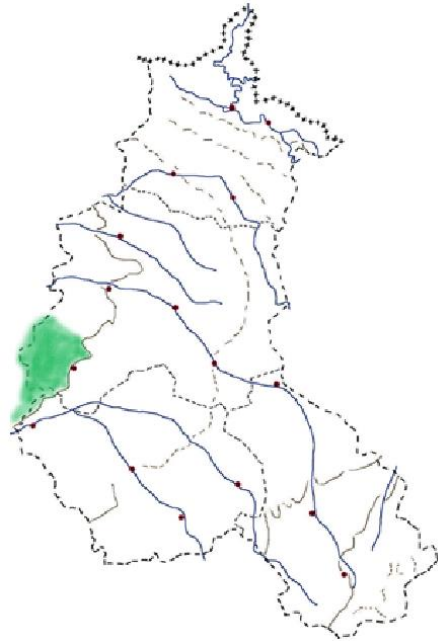
Photographie 1. Les paysages du territoire vus depuis le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux



Photographie 2. Les paysages du territoire vus depuis le vignoble entre Villevenard et Congy

3.1.1.2. LES PLATEAUX OCCIDENTAUX

■ LA BRIE CHAMPENOISE



Situé à l'est des plateaux de la Brie, ce secteur s'arrête à l'est au contact de la Cuesta d'Ile-de-France et au nord contre la vallée du Surmelin.

Ce plateau est divisé par la vallée du Petit Morin. Il présente une topographie composée de molles ondulations. D'une altitude moyenne de 190 mètres, la Brie champenoise domine la plaine de Champagne crayeuse et l'impression de grand plateau est très nette.

Les sols de Brie champenoise reposent sur une roche dite "Meulière", recouverte d'argile et de limon, ce qui les rend très sensibles au dessèchement aérien. Également sensibles à l'érosion, il n'est pas rare que les limons aient laissé place à l'argile pour proposer des sols très lourds mais profonds.

Le paysage de Brie champenoise est composé d'une trame agricole de grandes cultures sur laquelle s'appuient deux massifs boisés principaux et une multitude de boqueteaux. Cette configuration propose un paysage ouvert particulier où les éléments de surface et les éléments de verticalité sont repartis de manière homogène pour créer un territoire visuellement unitaire.

■ LA BRIE FORESTIÈRE



Il s'agit de l'extrémité est du plateau de la Brie. Ce secteur boisé est délimité par la rivière la Marne au nord, la rivière le Surmelin au sud et par la Cuesta d'Ile-de-France à l'est.

La topographie propose de légères ondulations, à l'exception de l'incursion de la Cuesta d'Ile-de-France dans le plateau au sud d'Epernay. D'une altitude moyenne de 200 mètres, l'impression de plateau est très présente dès lors que l'on s'approche des limites nord, sud et est, aux altitudes souvent inférieures à 100 mètres.

Les sols de Brie Forestière reposent sur une couche de meulière recouverte d'argile ce qui les rend lourds, imperméables et froids.

L'alternance de grandes zones forestières percées de surfaces agricoles consacrées aux grandes cultures céréalières rappelle l'organisation concentrique des clairières culturelles originelles.

3.1.1.3. LES PAYSAGES PARTICULIERS

■ LE MONT AIMÉ

Même sans former une entité paysagère à part entière, un élément peut être mentionné en tant que paysage particulier : la **butte du Mont Aimé**, sa qualité patrimoniale et sa proximité au site en faisant un élément important dans le périmètre d'étude.

De nombreuses légendes entourent ce mont, lui octroyant une aura de mystères et de secrets... Les légendes racontent qu'une cité souterraine cathare existerait, cachée dans les flancs du mont. Plusieurs entrées de souterrains et de grottes, comblés par des éboulis et par la végétation, laisseraient à penser que les entrailles du mont seraient truffées de passages secrets (on prétend qu'ils se développent jusqu'aux marais de Saint-Gond, et même jusqu'à Sézanne). Il se raconte que le Mont Aimé aurait été depuis des siècles un repaire d'hérétiques, d'autres légendes parlent de trésor caché dans une ville souterraine qui se trouverait dans le ventre de la colline. Il est aussi question de sorcières aux forces maléfiques, de disparitions de promeneurs engloutis dans les souterrains, de diable qui chevauchait une jument, de la régente, Blanche de Castille, qui se rendait en cachette au Mont Aimé pour des rendez-vous galants avec Thibaut IV, le chansonnier...

Depuis 1966, l'association « Les Amis du mont Aimé » contribue à la sauvegarde du site et des derniers vestiges du château.

C'est principalement par son intérêt géologique que le Mont-Aimé est remarquable : les formations géologiques qui le composent seraient sans équivalent en Europe. Les couches sommitales ont livré de nombreuses empreintes de poissons fossiles, mais surtout le Mont-Aimé est une butte témoin précieuse pour étudier la liaison entre l'ère secondaire et l'ère tertiaire : son intérêt scientifique déborde donc largement le cadre régional.

Il est à noter que c'est au Mont Aimé que se trouve un calcaire particulier, le calcaire pisolithique, qui forme les collines connues sous le nom de 'Faloises' au-dessus de Vertus. Ce calcaire est recherché pour les constructions, pour sa facilité de taille. L'église de Vertus est notamment bâtie avec ce matériau.



Photographie 3. La butte isolée du mont Aimé et le panorama exceptionnel depuis son sommet

AUTRES ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Il est à noter l'identification par la Dreal Champagne-Ardenne de milieux naturels jugés remarquables. Deux sites se distinguent particulièrement à proximité de l'aire d'étude :

- les marais de Saint-Gond,
- les carrières souterraines des Falloises, sur le territoire de Vertus.

3.1.1.4. SENSIBILITÉ DE CES PAYSAGES À L'ÉOLIEN

La sensibilité paysagère de ces paysages tient à la grande ouverture visuelle depuis les plaines agricoles, mais également depuis les hauteurs de la cuesta.

Le moindre élément érigé, la moindre surface artificialisée, transparait dans les champs de perception, avec une visibilité fortement dépendante de l'emplacement de ces éléments, et également de la position de l'observateur.

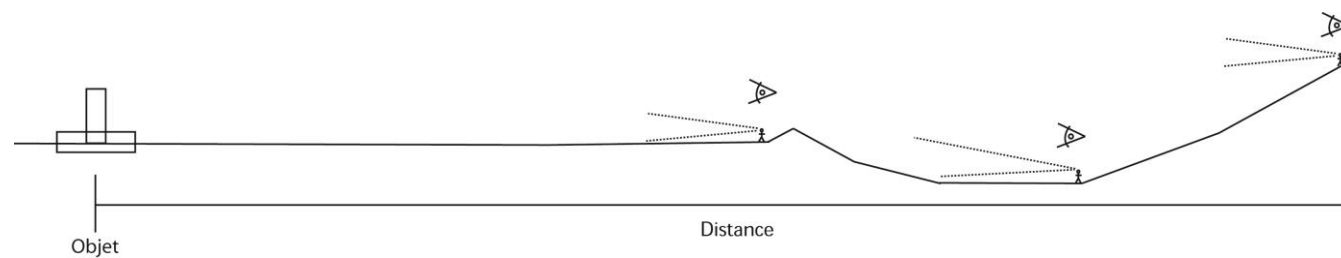


Figure 11. La perception en fonction de la position de l'observateur et de la configuration paysagère
(Source : Airele)








Carte n°3 (page suivante) : Entités paysagères et paysages particuliers

Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

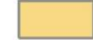


Expertise paysagère

Entités paysagères
et paysages particuliers


-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limites départementales

LEGENDE

Paysages de la Champagne centrale

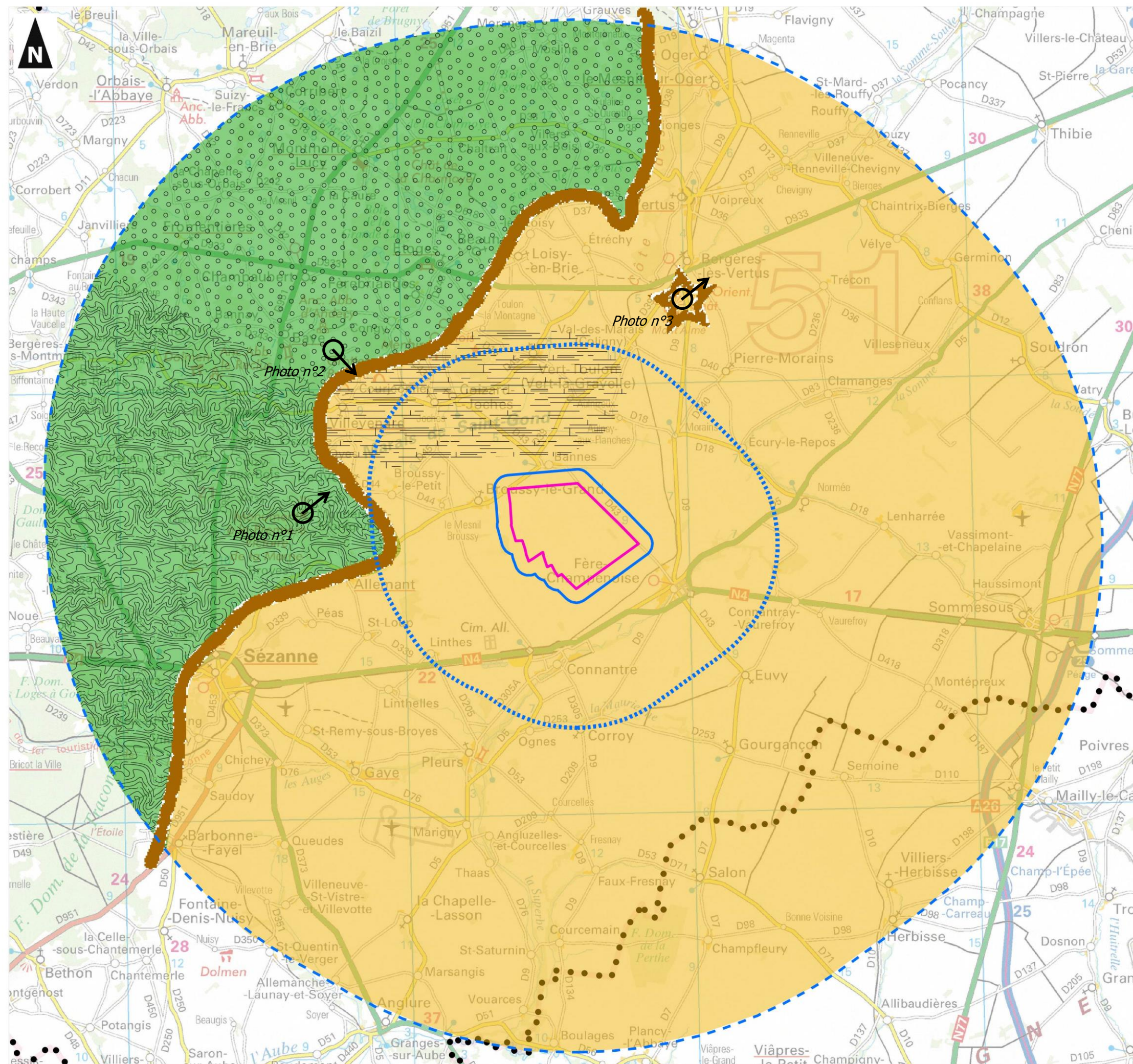
-  Champagne crayeuse
-  Cuesta d'Ile-de-France
-  Marais de Saint-Gond

Paysages des Plateaux occidentaux

-  Brie champenoise
-  Brie forestière

Paysage particulier

-  Butte isolée du Mont Aimé



3.1.2. ELEMENTS STRUCTURANTS

3.1.2.1. LE PAYSAGE TOPOGRAPHIQUE

La topographie est à l'image du découpage paysager précédemment étudié, complexe et diversifié. La configuration topographique actuelle du territoire trouve ses sources dans l'évolution géologique ancienne du territoire. Le site étudié prend place dans un espace à la rencontre entre le bassin parisien et le massif rhénan, la dépression pré-ardennaise marquant physiquement la coupure entre ces deux ensembles géologiques. Le bassin parisien s'est développé de manière concentrique, présentant un empilement de couches géologiques de plus en plus anciennes à mesure que l'on s'éloigne du centre. Ces couches marquent une différence de niveau à chaque changement et forment des crêtes. Ces différences de couches sont très resserrées à l'approche du massif rhénan, marquant la diversité topographique opérée, parfois sur quelques kilomètres de distance à peine.

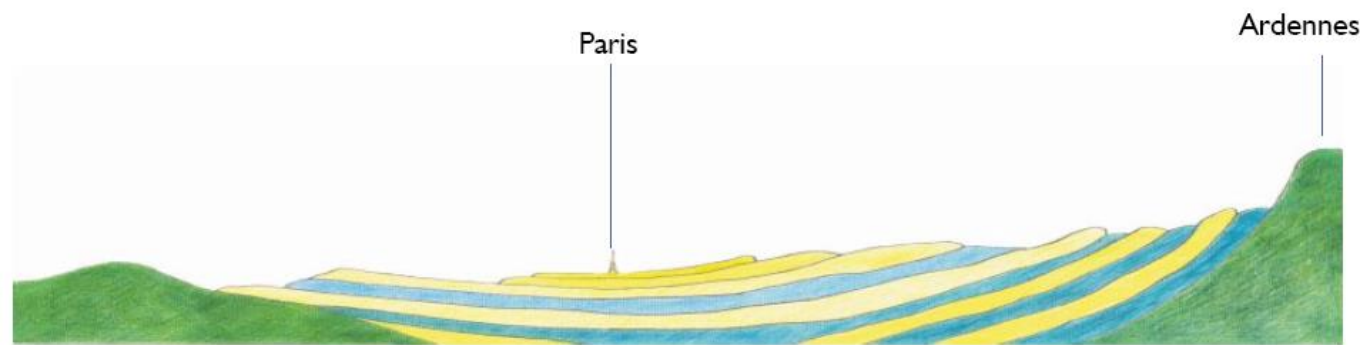


Figure 12. Coupe géologique simplifiée du bassin parisien
(Source : *Les Ardennes, vers une politique du paysage*, Agence Follea-Gautier, juin 2000)

C'est essentiellement à la nature et à la configuration de son sol que la Champagne doit son individualité géographique. Ces terrains de craie ont en effet une physionomie tranchée. Cet ensemble appartient d'un point de vue géologique à l'arc du crétacé supérieur du Bassin Parisien. La craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes marins planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Elle est susceptible de retenir une grande quantité d'eau ce qui la rend très gélive. Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie "molle", constituée de collines peu élevées (toponymes en mont) séparées par des vallons occupés par des cours d'eau, ou par des vallées sèches (toponyme en noue).

La plaine agricole est délimitée par la Cuesta d'Ile-de-France qui forme une frontière nette sur l'horizon plat des étendues agricoles. C'est la topographie la plus significative du secteur, avec les buttes du mont Août et du mont Aimé. Cette falaise tient sa formation des mouvements de terrain et de l'érosion au cours des temps géologiques.

Le terme Cuesta vient de l'espagnol et signifie « côte ». C'est une forme de relief dissymétrique constitué d'un côté par un talus à profil concave (le front) en pente raide, et de l'autre par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers). L'alternance de couches dures et tendres vont donner, suite à l'érosion des cours d'eau, un relief particulier, appelé relief de cuestas.

Le secteur d'étude s'inscrit sur la plaine agricole et présente un relief en conséquence, à l'horizontalité dominante. Les vues depuis le secteur sur le paysage environnant sont étendues. La topographie s'anime sur son pourtour à l'approche des buttes témoins, de la cuesta, du marais de Saint-Gond et des cours d'eau.

La cuesta forme la zone la plus sensible d'un point de vue topographique, son échelle s'accordant avec l'horizontalité de la plaine agricole. Le moindre élément érigé doit veiller à ne pas supplanter l'importance paysagère de cette ligne de front.

3.1.2.2. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique de la Champagne crayeuse est peu ramifié et peu marqué. Des affluents de l'Aube traversent le plateau du nord au sud, creusant de légers sillons dans la plaine, mais de façon très discrète. Ils sont toutefois dessinés par une frange arborée le long de leur cours, contrastant avec les étendues cultivées environnantes.

Ainsi, au sud du site éolien, le ruisseau de la Vaure accueille Fère-Champenoise, et se jette dans la rivière des Bîmes à Connantre. Le tout rejoint la Maurienne et la Superbe, avant de se jeter dans l'Aube.

La Somme dessine une boucle de Sommesous à Conflans, effleurant l'est du périmètre intermédiaire.

Au pied de la Cuesta, entre le mont Août et le mont Aimé, une zone encaissée dans la craie abrite les marais tourbeux de Saint-Gond. Destinés au pâturage et à l'exploitation de la tourbe, ils couvraient encore 4000 hectares au début du siècle. La tourbe a largement été exportée vers les coteaux viticoles pour améliorer la qualité des sols. Cette zone de marais proposait alors un paysage où alternaient les prairies humides et les roselières au milieu desquelles s'entrecroisaient des fossés bordés d'aulnes et de frênes.

Aujourd'hui, le marais s'est considérablement réduit du fait du drainage et du défrichement des espaces périphériques les plus facilement exploitables pour la grande culture. L'espace restant, qui n'est pratiquement plus exploité par le pâturage de bovins, a développé une végétation arborée qui donne à cet ensemble une image forestière.







Photographie 4. Le passage du ruisseau de la Vaure à Fère-Champenoise
(Photo prise depuis la RD43 au sud-est de Fère-Champenoise)



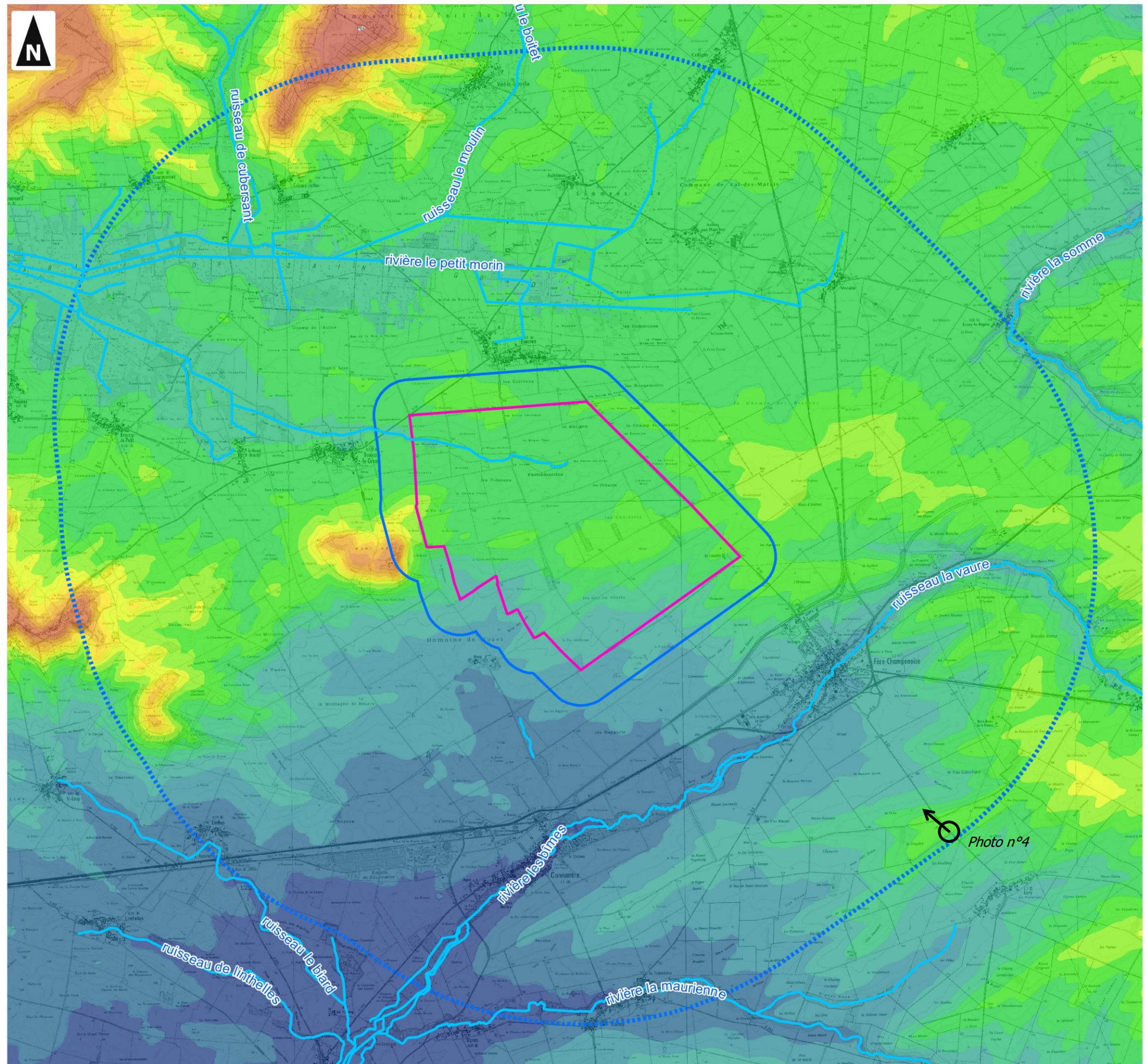
Carte n°4 (page suivante) : Relief et réseau hydrographique dans le périmètre intermédiaire

Relief et réseau hydrographique

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Réseau hydrographique

Altitude (en m):

-  < 100
-  100 - 110
-  110 - 120
-  120 - 130
-  130 - 140
-  140 - 150
-  150 - 160
-  160 - 170
-  170 - 180
-  180 - 190
-  190 - 200
-  200 - 210
-  210 - 220
-  220 - 230
-  > 230



3.1.2.3. LA TRAME VEGETALE

La formation végétale dominante en Champagne crayeuse jusqu'au début du 18^{ème} siècle était une steppe à base de graminées, formant les savarts. Les boisements n'existaient que le long des cours d'eau, sous une forme linéaire. D'aspect désolé, très pauvre, peu peuplée, la région avait hérité du surnom de « Champagne pouilleuse ».

Le Pin sylvestre, importé de Forêt Noire en 1705 pour l'ornement, a commencé à être planté largement à partir de 1760 et à boiser les étendues champardennaises. Après des défrichements désordonnés pendant la Révolution, le mouvement de reboisement a repris vers 1820.

A partir de 1945 survient la vague des défrichements, essentiellement dus à la maigre rentabilité forestière des plantations et au fait que les agriculteurs champenois ont appris à tirer parti des sols de craie. Grâce à la mécanisation et à l'apport d'amendements, ils ont réussi à produire des cultures prospères sur les terres désolées.

La Champagne sèche, dite aujourd'hui crayeuse, déploie aujourd'hui un immense croissant de plaines découvertes, tapissées d'un damier de cultures céréalières et betteravières. Elle a retrouvé, en quelque sorte, son aspect originel de vaste étendue peu végétalisée.

Dans ce contexte, les vallées et le secteur du marais de Saint-Gond apparaissent comme de fraîches oasis au sein de la plaine, marquant les étendues cultivées de la frondaison ombragée de leurs boisements. Ces vallées et ce marais forment des cordons de verdure sombre contrastant avec les tons pastels des terres alentours.

La cuesta forme également un contraste visuel avec la plaine agricole, de par son relief, mais également sa couverture végétale, couronnée de boisements et aux versants occupés par le vignoble.



Photographie 5. La trame végétale sur le territoire
(Photo prise depuis la table d'orientation du mont Aimé)

3.1.2.4. LES ZONES URBANISEES

La Champagne est une terre rurale où les villages forment le type d'habitat majoritaire. Ils sont le plus souvent installés le long d'une rivière, se succédant et s'allongeant à proximité des rives. Les maisons s'essaiment de chaque côté d'une longue rue principale laissant au bord de la rivière l'espace suffisant pour accueillir des boisements (peupleraie ou ripisylve). Ces villages sont situés sur des parties basses, ce qui renforce encore l'impression désertique du paysage champenois.

A proximité des marais de Saint-Gond, la plaine agricole se fond avec le secteur du marais, et les villages à la frange de ces deux milieux forment des remparts urbanisés en bordure de plaine, adossés à la végétation marquant les marais (exemple de Bannes).

Les villages de la cuesta et en pied de cuesta, quant à eux, sont particulièrement visibles si on les aborde depuis la plaine de Champagne crayeuse. Leur organisation dans un tissu urbain dense et regroupé donne l'impression qu'ils sont blottis au cœur des zones creuses du relief.



Photographie 6. Le village de Bannes, à la frontière entre la plaine et le marais
(Photo prise depuis le cœur du site éolien)



Photographie 7. Le village de Broyes, situé en rebord de cuesta et surplombant la plaine agricole
(Photo prise depuis la RD39 en approche de Broyes par le sud)

3.1.2.5. LES INFRASTRUCTURES

Le territoire d'étude est desservi par divers axes de communication qui ont une incidence directe sur le fondement et la perception du territoire, est traversé par des lignes haute tension qui structurent le paysage et est ponctué d'éoliennes édifiées qui influent sur l'appréhension paysagère.

Les routes du territoire sont très rectilignes. Cela est dû à la topographie peu marquée, qui a permis de tracer de grands rubans d'asphalte en quasi lignes droites. Cette caractéristique, associée à la configuration paysagère, rend ces routes peu visibles. Seuls les alignements d'arbres forment des repères marquants permettant de localiser les axes de circulation dans le paysage.

De grands axes principaux (RD933, RD951, RD5 et RN4) se distinguent, reliant les centres de vie majeurs. Transversalement à ces axes, des routes secondaires forment des passages entre les villages, quadrillant les étendues agricoles et longeant les vallées.

Ces axes de circulation suivent les courbes du paysage, offrant tantôt des perspectives étendues à l'utilisateur, tantôt des perspectives réduites par une courbe. Ce sont des axes privilégiés de découverte du territoire et de ses paysages.

Les routes marquant la cuesta et le pied de ce relief sont plus sinueuses et leur tracé est lié aux obstacles naturels à contourner ou franchir.










Carte n°5 (page suivante) : Occupation du sol dans le périmètre éloigné

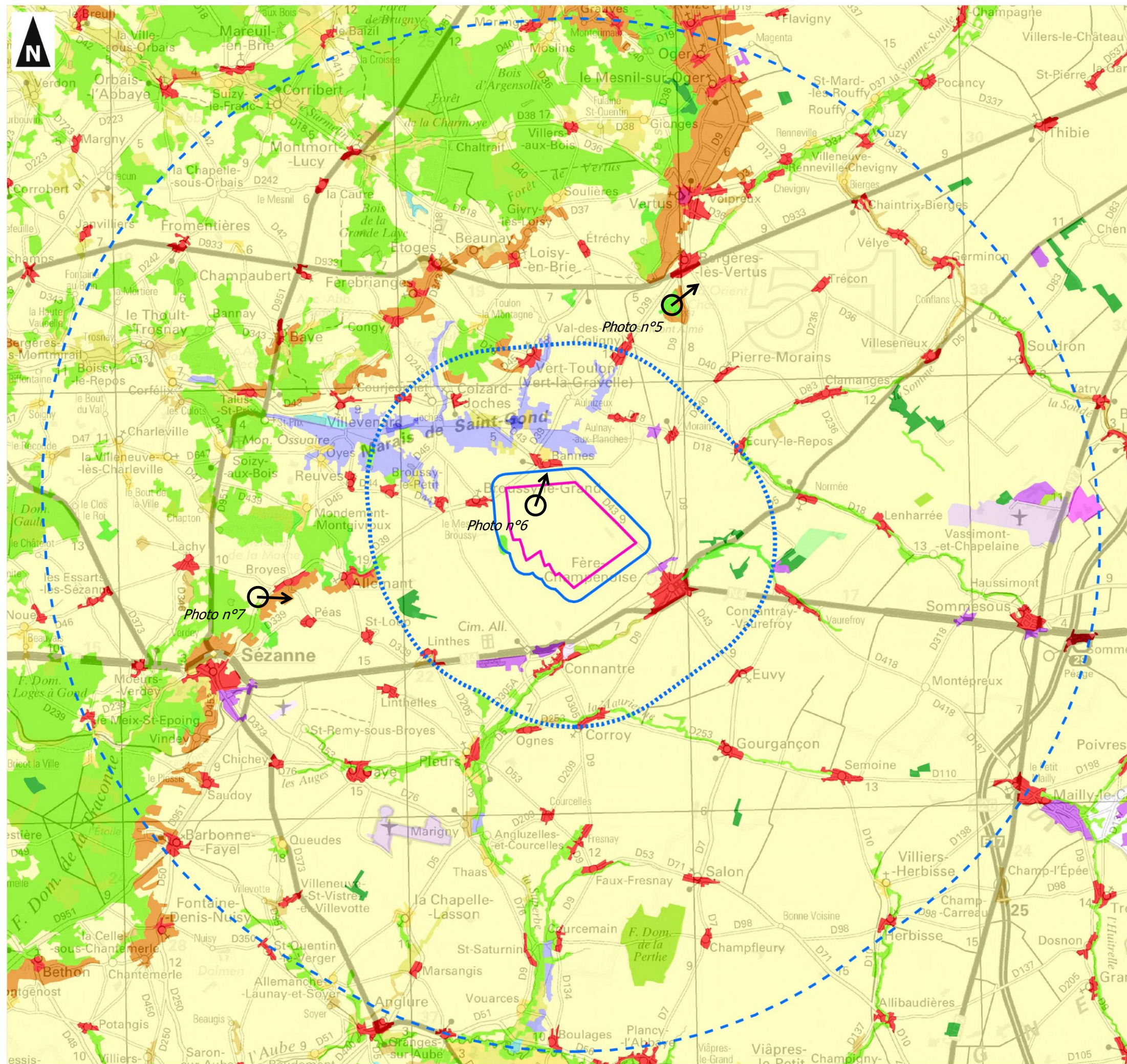
Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

Expertise paysagère

Occupation du sol (CLC 2006)

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)

- Territoires artificialisés**
-  Tissu urbain continu
 -  Tissu urbain discontinu
 -  Zones industrielles et commerciales
 -  Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
 -  Aéroports
 -  Chantiers
 -  Equipements sportifs et de loisirs
- Territoires agricoles**
-  Terres arables hors périmètres d'irrigation
 -  Vignobles
 -  Prairies
 -  Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Forêts et milieux semi-naturels**
-  Forêts de feuillus
 -  Forêts de conifères
 -  Forêts mélangées
 -  Landes et broussailles
 -  Forêt et végétation arbustive en mutation
- Zones humides**
-  Marais intérieurs
 -  Tourbières
- Surfaces en eau**
-  Plans d'eau



3.1.3. SENSIBILITE DE CES PAYSAGES

3.1.3.1. L'IMPACT VISUEL DU SECTEUR D'ETUDE DANS LE PAYSAGE

■ GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...). Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux. En effet, un paysage bocager présente une surface morcelée non adaptée à l'implantation d'un grand parc éolien (champ de vision étroit), ce dernier se révélant mieux adapté à de grandes surfaces horizontales comme les plaines agricoles (champ de vision large) ;

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

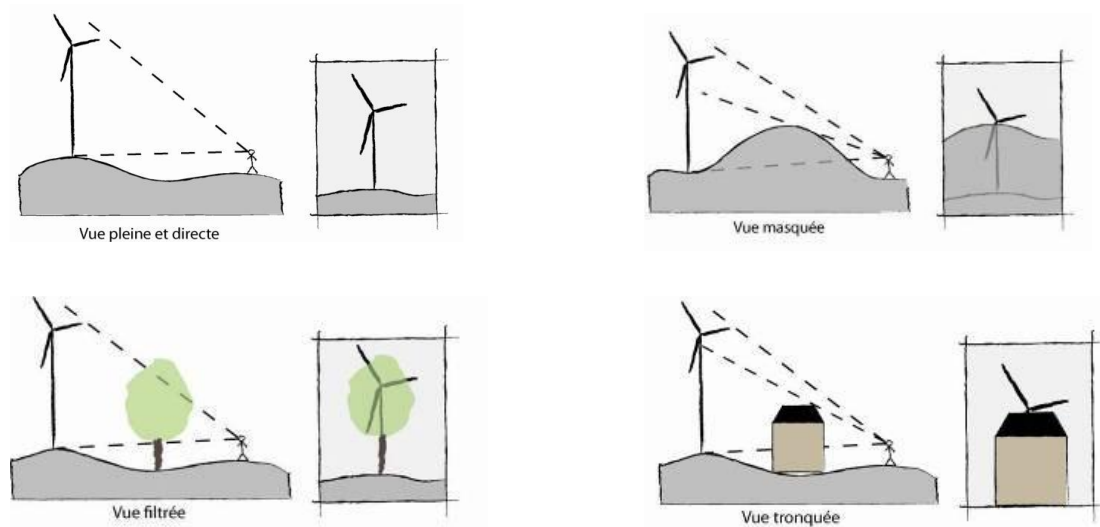


Figure 13. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères

- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes.

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.

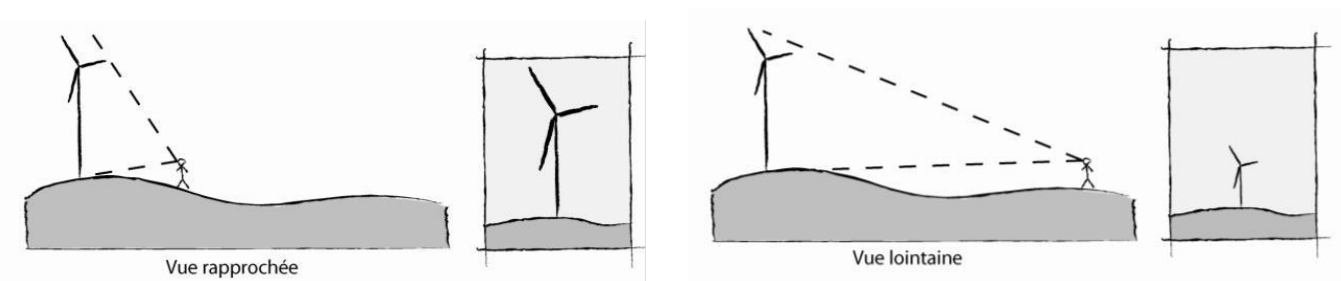


Figure 14. Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

■ LA PERCEPTION DU SITE DANS LE PAYSAGE

Le secteur d'étude est localisé dans la plaine agricole champardennaise, en extrémité de celle-ci, à proximité de la cuesta d'Ile-de-France et séparé de cette dernière par le marais de Saint-Gond. Il prend place au nord de la nationale 4, dans un triangle formé par les villes de Fère-Champenoise, Vertus et Sézanne.

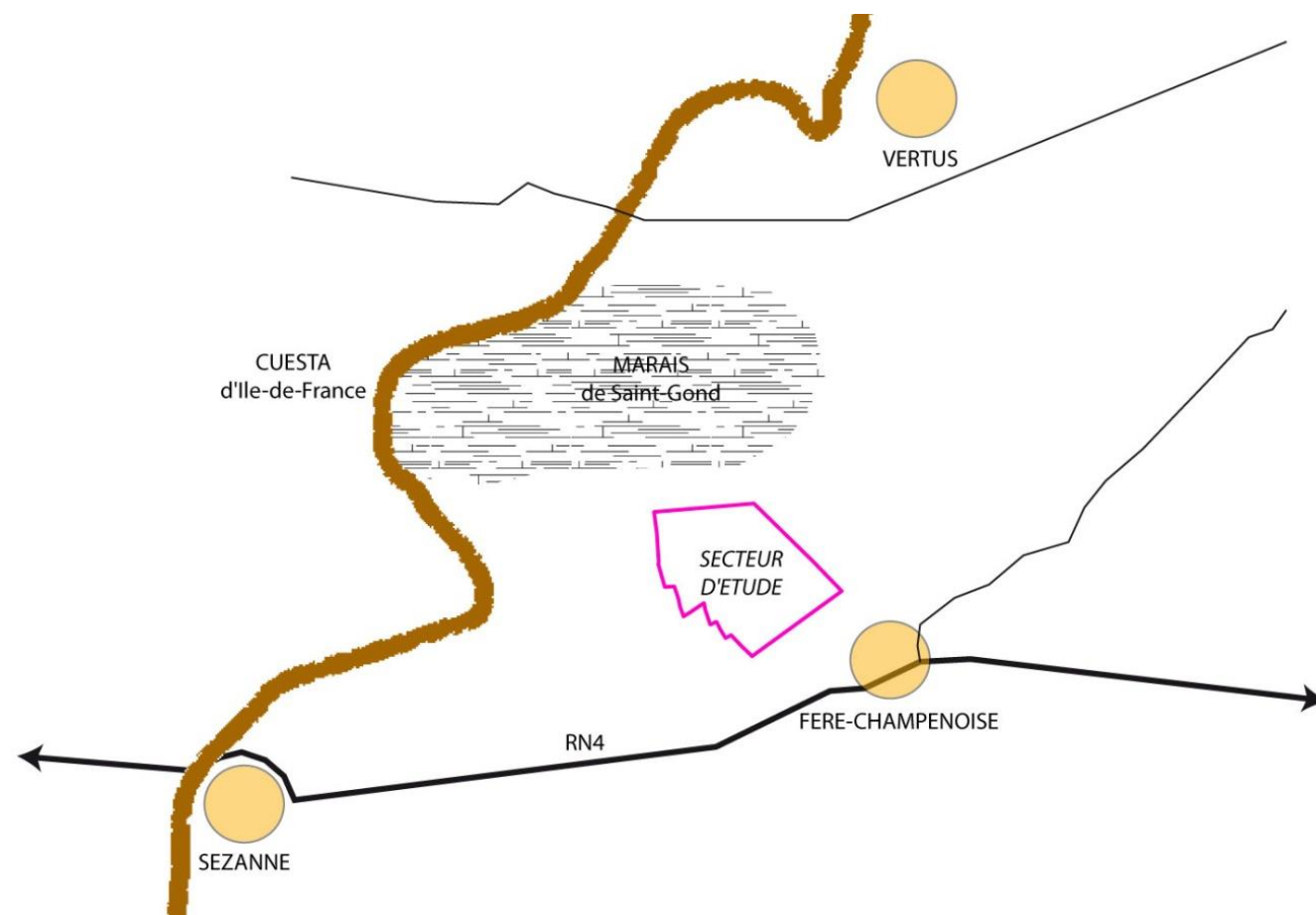


Figure 15. Le site dans son contexte paysager

La composition du paysage local induit les perceptions sur le secteur d'étude. Ainsi, le site est fortement perceptible dans son environnement immédiat, avec une réduction significative de ces perceptions avec l'éloignement de l'observateur.

Cela est d'abord dû à la configuration mouvementée des paysages nord et ouest. Depuis les points surélevés de la cuesta, le secteur sera visible au cœur de la plaine (photographie n°7). Toutefois, selon les méandres de cette cuesta, le secteur pourra être partiellement ou totalement masqué par une circonvolution du relief s'immisçant dans les axes de vue (photographie n°8).

Depuis et à l'arrière du marais de Saint-Gond et les plateaux occidentaux, le secteur s'efface, masqué par les mouvements de terrain et la végétation abondante de ces paysages. Plus l'observateur s'éloigne, plus la configuration topographique et végétale prend le pas dans les champs de perception (photographies n°10 et n°11). Seuls des points ponctuels liés à une ouverture dans la végétation peuvent éventuellement laisser percevoir le secteur depuis le marais, mais cela reste anecdotique.

De même, malgré l'apparente grande planéité des étendues cultivées, la plaine est constituée de molles ondulations qui jouent un rôle dans la perception visuelle du paysage. La présence de vallées, même minimales, apportent également une diversité de perception non négligeable dans la visibilité du projet. Toutefois, l'ouverture visuelle y est beaucoup plus importante, avec une ouverture visuelle large sur l'horizon (photographie n°12).

Il est à noter que le mont Août marque un point d'appel récurrent dans le paysage, que ce soit depuis la plaine agricole, la cuesta ou encore les villages environnants et les axes routiers. Le secteur d'étude s'inscrit à proximité immédiate de ce relief isolé. Les rapports d'échelle sont ici importants entre ce relief et d'autres éléments verticaux, afin de ne pas brouiller la lecture visuelle de ce mont dans le paysage.

→ *Le site potentiel d'implantation est perceptible dans son environnement immédiat, cette perception se réduisant significativement avec la topographie (même infime), les éléments du paysage et la distance d'éloignement.*

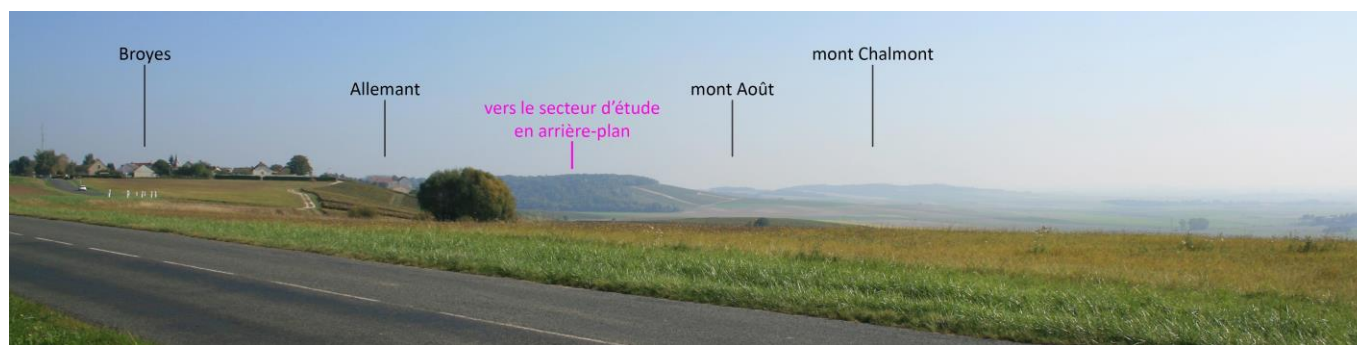
→ *Le vademécum éolien de Champagne-Ardenne de 2007 préconise que l'implantation des éoliennes dans la plaine crayeuse devra éviter une confrontation proche avec la ligne de cuesta, en conservant un recul suffisant (préconisation de 7 à 8 km de distance entre la rupture de pente en crête et le premier paquet d'éoliennes pour des éoliennes de 150 m de haut maximum, 10 km pour des éoliennes de 200 m de haut). Le périmètre le plus proche du secteur en est à 5,5 kilomètres minimum (retour de relief du village d'Allemant), avec un éloignement progressif pour le reste de la cuesta.*



Photographie 8. Des perceptions sur le secteur d'étude depuis des points de vue dégagés de la cuesta
(Photo prise depuis le vignoble entre Villevenard et Congy)



Photographie 12. Des vues lointaines et étendues depuis la plaine agricole
(Photo prise depuis la RD7 entre Gourgançon et Salon)



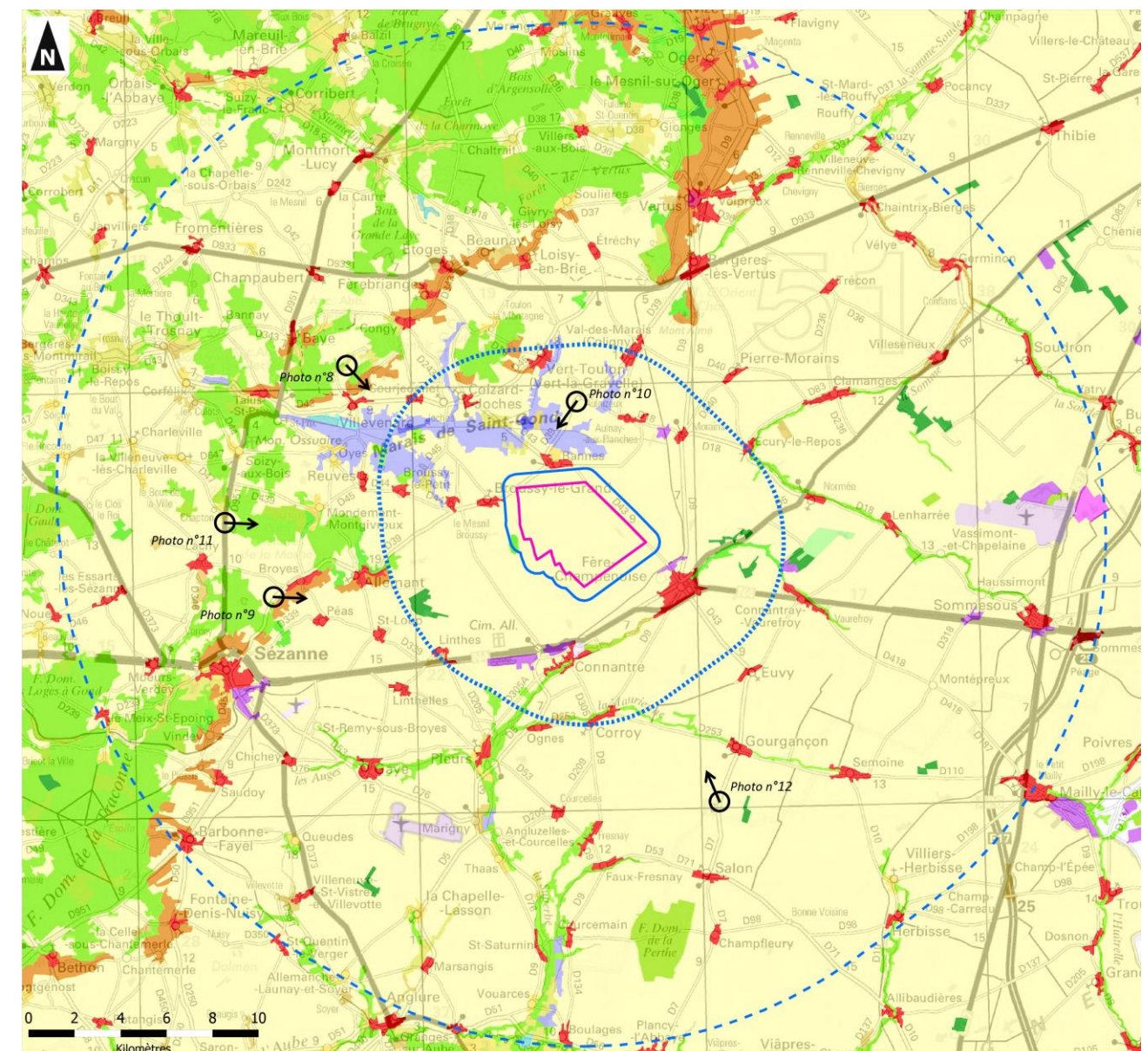
Photographie 9. Les méandres de la cuesta s'immiscant dans les vues depuis les points surélevés de ce relief
(Photo prise depuis la RD39 en approche de Broyes par le sud)



Photographie 10. Une portée limitée du regard depuis le marais de Saint-Gond et ses arrière-plans
(Photo prise depuis la périphérie d'Aulnizeux)



Photographie 11. Une absence de perception lointaine depuis les plateaux occidentaux
(Photo prise depuis la RD951 entre Sézanne et Soizy-aux-Bois)



3.1.3.2. LA SENSIBILITÉ DES ZONES BÂTIES PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

■ GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert** présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg,

- **les villages de plateau ondulé (2)** offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions,

- **les villages de haut de vallon (3)** présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,

- **les villages de fond de vallée (4)** sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,

- **les villages des massifs forestiers (5) ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense)** présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.

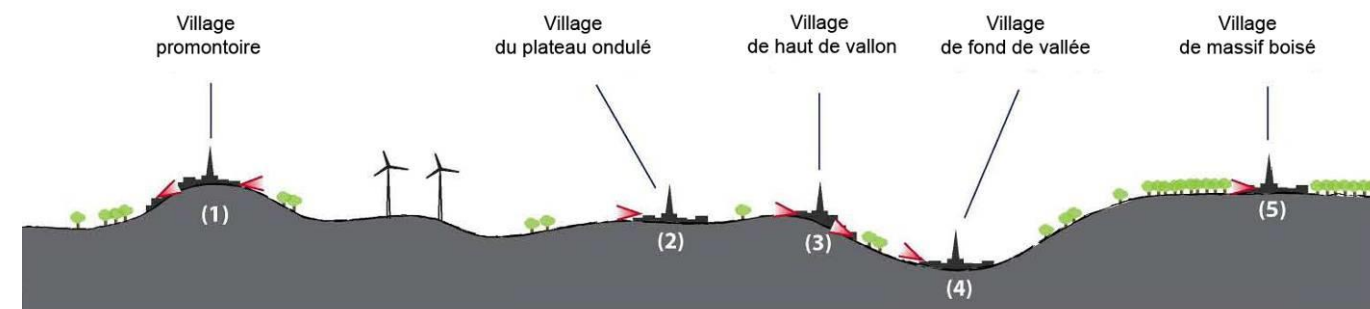


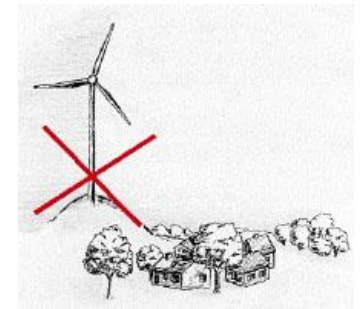
Figure 16. Impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages

■ LA PERCEPTION DU SITE PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches, qu'ils soient localisés sur le plateau ou en dépression. Cela concerne notamment Fère-Champenoise, Bannes et Broussy-le-Grand.



Le site éolien est proche des sites urbains de Fère-Champenoise, Bannes et Broussy-le-Grand. Le projet devra respecter un éloignement suffisant permettant d'éviter les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionné.

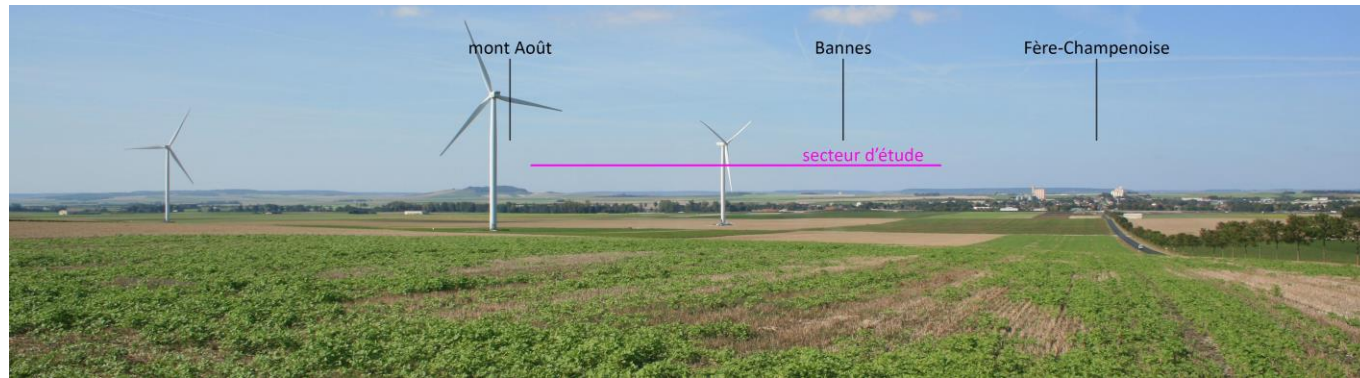


→ **Le site potentiel d'implantation entre en interaction visuelle avec les villages les plus proches que sont Fère-Champenoise, Bannes et Broussy-le-Grand. Les perceptions potentielles deviennent plus ponctuelles et anecdotiques avec la distance d'éloignement. La configuration topographique et végétale joue un rôle certain dans l'atténuation des perceptions.**

La **ville de Fère-Champenoise** est implantée dans le vallon dessiné par le ruisseau de la Vaure. Les versants de cette dépression sont ténus et se fondent avec la plaine agricole. Depuis la plaine agricole environnante, la silhouette de la ville dans son écrin de végétation marque le paysage.

Un projet éolien est en exploitation au sud de la commune, sur Fère-Champenoise, Euvy et Corroy. Il forme une ligne au-dessus de la silhouette urbaine et du vallon (photo n°14). Le site éolien étudié vient prendre place sur l'autre versant de la ville. Il est donc important de respecter un éloignement de Fère-Champenoise, afin de minimiser les effets de surplombs et les interactions avec le parc éolien existant au sud (photo n°13).

Depuis le cœur de la ville, l'urbanisation est trop dense pour que le regard puisse porter jusqu'au site éolien. Par contre, en périphérie, l'urbanisation est plus lâche et ouvre la vue sur le paysage environnant, et notamment vers le site éolien (photo n°15).



Photographie 13. Fère-Champenoise dans son vallon, surplombé par la plaine accueillant le site éolien



Photographie 14. Les éoliennes sur Fère-Champenoise, Euvy et Corroy, surplombant Fère-Champenoise et son vallon



Photographie 15. Des ouvertures potentielles vers le site éolien en périphérie de Fère-Champenoise

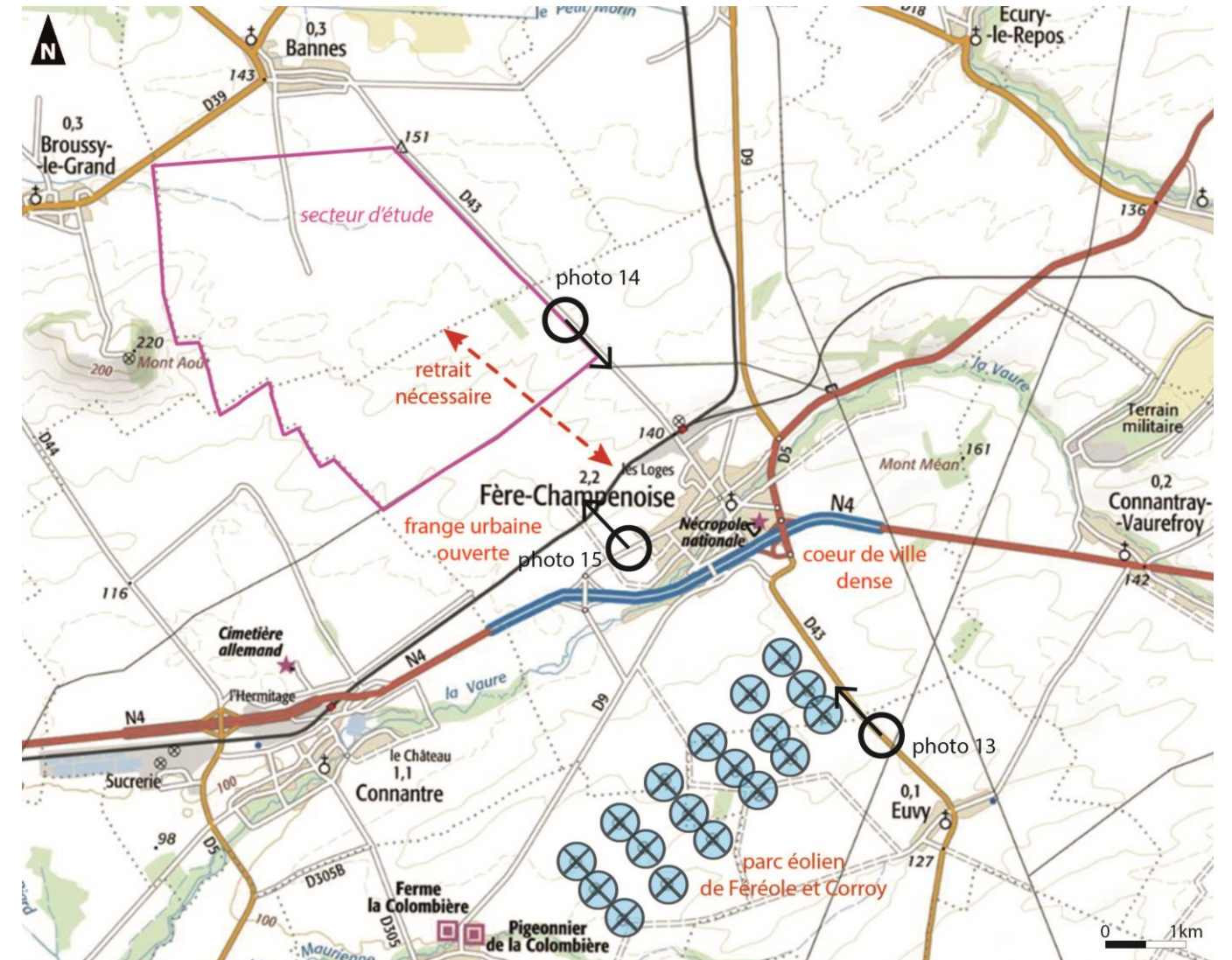


Figure 17. Situation de Fère-Champenoise par rapport au secteur d'étude

Le **village de Bannes** est bâti en périphérie du marais de Saint-Gond, à sa jonction avec la plaine agricole accueillant le site éolien. Il est donc adossé à la frange végétalisée du marais, son urbanisation s'ouvrant vers les étendues agricoles. Les habitations s'égrènent le long de la rue principale, laissant la place à des ouvertures vers la plaine entre le bâti. Les habitations récentes, construites en périphérie du village, sont directement en interaction visuelle avec les champs (photo n°16).

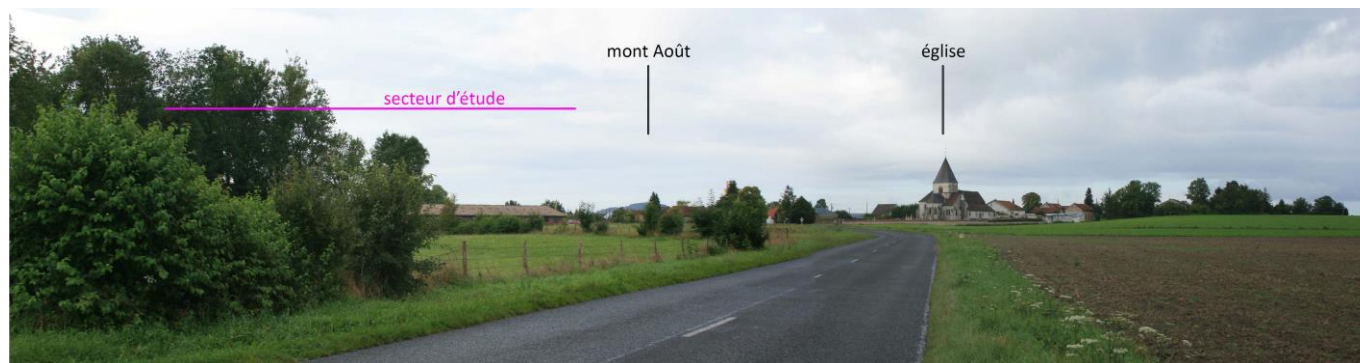
Une perception particulière marque l'entrée nord du village par la RD39 (en venant d'Aulnizeux). La végétation du marais crée un effet couloir guidant le regard sur l'église de Bannes. Une fois la végétation passée, le regard s'ouvre pleinement sur la silhouette villageoise, avec l'église comme point d'appel, et la perception du mont Août en arrière-plan (photo n°17).

En venant de Coizard-Joches par la RD43, la perception est moins singulière, mais l'église marque encore un point d'appel sur le village, une fois la végétation du marais passée (photo n°18).

Le site éolien s'inscrit en arrière-plan de ces points de vue, nécessitant une grande attention afin d'éviter les situations de surplomb et de concurrence d'échelle avec l'église (non protégée).



Photographie 16. Le village de Bannes, à la frontière entre la plaine et le marais



Photographie 17. La perception sur l'église de Bannes depuis la RD39 en venant d'Aulnizeux



Photographie 18. La perception sur le clocher de Bannes depuis la RD43 en provenance de Coizard-Joches

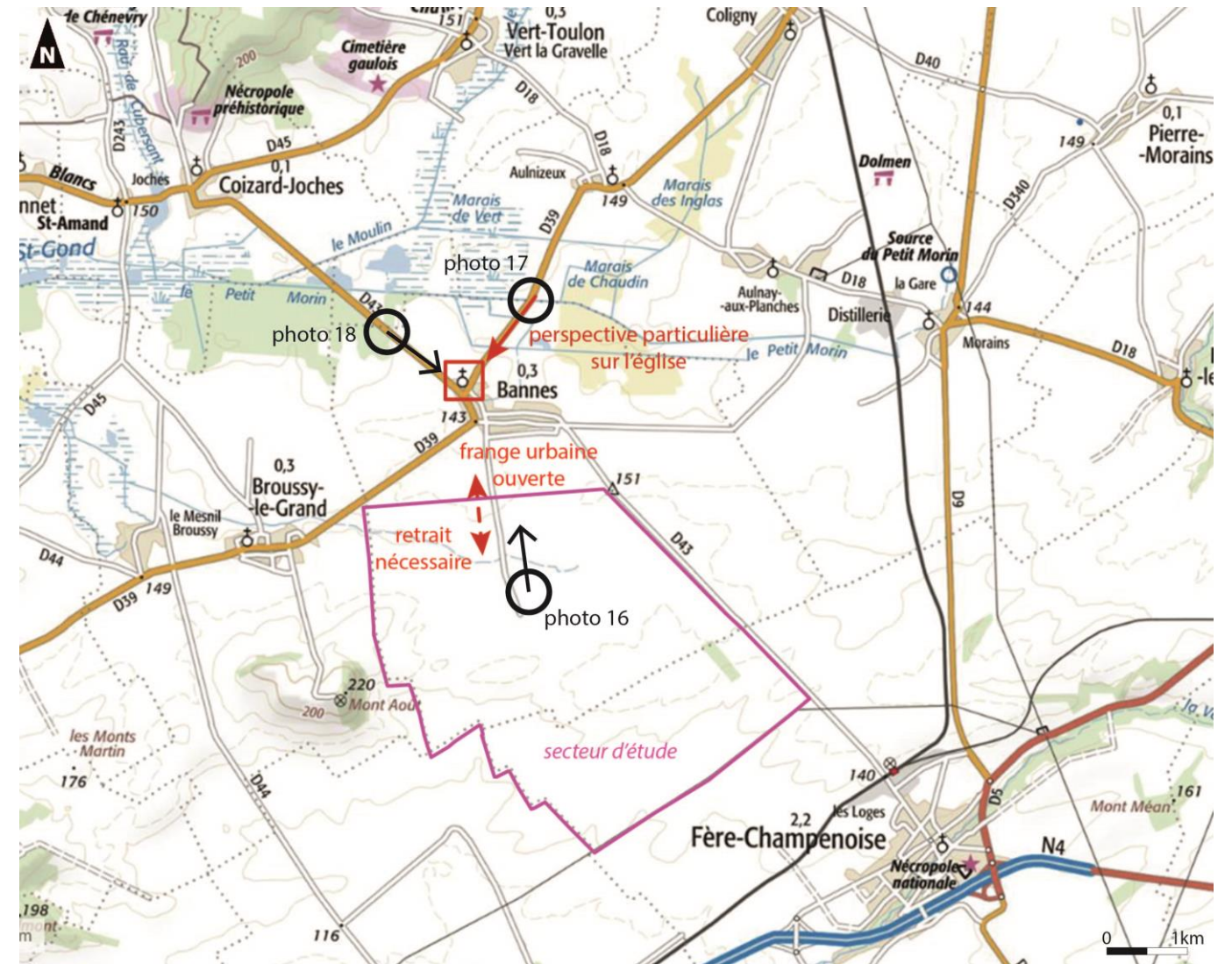


Figure 18. Situation de Bannes par rapport au secteur d'étude

Le **village de Broussy-le-Grand** s'inscrit au nord du mont Août, à proximité immédiate de la frange ouest du secteur d'étude. Le développement urbain suit le tracé de la RD39, sa périphérie n'étant pas directement tournée vers le site éolien. Sa sensibilité tient aux perceptions depuis la RD39.

En venant d'Allemant, la silhouette du village s'affirme dans les axes de vue depuis la route (l'église est protégée), le relief isolé du mont Août dessinant un point d'appel sur la droite du village. La frange nord du secteur d'étude s'inscrit sur la droite de la perspective et en arrière-plan de la silhouette villageoise, avec des risques de concurrence d'échelle visuelle.

A la sortie du village par la RD39, les vues s'ouvrent soudainement sur le paysage, vers la plaine agricole et le site éolien notamment.



Photographie 19. La silhouette de Broussy-le-Grand vue depuis la RD39 en provenance d'Allemant



Photographie 20. Une perception vers le site éolien en sortie est de Broussy-le-Grand par la RD39

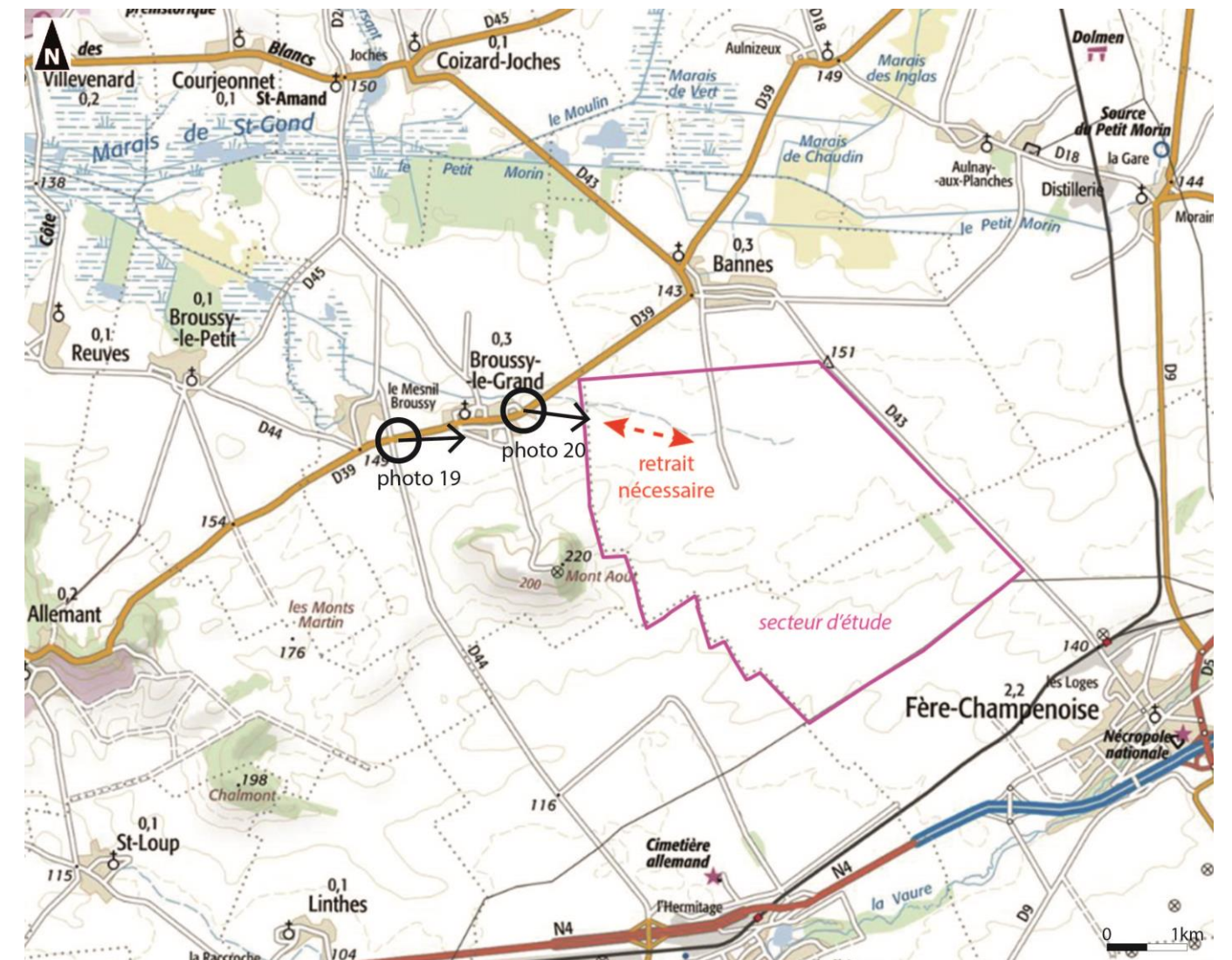


Figure 19. Situation de Broussy-le-Grand par rapport au secteur d'étude

Les **autres villages environnants** ne sont pas concernés par des interactions directes avec le secteur d'étude. Les perceptions potentielles vers le site éolien restent confinées aux lieux de vie proches, dans le périmètre de 6 kilomètres. Ces perceptions sont liées à des points particuliers ponctuels (ouverture dans la végétation, point haut, ...). Les vues sont en effet majoritairement fermées par la configuration topographique et végétale.

Au-delà, les vues vers le secteur d'étude sont rendues impossibles par cette même configuration topographique et végétale, allée à la distance d'éloignement.

Pour les villages concernés par une perception ponctuelle, nous distinguons ceux de Broussy-le-Petit, Coizard-Joches, Aulnizeux, Aulnay-aux-Planches et Linthes pour les plus représentatifs. Les autres vues sont anecdotiques.

Le **village de Broussy-le-Petit** vient s'adosser au marais de Saint-Gond. Les vues depuis la périphérie du village s'ouvrent majoritairement vers le sud du territoire. Toutefois, le mont Août marque une frontière visuelle entre le marais et la plaine depuis ce site urbain, dessinant un point de repère indéniable dans les axes de vue. Il forme un marqueur fort dans les perspectives (photo n°21).



Photographie 21. Une perception potentielle depuis la périphérie du village de Broussy-le-Petit

Le **village de Coizard-Joches** est implanté au nord du marais de Saint-Gond, au pied de la cuesta d'Ile-de-France. Depuis le village, aucune vue sur le paysage lointain n'est possible, de par la présence de la végétation du marais. Il existe toutefois un endroit d'où le regard s'ouvre soudainement, avec une domination du paysage, sur la RD45 à la sortie du village en direction de la Gravelle. En effet, à cette sortie du village, la route gravit un mouvement de terrain lié à une ramification de la cuesta proche. Les vues surplombent alors le paysage environnant (photo n°22).



Photographie 22. Une perception étendue sur le paysage depuis la sortie de Coizard-Joches par la RD45

Le **village de Linthes** s'est implanté au nord de la nationale 4, sur la plaine agricole. Depuis ce site urbain, le regard porte loin, jusqu'au secteur d'étude. Malgré tout, le secteur se situe à l'arrière de petits boisements et monts liés à la proximité de la cuesta, ce qui réduit son importance visuelle dans le paysage.



Photographie 23. Une perception depuis la périphérie du village de Linthes

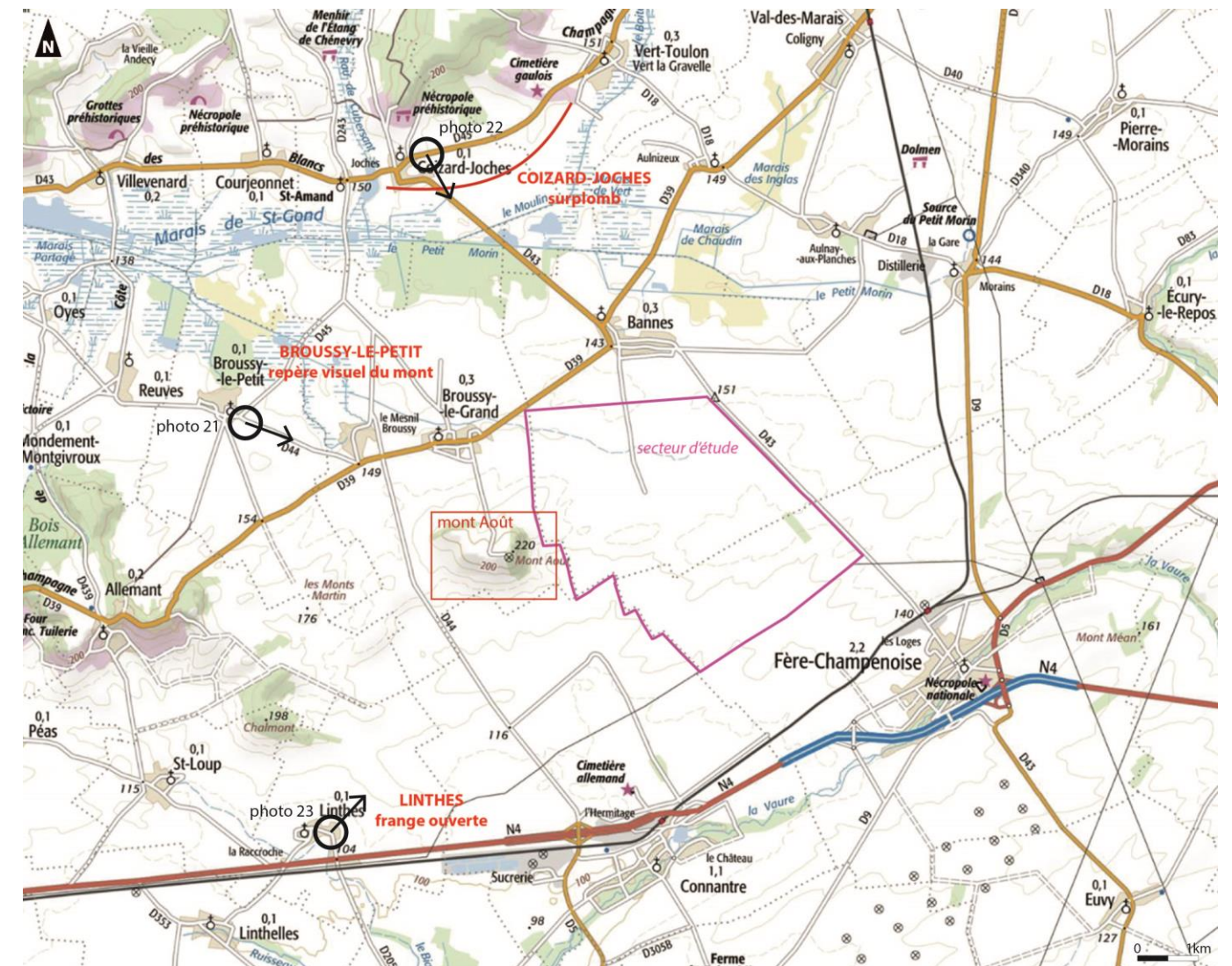


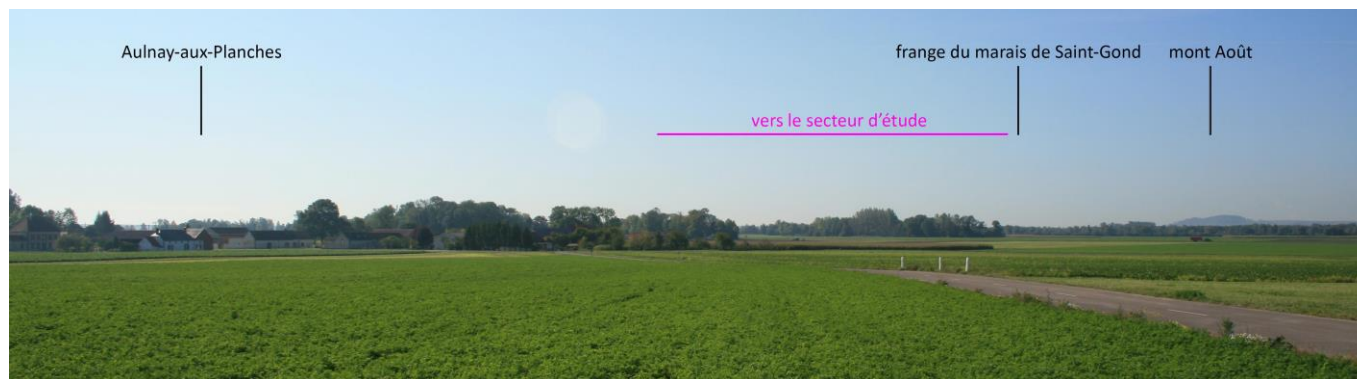
Figure 20. Situation de Broussy-le-Petit, Coizard-Joches et Linthes par rapport au secteur d'étude

Le **village d'Aulnizeux** est bâti à la frange du marais de Saint-Gond, au nord de celui-ci. La portée du regard est donc largement limitée par la végétation du marais. Toutefois, à la faveur de trouées dans la végétation, quelques vues ponctuelles s'ouvrent, avec le mont Août comme marqueur visuel en fond de tableau (photo n°23).



Photographie 24. Une perception potentielle depuis l'urbanisation lâche d'Aulnizeux

Le **village d'Aulnay-aux-Planches** est également implanté au nord du marais, sur sa frange. La végétation du marais borde le village, filtrant les vues et limitant leur portée. Toutefois, à l'approche du village par la route de Coligny, les éoliennes de Fère-Champenoise se devinent au-dessus du couvert végétal. Le secteur d'étude étant plus proche, des perceptions sont donc possibles au-dessus de la silhouette villageoise depuis cet accès (photo n°24).



Photographie 25. Une perception des éoliennes de Fère-Champenoise depuis l'accès nord à Aulnay-aux-Planches

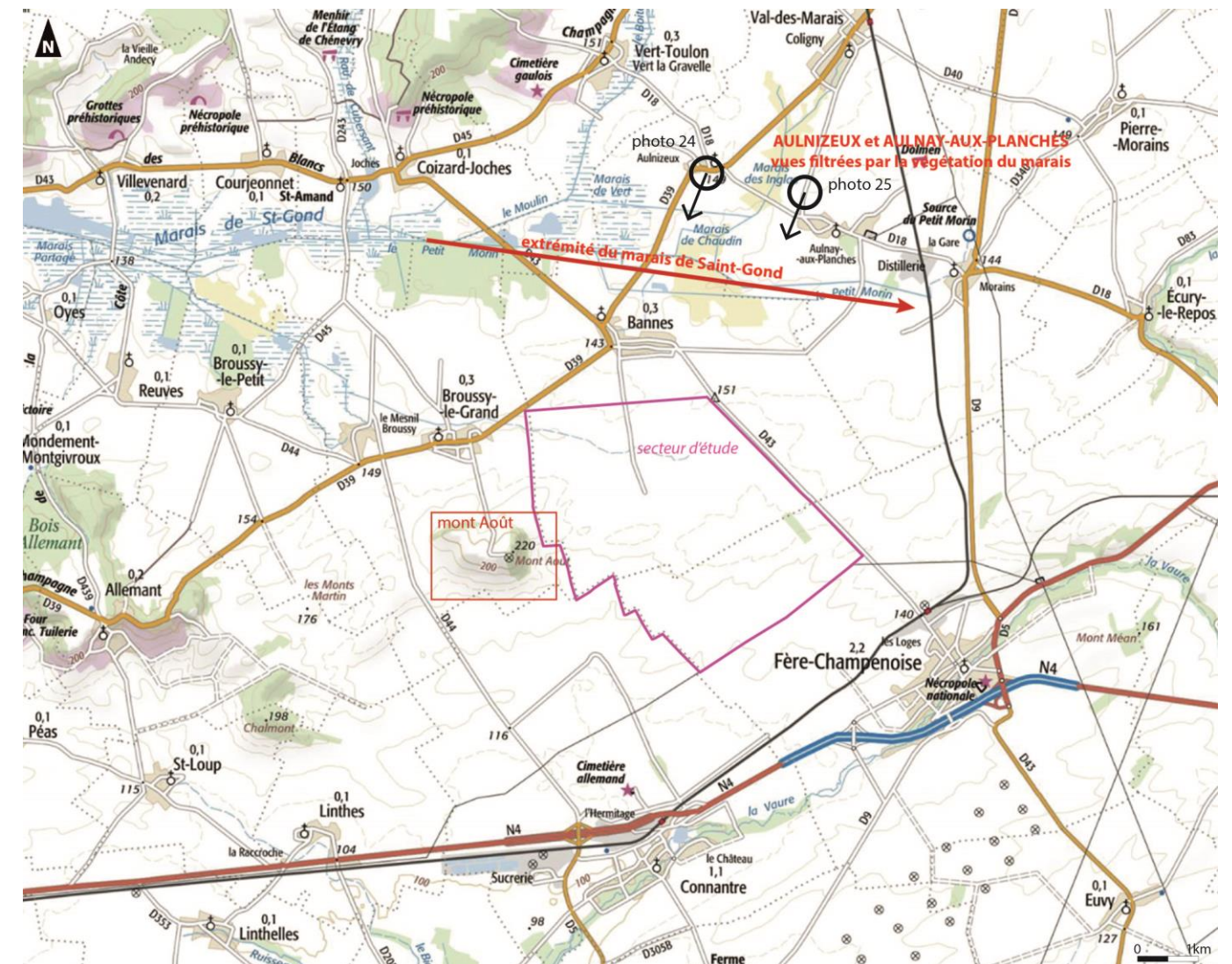


Figure 21. Situation de Aulnizeux et Aulnay-aux-Planches par rapport au secteur d'étude

3.1.3.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION A L'ÉOLIEN

■ GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX AXES ROUTIERS

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les routes de plateau ondulé (1)** offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c),
- **les routes de fond de vallées (2)** sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site,
- **les routes de crête (3)**, implantées en hauteur, offrent des vues panoramiques vers le site éolien, mais filtrées par la végétation liées aux silhouettes des villages ou aux bosquets ;
- **les routes de massifs forestiers (4)** sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.

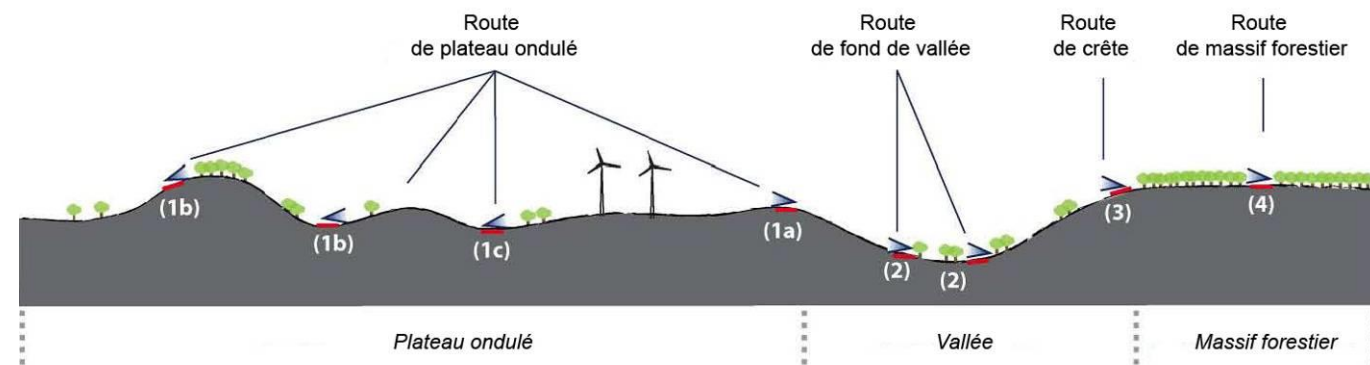


Figure 22. Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position

■ LA PERCEPTION DU SITE PAR RAPPORT AUX AXES DE COMMUNICATION

Le secteur d'étude est localisé **au nord de la nationale 4**. C'est l'axe le plus sensible à l'implantation d'éoliennes. Cet axe mène de Sommesous à Sézanne sur le territoire.

Entre Sommesous et Fère-Champenoise, l'axe fait directement face au site éolien. Traversant les étendues cultivées de la plaine, les perceptions sont larges et étendues sur le paysage et portent jusqu'à la cuesta d'Ile-de-France. Le mont Août forme encore une fois un marqueur paysager fort dans les perspectives, s'inscrivant en isolé sur les champs, la cuesta fermant les horizons d'une frange sombre (photo n°26).

Entre Fère-Champenoise et Connantre, la vue vers le secteur d'étude est directe. Ce tronçon de la nationale est particulier. En effet, le parc en exploitation sur Fère-Champenoise, Euvy et Corroy marque les vues sur un côté de l'axe, et ce sur une distance importante. L'autre côté de l'axe est aujourd'hui vierge d'éoliennes. La sensibilité tient à l'implantation d'aérogénérateurs des deux côtés d'un axe de grande circulation (photo n°27).

Entre Connantre et Sézanne, la perception est plus ponctuelle et anecdotique, des mouvements de terrain conséquents et des boisements s'immiscant dans les axes de vue et filtrant la portée du regard.



Photographie 26. Une perception étendue depuis la RN4 entre Sommesous et Fère-Champenoise



Photographie 27. Une perception particulière depuis la RN4 entre Connantre et Fère-Champenoise liée à la présence du parc en exploitation sur Fère-Champenoise

La **départementale 43** est en **contact direct** avec le secteur d'étude, qu'elle longe sur sa frange est. Toute l'ampleur du site se lit depuis cet axe, avec une lecture particulière du mont Août, qui s'impose actuellement dans les axes de vue (photo n°28). La sensibilité tient en l'insertion de nouveaux repères verticaux dans cet espace paysager dominé par le relief isolé.

Depuis cet axe, à l'approche de Fère-Champenoise, les éoliennes en exploitation se distinguent parfaitement au-dessus de la silhouette urbaine. Ce point a été évoqué précédemment dans le paragraphe traitant des zones bâties.



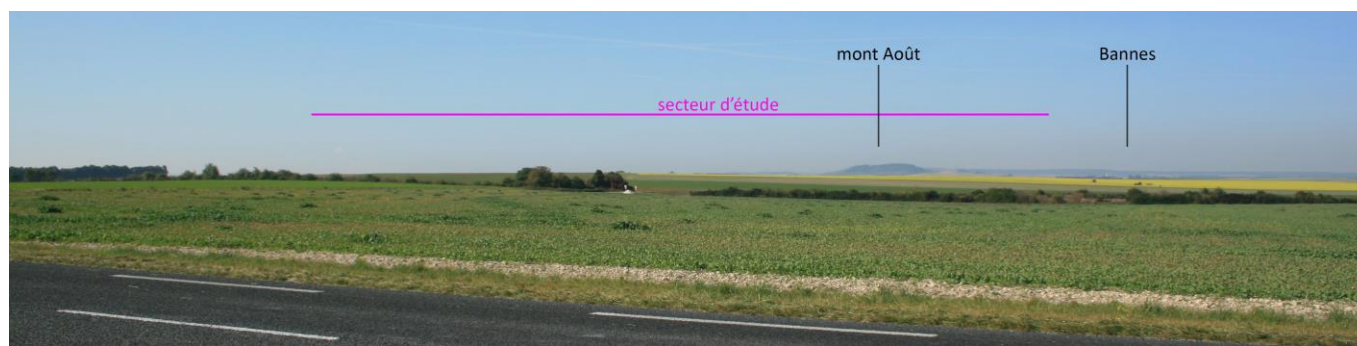
Le secteur d'étude occupe l'intégralité du champ visuel présenté.

Photographie 28. Une perception privilégiée du secteur d'étude depuis la RD43 entre Fère-Champenoise et Bannes.

Les deux autres axes concernés par une perception potentiellement importante du secteur d'étude sont la RD39 entre le Ménil-Broussy et Coligny, et la RD9 entre Pierre-Morains et Fère-Champenoise.

Depuis la **départementale 39**, les perceptions particulières sont liées aux covisibilités entre les villages de Broussy-le-Grand, Bannes et le secteur d'étude, thèmes qui ont été abordés précédemment dans le paragraphe traitant des zones bâties.

Depuis la **départementale 9**, les perceptions sont liées au passage en droite ligne de cet axe au cœur de la plaine agricole. Les perceptions peuvent se révéler large et étendue sur le paysage lointain. Au sud de Morains, les perceptions sont particulièrement ouvertes vers le secteur d'étude, le mont Août s'imposant encore une fois comme un marqueur paysager indéniable (photo n°29)



Photographie 29. Une perception étendue depuis la RD9 au sud de Morains

Depuis les **autres axes de circulation**, des perceptions ponctuelles peuvent se distinguer, mais elles restent courtes et anecdotiques et limitées au paysage intermédiaire.

Depuis la plaine agricole toutefois, des perceptions se distinguent bien au-delà et, lorsqu'il y a perception, celle-ci est fort étendue et permet d'apprécier l'insertion du secteur d'étude dans son contexte paysager global. Avec la distance, l'importance visuelle d'éléments verticaux s'amenuise toutefois beaucoup, au profit de la composition paysagère proche.

Depuis la **RD951** et la **RD933**, deux axes majeurs de circulation traversant les plateaux occidentaux, aucune perception n'est possible, de par la distance, la topographie et la végétation dense limitant la portée du regard au paysage proche (photo n°30).



Photographie 30. Des perceptions limitées depuis les axes routiers des plateaux occidentaux (Photo prise depuis la RD933 à l'est d'Etoges)

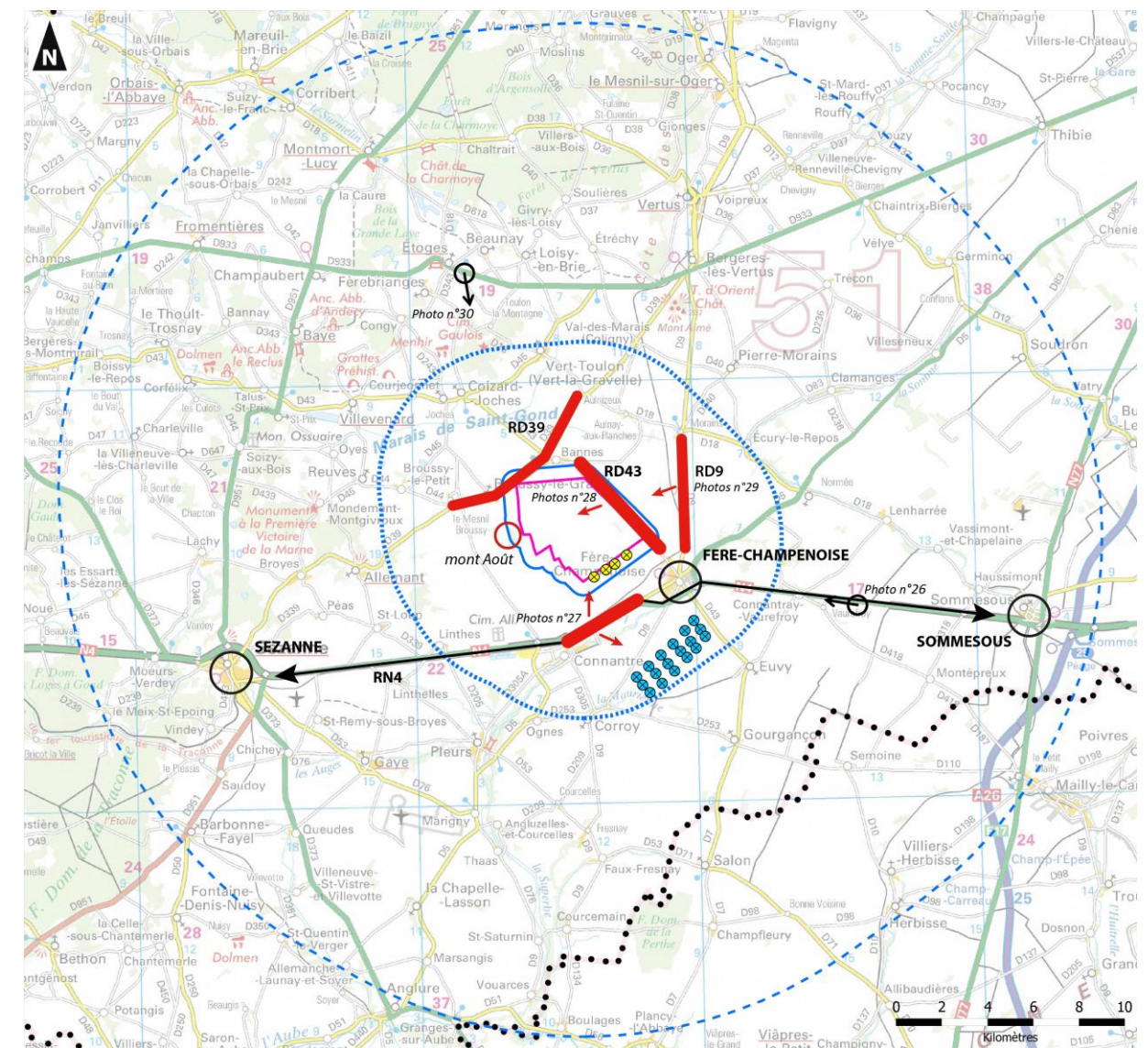


Figure 23. Situation des axes routiers par rapport au secteur d'étude

3.2. PATRIMOINE ET TOURISME

3.2.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.2.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Il est à noter que, depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les périmètres de protection des Monuments Historiques s'appellent désormais des périmètres des abords. Auparavant ce périmètre était automatique et défini à 500 mètres du monument. Désormais, les périmètres de protection autour des édifices nouvellement classés sont créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France. Quand aucun périmètre spécifique n'est dessiné, la règle des 500 mètres est appliquée par défaut.

Dans cette étude, seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés.

Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date du 18 mai 2016 et vérifié en novembre 2018 et juin 2021.

Dans le périmètre de 600 mètres autour du secteur d'étude :

Aucun édifice protégé au titre des Monuments Historiques n'est inventorié. Le secteur d'étude n'est donc pas localisé dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique.

Dans le périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'étude :

7 édifices protégés sont inventoriés à moins de 6 kilomètres du secteur d'étude. Il s'agit tous d'églises, localisées en cœur urbain et en fond de vallée, n'impliquant que peu d'interactions avec le secteur d'étude.

DEFINITION

Des dispositifs de protection du patrimoine se mettent en place en France dès la Révolution française.

Mais c'est véritablement au XIXe siècle que naît une politique publique du patrimoine avec la création du concept de monument historique.

Tout au long du XXe siècle, la législation de protection du patrimoine s'étoffe et accompagne l'évolution de la notion même de patrimoine, constitué désormais de biens matériels et immatériels.

Sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se met place en 1972 l'idée de patrimoine mondial de l'humanité.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	LOCALISATION	N° carte
BROUSSY-LE-GRAND	Classement	10/12/1919	Eglise	En cœur urbain	31
VAL-DES-MARAIS	Classement	29/07/1937	Dolmen	Au cœur d'un champ, au nord du village et à l'est de la voie ferrée	37
COIZARD-JOCHES	Classement	10/07/1916	Eglise de Coizard	En cœur urbain	27
VERT-TOULON	Classement	30/07/1934	Eglise de Vert-la-Gravelle	En cœur urbain	33
CORROY	Inscription	31/03/1992	Ferme de la Colombière	Vallée de la Maurienne, au nord de Corroy	36
COIZARD-JOCHES	Classement	14/05/1926	Terrains et grottes préhistoriques qu'ils renferment	Terrain isolé au cœur du vignoble, au nord du village	28
CORROY	Classement	25/10/1911	Eglise de la Nativité de la Vierge	En cœur urbain, dans la vallée de la Maurienne	35

Tableau 3. Les Monuments Historiques dans le périmètre de 6 km autour du secteur d'étude
(Source : base Mérimée)



Eglise de Broussy-le-Grand / Eglise de Coizard-Joches / Eglise de Vert-la-Gravelle



Ferme de la Colombière à Corroy / Eglise de Corroy

Photographie 31. Illustrations des Monuments Historiques à moins de 6 km du secteur d'étude

Au-delà du périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'étude :

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	LOCALISATION	N° carte
CONGY	Classement	03/03/1905	Menhir de l'Etang de Chénevry	Terrain isolé le long de la RD243 entre Congy et Coizard-Joches	25
REUVES	Classement	15/01/1916	Eglise	En cœur urbain	20
ALLEMANT	Classement	21/05/1932	Eglise	En cœur urbain	18
EUVY	Classement	04/12/1915	Eglise	En cœur urbain	42
PIERRE-MORAINS	Classement	04/12/1915	Eglise	En périphérie nord du village, sur la plaine	40
COURJEONNET	Classement	14/05/1926	Terrain avec les grottes préhistoriques	Terrain isolé au cœur du vignoble, au nord du village	23
PLEURS	Inscription	08/05/1933	Nef et bas-côtés de l'église	En cœur urbain, dans la vallée de la Superbe	29
VILLEVENARD	Classement	14/05/1926	Grottes sépulcrales néolithiques	Terrain dans le vignoble, au nord du village	19
VILLEVENARD	Classement	31/12/1915	Eglise Saint-Alpin	En cœur urbain	17
MONDEMENT-MONTGIVROUX	Inscription	04/10/1991	Monument de la 1ère victoire de la Marne	Isolé en surplomb du marais de Saint-Gond	16
MONDEMENT-MONTGIVROUX	Inscription	28/12/2017	Eglise de Mondement	Isolé en surplomb du marais de Saint-Gond	16
BROYES	Inscription	08/11/2000	Four industriel de l'ancienne tuilerie	En périphérie nord du village, sur la RD39	15
GOURGANCON	Classement	06/11/1915	Eglise	En cœur urbain, dans la vallée de la Maurienne	41
LOISY-EN-BRIE	Classement	23/07/1981	Eglise Saint-Georges	En cœur urbain	32
BEUNAY	Classement	03/08/1976	Eglise	En périphérie nord du village, sur la RD618	30
ETOGES	Inscription	17/05/1956	Façades, toitures, douves et pont du château	En cœur urbain	26
BAYE	Classement	22/03/1923	Chapelle du château	En cœur urbain	13
BAYE	Classement	14/03/1986	Eglise Saint-Pierre	En cœur urbain	14
TALUS-SAINT-PRIX	Classement	31/03/1916	Eglise	Isolée dans le hameau de Saint-Prix	11
VERTUS	Classement	24/03/1854	Eglise	En cœur urbain	38

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	LOCALISATION	N° carte
SALON	Classement	21/12/1984	Eglise	En cœur urbain	39
SEZANNE	Inscription	20/05/1988	marché couvert	En cœur urbain	9
TALUS-SAINT-PRIX	Classement	22/02/1968	Vestiges des ailes sud et ouest du cloître	En cœur urbain	10
SEZANNE	Classement	11/03/1911	Puits devant le portail ouest de l'église	En cœur urbain	7
SEZANNE	Classement	11/02/1911	Eglise Saint-Denis	En cœur urbain	8
SEZANNE	Inscription	09/10/1979	Façades et toitures d'une maison	En cœur urbain (3 place du Champ Benoist)	6
VILLERS-AUX-BOIS	Inscription	15/12/1980	Façades et toitures du château	Adossé à la forêt, en périphérie du village	34
TALUS-SAINT-PRIX	Classement	03/11/1930	Dolmen dit du Reclus	Au cœur de la forêt	5
LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	Classement	07/02/1916	Eglise	En cœur urbain	2
CORFELIX	Classement	04/12/1915	Eglise	En cœur urbain	4
MONTMORT-LUCY	Classement	19/01/1905	Eglise	Vallée du Surmelin, en périphérie du village	22
MONTMORT-LUCY	Classement	04/10/2001	Ensemble des bâtiments et du parc du château	Vallée du Surmelin, en entrée du village	21
VILLENEUVE-RENNVILLE-CHEVIGNY	Inscription	03/08/1987	Eglise	Vallée de la Berle, à Villeneuve	43
LA CHAPELLE-LASSON	Classement	22/11/1972	Eglise	En cœur urbain	24
LE THOULT-TROSNAY	Inscription	26/08/1988	Façades et toitures du château	Vallée du Petit Morin, en cœur urbain	3
LE THOULT-TROSNAY	Classement	28/07/1922	Eglise	Vallée du Petit Morin, en cœur urbain	1
SOMMESOUS	Classement	19/01/1916	Eglise	Vallée de la Somme, en cœur urbain	48
VILLIERS-HERBISSE	Classement	15/04/1958	Eglise	En cœur urbain	44
SOUDRON	Classement	25/10/1911	Eglise	Vallée de la Soude, en cœur urbain	47
HERBISSE	Classement	13/11/1989	Eglise de l'Assomption	Vallée de l'Herbissonne, en cœur urbain	45

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	LOCALISATION	N° carte
CORRIBERT	Classement	09/10/1979	Eglise	En cœur urbain	12
MAILLY-LE-CAMP	Classement	05/08/1919	Eglise St-Jean-Baptiste de Mailly-le-Petit ou du Petit-Mailly	En cœur urbain	46
MAILLY-LE-CAMP	Inscription	07/05/1926	Croix de chemin du 16 ^{ème} siècle	En cœur urbain (disparu)	49

Tableau 4. Les Monuments Historiques dans le périmètre éloigné de 20 km
(Source : base Mérimée)

Illustrations des édifices protégés au titre des Monuments Historiques dans le périmètre éloigné :



Menhir de Congy / Eglise de Reuves / Eglise d'Allemant



Eglise d'Euvy / Eglise de Pierre-Morains / Eglise de Pleurs



Eglise de Villevenard / Monument de Mondement-Montgivroux / Eglise de Gourgançon



Eglise de Loisy-en-Brie / Eglise de Beaunay / Château d'Etoges



Eglise de Talus-Saint-Prix / Eglise de Vertus / Eglise de Salon



Marché couvert de Sézanne / Eglise de Sézanne / Dolmen de Talus-Saint-Prix



Eglise de Montmort-Lucy / Château de Montmort-Lucy / Eglise de Villeneuve-Renneville-Chevigny



Château de Thoult-Trosnay / Eglise de Thoult-Trosnay / Eglise de Sommesous



Eglise de Villiers-Herbisse / Eglise de Soudron / Eglise de Herbisse



Eglise de Corriberit / Eglise de Mailly-le-Camp

Photographie 32. Illustrations des Monuments Historiques dans le périmètre de 20km

Sur les 50 édifices ou lieux protégés au titre des Monuments Historiques dans le périmètre étendu de 20 kilomètres, 17 concernent la plaine agricole, 14 le secteur du marais et le pied de la cuesta, et 19 les plateaux occidentaux jusque sur le rebord de la cuesta.

Sur la totalité, 33 protections concernent des édifices religieux (essentiellement des églises, plus 1 chapelle et 1 cloître), 6 éléments archéologiques, 4 châteaux, 1 ferme, 1 maison, 1 puits, 1 monument commémoratif, 1 marché couvert, 1 ancienne tuilerie et 1 croix.

7 monuments sont localisés dans le périmètre intermédiaire de 6 kilomètres (église de Broussy-le-Grand, église de Vert-la-Gravelle, église et terrains préhistoriques de Coizard-Joches, église de Vert-la-Gravelle, dolmen de Val-des-Marais et ferme de la Colombière à Corroy).

L'édifice protégé le plus proche est l'église de Broussy-le-Grand.

3.2.1.2. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 02 mai 1930, le classement et l'inscription sont désormais régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL	LOCALISATION	N° carte
FERE-CHAMPENOISE	Classement	06/12/1934	Arbre de la liberté	En cœur urbain	6
BERGERES-LES-VERTUS et VAL-DES-MARAIS	Inscription	20/08/1972	Mont Aimé	Relief isolé sur la plaine agricole	7
MONDEMENT-MONTGIVROUX	Classement	04/06/1934	Site du château	A proximité du monument commémoratif	4
VERTUS	Classement	30/12/1958	Pièce d'eau dite puits Saint-Martin, lavoir et place du donjon	En cœur urbain	8
VERTUS	Classement	15/09/1931	Ancienne porte de ville dite porte Baudet	En cœur urbain	9
SEZANNE	Classement	13/04/1943	Mails	En cœur urbain	3
SEZANNE	Inscription	20/05/1983	Centre ancien	En cœur urbain	2
LES ESSARTS-LES-SEZANNE	Classement	04/12/1935	Orme en bordure et à l'ouest du centre-ville	En cœur urbain	1
MOSLINS	Classement	15/02/1933	Orme centenaire	Sur la place publique	5

Tableau 5. Les Sites dans l'aire d'étude
(Source : DREAL)

Les Sites suivants sont **en cours de déclassement** :

- orme centenaire de Moslins (a été abattu car il devenait dangereux) ;
- arbre de la liberté de Fère-Champenoise (un carrefour giratoire occupe aujourd'hui l'ancien emplacement de cet arbre qui a été abattu vers 1955, car il devenait dangereux).

Avec la disparition de l'arbre de la liberté de Fère-Champenoise, le Site protégé le plus proche du secteur d'étude concerne le mont Aimé, à 10,6 km du centre de ce secteur.

Le château de Mondement-Montgivroux jouxte le monument commémoratif de la première victoire de la Marne, sur le rebord de la cuesta, en surplomb du marais de Saint-Gond.

Les Sites de Moslins et les Essarts-les-Sézanne sont localisés sur les plateaux occidentaux. Les autres Sites sont en pied de cuesta, sur Sézanne et Vertus, à plus de 15 km du secteur d'étude.

Illustrations des Sites protégés :



Le panorama depuis le mont Aimé



Château de Mondement-Montgivroux / Pièce d'eau dite puits Saint-Martin, lavoir et place du donjon à Vertus /
Porte Baudet de Vertus



Mails et centre ancien de Sézanne vus du ciel / Orme des Essarts-les-Sézanne

Photographie 33. Illustrations des Sites protégés

3.2.1.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), transformées en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), et les secteurs sauvegardés deviennent maintenant des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

Ces Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sont gérés par des documents relevant du droit du patrimoine, à savoir soit le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), qui existait déjà, soit le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP, élaboré en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France). Les ZPPAUP et les AVAP continuent de produire leur effet de droit dans le périmètre du site patrimonial remarquable, jusqu'à ce que s'y substitue un plan de valorisation.

Aucune protection de ce type n'est référencée dans le périmètre d'étude.

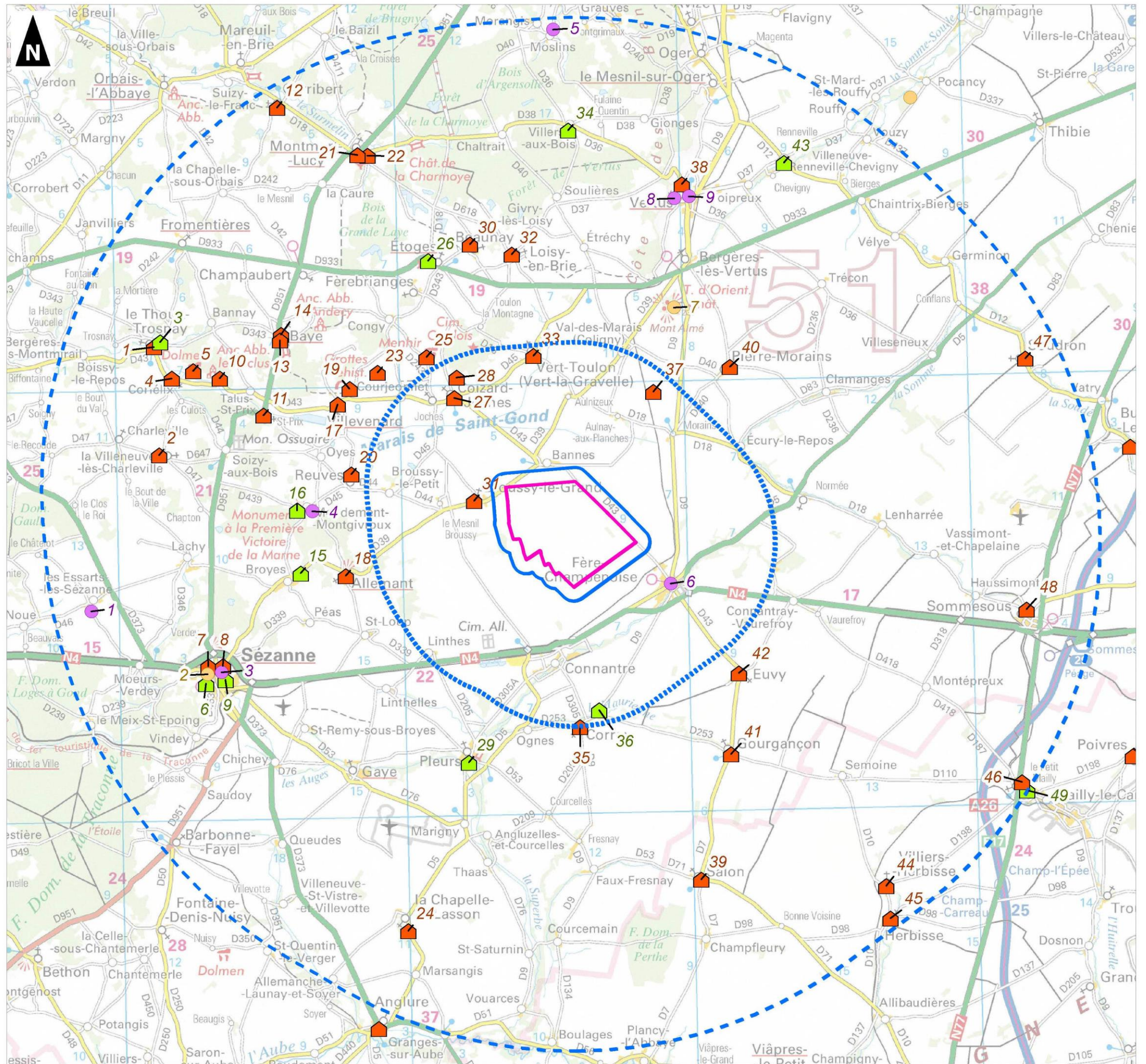
 Carte n°6 (page suivante) : Patrimoine réglementaire

Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

Expertise paysagère

Patrimoine réglementaire

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Monument Historique classé
-  Monument Historique inscrit
-  Site classé
-  Site inscrit



3.2.2. LES PROTECTIONS AU TITRE DE L'UNESCO

Le bien des Coteaux, maisons et caves de Champagne est protégé à ce titre depuis le 4 juillet 2015

■ **BIEN CENTRAL PROTÉGÉ AU TITRE DE L'UNESCO (DÉNOMINATION DE ZONE CENTRALE)**

Le site des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » est inscrit en tant que « paysage culturel évolutif vivant » depuis juillet 2015 sur la Liste du patrimoine mondial.

Situé au cœur de l'aire de production du Champagne, le Bien « fait la synthèse entre les lieux d'approvisionnement, là où naît et mûrit le raisin, les lieux d'élaboration, là où s'assemble et se conserve le vin, et les lieux de commercialisation, là où le Champagne s'expose et s'écoule dans le monde ».

Il regroupe les coteaux les plus anciennement viticoles et les plus emblématiques du vignoble champenois, les plus grands réseaux de cave de la région ainsi que les ensembles architecturaux et urbains des Maisons de Champagne qui se sont déployées sur la colline Saint-Nicaise à Reims et sur l'Avenue de Champagne à Épernay.

Le bien se compose de trois ensembles distincts : **les vignobles historiques d'Hautvillers, Ay et Mareuil-sur-Ay, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay.**

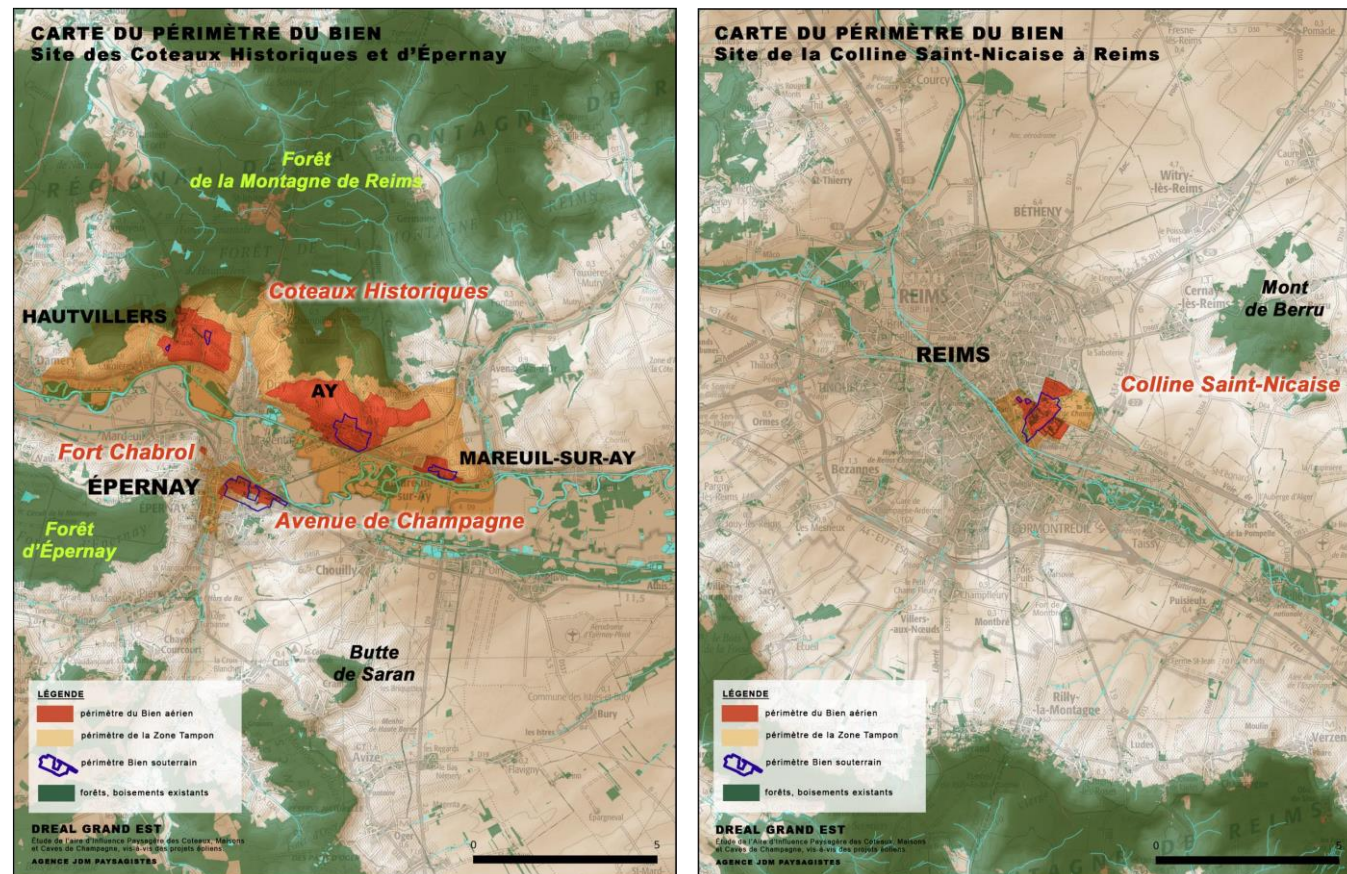


Figure 24. Cartes de situation du bien central protégé au titre de l'UNESCO

(Source : Étude de l'Aire d'Influence Paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens DREAL Grand Est)

Chacun des 3 ensembles majeurs se compose d'une partie centrale qui concentre les attributs du bien. Autour de ces zones centrales ont été définies des zones de vigilance appelées « zones tampons ».

Les zones centrales bénéficient d'une attention particulière grâce à un dispositif de protection mis en place en concertation avec les gestionnaires du territoire.

La zone tampon, quant à elle, est garante de la préservation paysagère autour de la zone centrale. Les zones tampons ou zone de vigilance forment 3 pôles majeurs autour des zones centrales et participent ainsi à la préservation et la valorisation d'un écrin paysager autour des ensembles protégés.

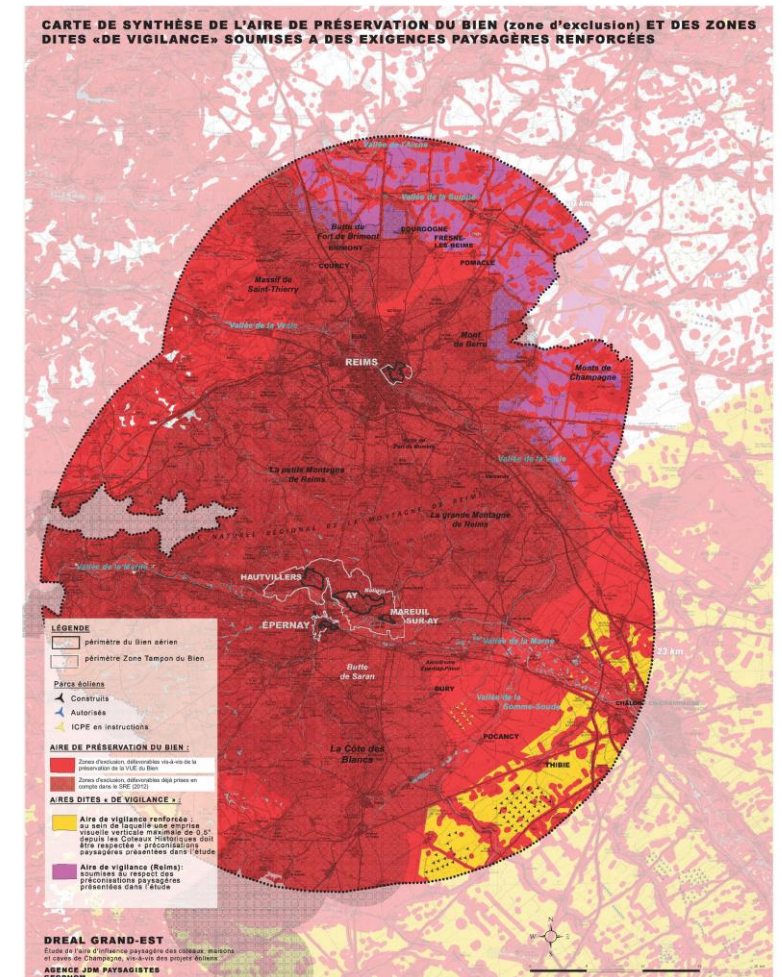
Une **Étude de l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) des coteaux, maisons et caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens**, a été réalisée. Elle a été commandée par la **DREAL Grand Est** et réalisée au cours de l'année **2017**, avec pour objectif la délimitation, pour les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial, de l'aire d'influence paysagère et de préservation vis-à-vis des parcs éoliens.

La carte de synthèse ci-contre présente le périmètre de l'Aire de Préservation du Bien (en rouge). Ce périmètre, résultat de l'étude, intègre l'ensemble des zones d'exclusion à tout développement éolien au cœur du périmètre d'étude. L'Aire de Préservation Paysagère constitue une aire de protection absolue du Bien et de sa valeur Universelle Exceptionnelle.

Les aires dites « de vigilance », en jaune et rose, intègrent l'ensemble des zones définies comme potentiellement favorables au développement éolien, sous réserve du respect des préconisations paysagères énoncées dans l'étude.

Une aire « de vigilance renforcée » intègre les zones potentielles d'implantation de l'objet éolien au Sud-Est du territoire d'étude au cœur de la plaine de Champagne. Cette aire est dite « de vigilance renforcée », dans le sens où les dossiers déposés dans le cadre de demande d'autorisation d'exploitation, feront l'objet d'une instruction particulière en matière de paysage, et notamment au regard du site UNESCO. Les projets éoliens envisagés dans les zones colorées en jaune, devront notamment respecter le seuil d'une emprise visuelle verticale maximale vis-à-vis des Coteaux Historiques fixé à 0,5°.

Dans les aires de vigilance, renforcée ou non, les projets éoliens seront particulièrement étudiés par les services instructeurs au regard de leur organisation spatiale, de leur respect des trames existantes, et de leurs potentiels impacts vis-à-vis de la bonne compréhension du système géographique « plateau / coteaux / plaine » et de la profondeur du champ visuel en direction de la plaine de Champagne depuis les Coteaux Historiques et leurs abords.



■ PRESERVATION GLOBALE DES COTEAUX VITICOLES (DENOMINATION DE ZONE D'ENGAGEMENT)

2 documents ont été réalisés pour la définition des périmètres de protection à appliquer aux coteaux viticoles vis-à-vis de l'implantation de projets éoliens :

- Février 2018 : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, financée par un groupement de viticulteurs, avec pour objectif de proposer une étude paysagère vis-à-vis de la zone d'engagement (l'ensemble des coteaux viticoles) ;

- Juillet 2019 : Plan Paysage Eolien du vignoble de Champagne, commandé par France Energie Eolienne et réalisé par le bureau d'étude Champ Libre, afin d'affiner la charte précédente sur la zone d'engagement.

Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (Association)

Le paysage culturel viticole (que l'on nomme « zone d'engagement »), autour des trois ensembles représentatifs et protégés, forme un écrin qui regroupe les 320 villes et villages de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne, répartis sur les départements de la Marne, de l'Aube, de l'Aisne, de la Haute-Marne et de la Seine-et-Marne.

La zone d'engagement concerne l'ensemble de la zone AOC Champagne et forme un ensemble historique, géographique et paysager cohérent, que le Bien résume et sans lequel sa valeur ne peut être comprise.

La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a été commandée par l'association des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, et réalisée par l'Agence d'urbanisme de Reims en février 2018, avec pour objectif de proposer une étude d'influence paysagère vis-à-vis de la zone d'engagement (l'ensemble des coteaux viticoles).

La Charte éolienne dessine le cadre d'engagement global visant à préserver le cadre distant formé par l'AOC Champagne. Il s'agit d'un document d'orientation qui n'est pas opposable aux tiers.

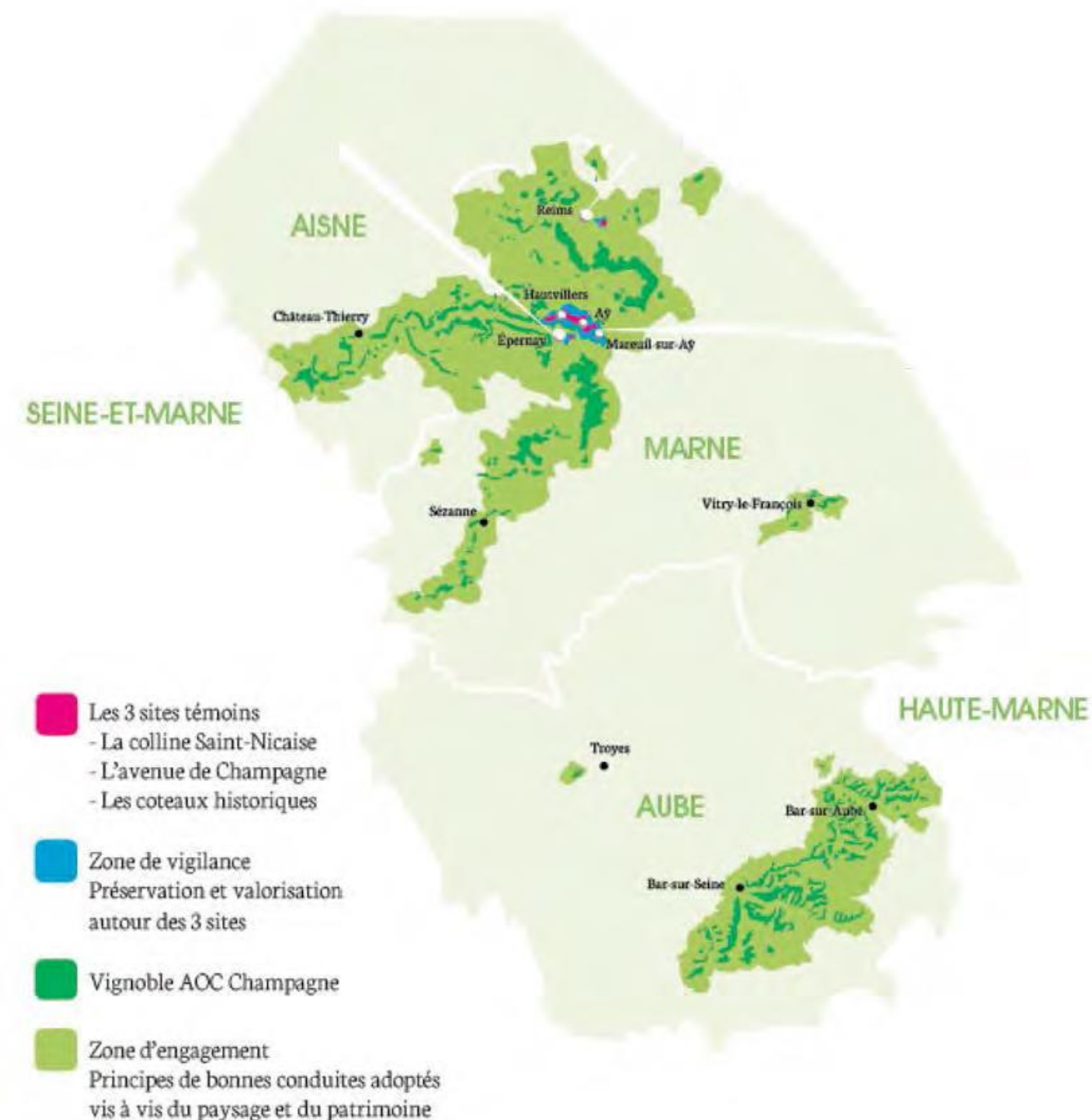
Concernant le développement éolien aux abords des coteaux viticoles, il est notamment notifié de « Sauvegarder le grand paysage en limitant le développement de grands aménagements verticaux à proximité de la zone d'engagement des Paysages du Champagne ».

Plan Paysage Eolien du vignoble de Champagne (France Energie Eolienne - FEE)

Le Plan Paysage Eolien du vignoble de Champagne a été commandé par France Energie Eolienne et réalisé par le bureau d'étude Champ Libre en juillet 2019, afin d'affiner la charte précédente sur la zone d'engagement.

Il s'agit d'apporter « une approche alternative à la Charte éolienne, jugée limitatrice, et de questionner la capacité des paysages à recevoir des éoliennes, dans un rapport de compatibilité, ou d'incompatibilité, au regard de la valeur patrimoniale réelle des sites et paysages champenois ».

Ces sur la base des documents à disposition et présentés ici que l'expertise conclura sur la pertinence de la zone d'implantation et la faisabilité d'un projet éolien sur ce secteur.



3.2.3. PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

« Le paysage est le miroir des relations anciennes et actuelles de l'homme avec la nature qui l'environne. » B. Lizet et F. de Ravignan

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable dans cette étude. Seuls, les lieux découverts peuvent être répertoriés. Ainsi, dans la liste des édifices protégés au titre des Monuments Historiques figurent 2 dolmens (Val-des-Marais et Talus-Saint-Prix), 1 menhir (Congy), des grottes préhistoriques (Coizard-Joches et Courjeonnet), et des grottes sépulcrales néolithiques (Villevénard). Ces sites archéologiques protégés sont localisés dans une zone restreinte au nord du marais de Saint-Gond et en surplomb du marais sur la cuesta.

Le secteur des marais de Saint-Gond est reconnu comme un site archéologique d'une richesse exceptionnelle. C'est un lieu d'importance pour les habitants du Néolithique dont les sépultures collectives en hypogée sont très nombreuses dans la partie nord des marais. Depuis plus de 140 ans, de nombreuses fouilles ont mis au jour des dizaines de ces hypogées.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a été officiellement consultée. Par courrier de réponse en date du 20 mai 2014 (document ci-contre), elle conclut que **le projet se situe dans un périmètre où plusieurs sites attribuables à diverses périodes archéologiques sont connus.**

Lors de l'instruction du dossier et selon la sensibilité archéologique réelle de la zone, il pourra être émis un arrêté de prescription de diagnostic archéologique préalable aux travaux.

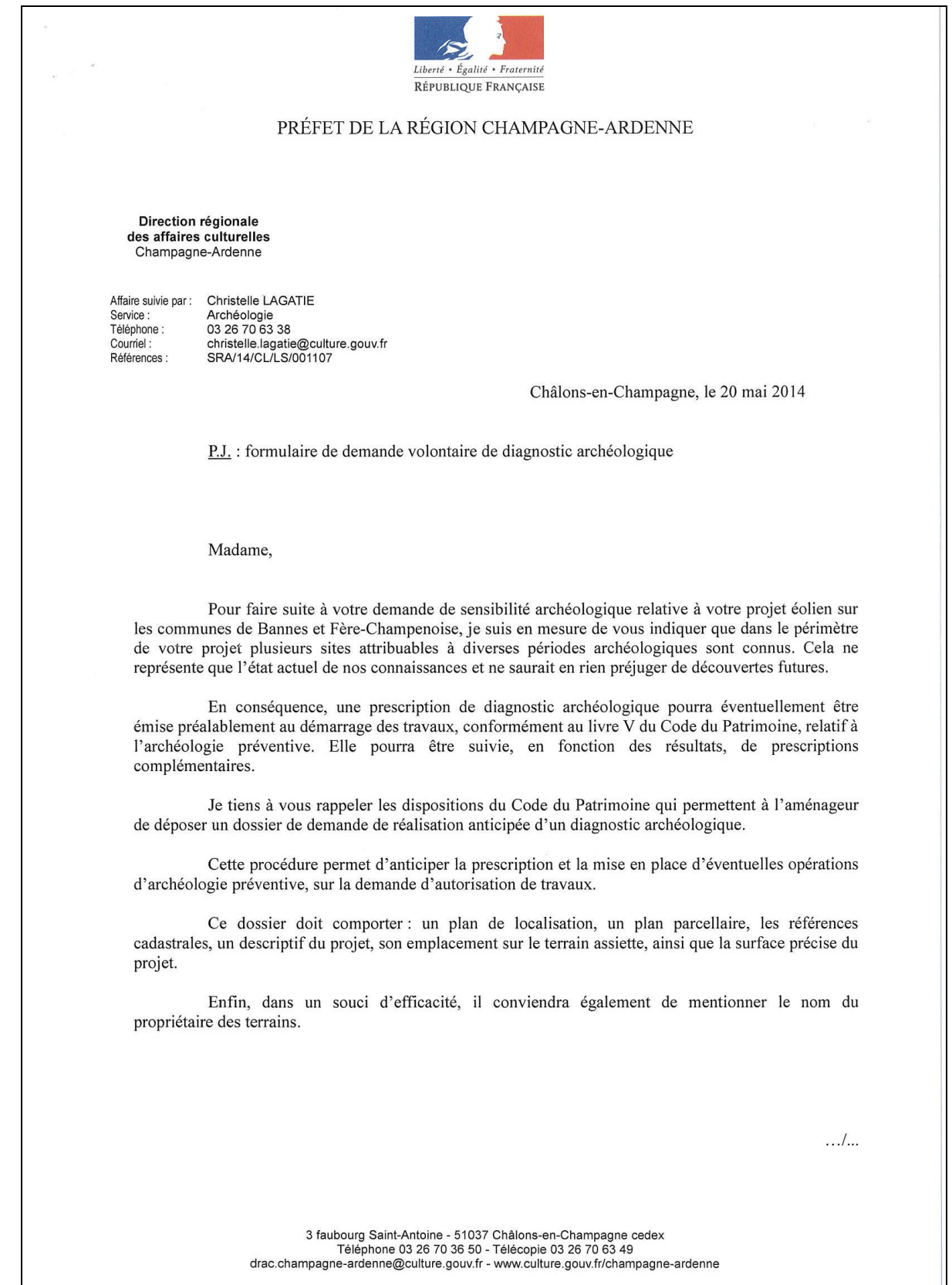
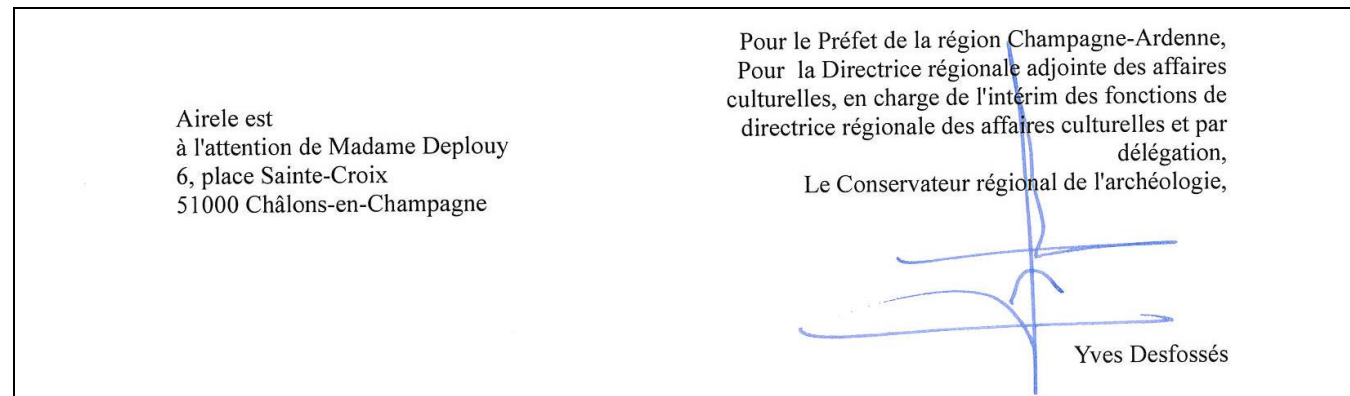


Figure 26. Courrier de réponse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur la sensibilité archéologique du secteur d'étude

3.2.4. PATRIMOINE NON PROTEGE

Le petit patrimoine, restauré ou non, donne une atmosphère particulière aux villages. C'est le témoin d'une vie passée de ces communes, d'us et coutumes révolus ou encore pratiqués. Il possède une importance certaine dans l'image qu'il véhicule et l'attrait touristique qu'il possède. Ce patrimoine est divers et comporte aussi bien des lavoirs que des puits, des granges, des halles, ...

Depuis des siècles, les croix de chemin, les petites chapelles et autres éléments religieux, font partie de notre environnement coutumier, à tel point que nous ne les remarquons pratiquement plus. Ce sont les témoins d'une foi passée, de la ferveur religieuse de nos campagnes et de nos ancêtres. Ils ont traversé le temps et les changements de sociétés. Beaucoup ont disparu. Ceux qui restent sont parfois abimés. Toutefois, certains d'entre eux ont été réparés, d'autres relevés, ou encore remplacés. Ils ont été et sont encore pour le promeneur des repères dans le paysage, et pour le croyant une occasion de recueillement et de prière.

Témoins de la première guerre mondiale, plusieurs nécropoles nationales rappellent au visiteur l'importance des combats qui se sont déroulés dans la région. De cette période noire restent de nombreux cimetières militaires, ainsi que des monuments commémoratifs (notamment celui de **Mondement-Montgivroux, dominant le site de la première victoire de la Marne**). Ce sont des espaces de représentation, extrêmement bien entretenus. Ils sont les grands témoins d'une page d'histoire du début du 20ème siècle.

Par ailleurs, la **RD951** traverse le territoire du nord au sud. Cette voie est la « Voie de la Liberté » : elle commémore la victoire des Alliés et la libération de la France, de la Belgique et du Luxembourg pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est matérialisée par une série de bornes kilométriques le long du réseau routier entre Sainte-Mère-Église (borne 0) et Utah Beach (borne 00) en Basse-Normandie et Bastogne dans la province belge du Luxembourg, marquant l'itinéraire suivi par la troisième armée américaine commandée par le général Patton.



Photographie 34. Le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux et son panorama

3.2.5. PATRIMOINE TOURISTIQUE

La Convention Européenne du Paysage (également appelée convention de Florence et adoptée le 20 octobre 2000) définit le paysage comme « une partie de territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette définition introduit la prise en compte de l'observateur dans la perception des paysages et leur dynamique d'évolution.

Le regard que l'on porte sur le paysage résulte d'une construction historique, culturelle et personnelle. L'attitude par rapport à un paysage, la manière dont l'observateur se le représente, le jugement par lequel un paysage est placé au-dessus des autres, le souhait que l'observateur a pour un paysage défini, sont autant d'éléments subjectifs qui influent sur la manière dont va être perçu un projet d'aménagement.

L'étude d'ouvrages de référence (guides touristiques, livres d'art, revues de patrimoine, ...), les mesures de protection présentes sur le territoire (monuments historiques, sites,...), l'appréhension de la connaissance et de la reconnaissance des paysages par le public, sont autant d'éléments qui permettent de recenser les lieux symboliques dont l'image est célébrée dans la culture collective (lieux magnifiés par l'art, lieux liés à un événement historique, lieux symbolisés par une tradition religieuse, lieux liés à des usages collectifs,...), de définir les différents niveaux de perception de ces paysages, et d'évaluer les enjeux de leur évolution liée à la réalisation d'un projet éolien à proximité.

Les organismes de référence sont les offices de tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites Internet de randonnée, et le Conseil Général (gestion des PDIPR) sont également des sources d'informations précieuses.

3.2.5.1. LES CHEMINS ET SENTIERS DE RANDONNÉES

Le tourisme vert, actuellement en expansion, est très prisé des touristes, randonneurs confirmés et promeneurs : retour à la nature, découverte de la vie rurale, ... Les adeptes de randonnées sont de plus en plus nombreux. Découvrir une région à pied, à vélo, à cheval est un moyen touristique original et de plus en plus apprécié.

Les sentiers de **Grande Randonnée** (GR) sont des itinéraires balisés à travers la France. Ils forment un large réseau complété par les **GR de Pays**.

Aucun GR ne marque le territoire. Par contre, 4 GRP concerne la cuesta d'Ile-de-France (notamment son vignoble) et les plateaux occidentaux (notamment les petites vallées le parcourant) :

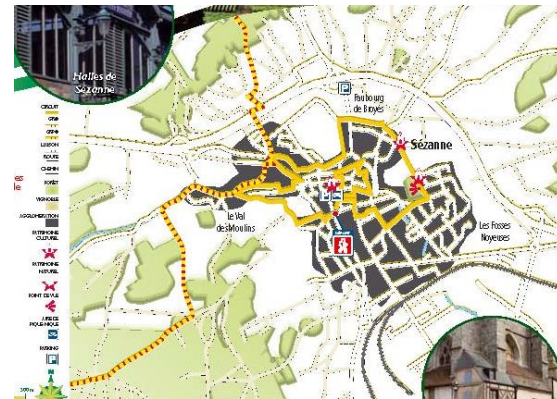
- GRP du Surmelin, d'Orbais-l'Abbaye à Beaunay, en passant par Montmort-Lucy ;
- GRP de la Côte des Blancs, de Beaunay à Avize, en passant par Vertus ;
- GRP Thibault de Champagne, de Beaunay à Sézanne ;
- GRP Haute Vallée du Petit Morin, de Talus-Saint-Prix à Montmirail.

Le Conseil Général, directement consulté, a répondu, par retour de mail le 26 mai 2014, qu'aucun circuit inscrit au PDIPR ((Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée établi et géré par le Conseil Général) n'était présent sur les communes concernées par le secteur d'étude (Bannes et Fère-Champenoise).

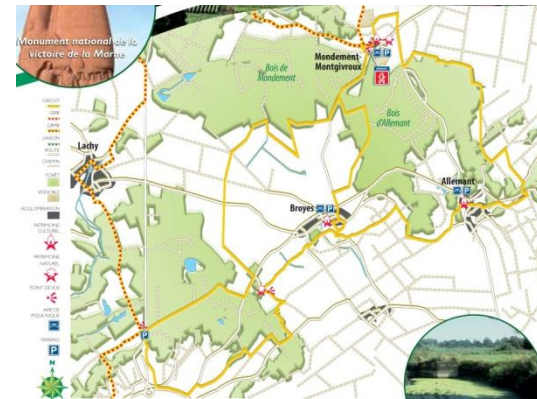
Toute commune, communauté de communes voire association, peut demander l'inscription d'un itinéraire de petite randonnée au PDIPR, qui offre une porte d'entrée vers les topoguides et une valorisation touristique. L'inscription d'un sentier au PDIPR engage, sur trois ans, le conseil municipal ou communautaire à l'entretenir de manière qu'il soit toujours praticable, à ne pas l'aliéner sauf à proposer un itinéraire public de substitution, à accepter le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT, ainsi que le balisage et le panneautage selon la norme fédérale des disciplines concernées.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Marne recense 113 itinéraires de promenades et randonnées sur le territoire marnais, dont les suivantes dans le territoire d'étude :

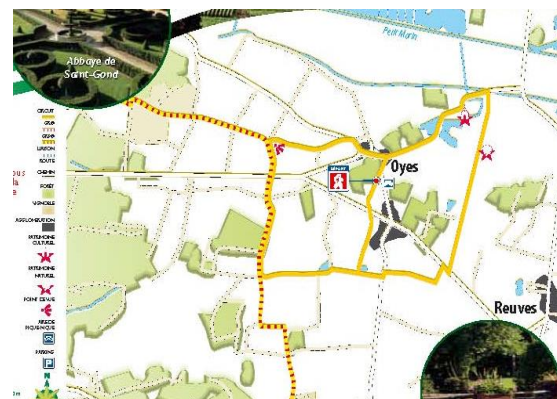
- Sézanne : circuit des ruelles de Sézanne, au cœur de la ville (5 km) ;
- Vertus : circuit historique de Vertus, de 17 étapes au cœur de la ville (1,8 km) ;
- Mondement-Montgivroux : circuit du plateau de Mondement, de 28 km ;
- Oyes : circuit d'Oyes vous souhaite la bienvenue, de 6 km ;
- Villevenard : circuit des hypogées, de 24 kms ;
- Talus-Saint-Prix : circuit de la vallée du Petit Morin, de 20 km.



Circuit des ruelles de Sézanne



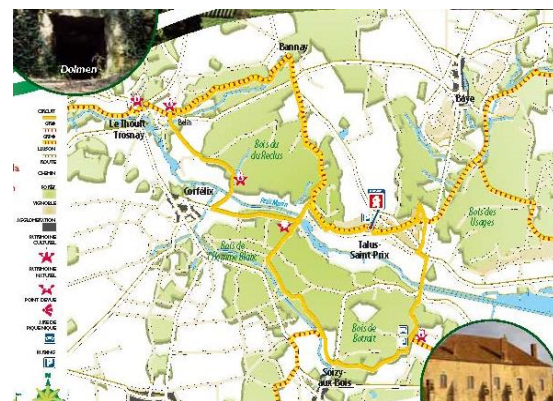
Circuit du plateau de Mondement



Circuit d'Oyes



Circuit des Hypogées à Villevenard

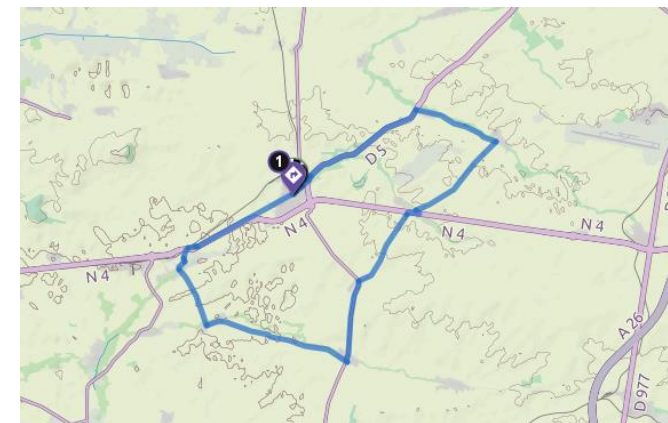


Circuit de la vallée du Petit Morin à Talus-Saint-Prix

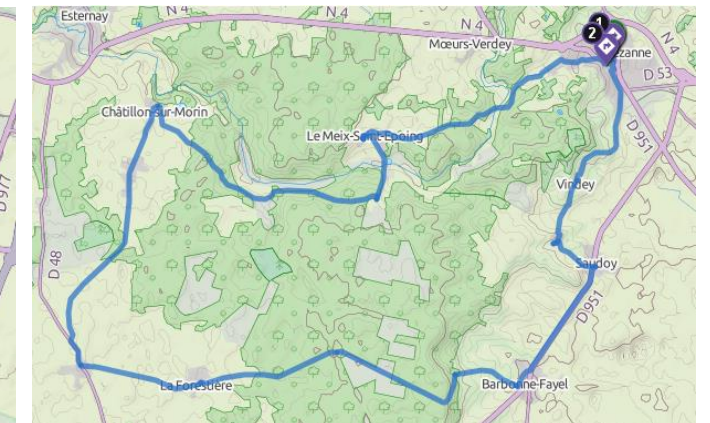
Figure 27. Les circuits de randonnées pédestres dans le territoire
(Source : Comité départemental de la randonnée pédestre et Comité départemental du tourisme)

Des boucles cyclotouristiques sillonnent également la Champagne-Ardenne, dont les suivantes dans le territoire d'étude :

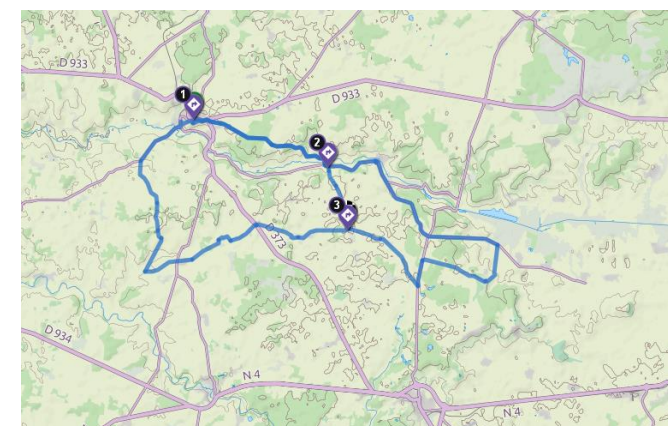
- Fère-Champenoise : la boucle de Fère-Champenoise ;
- Sézanne : la forêt de la Traconne ;
- Vallée du Petit Morin ;
- La première bataille de la Marne.



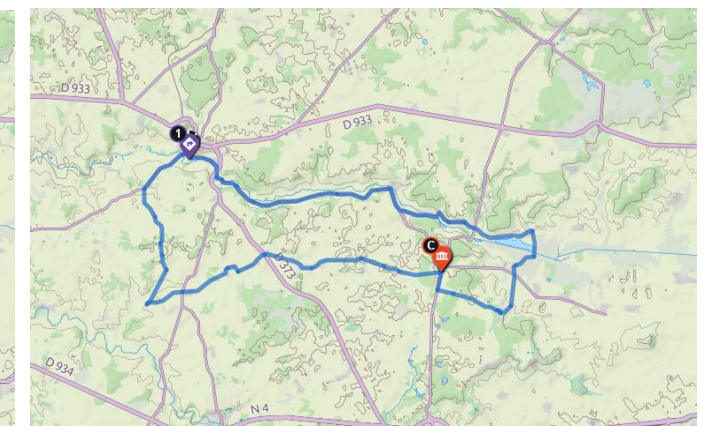
Boucle de Fère-Champenoise



Boucle de Sézanne



Boucle de la vallée du Petit Morin



Boucle de la première bataille de la Marne

Figure 28. Les circuits cyclotouristiques dans le territoire
(Source : Comité départemental du tourisme)

Les **voies vertes** sont des pistes cyclables et autres circuits à vélo aménagés sur des petites routes tranquilles, le long du littoral ou en forêt, sur d'anciennes voies ferrées, des chemins de halage, des voies navigables, canaux et rivières pour des balades d'une journée, d'un week-end, en randonnée itinérante.

Bientôt l'intégralité du département sera maillée par des itinéraires en site propre ou partagé grâce au Schéma départemental Véloroute et Voies Vertes sur lequel travaille le Conseil général de la Marne : à terme, plus de 800 km d'itinéraires cyclables seront mis à disposition des touristes étrangers et vacanciers français.

Le Conseil général, directement consulté, a envoyé, par retour de mail le 26 mai 2014, une carte sur le périmètre proche faisant mention de voies vertes entre Etoges et Sézanne (tracé vert sur la carte ci-dessous), et entre Courjeonnet et Sommesous (tracé orange sur la carte ci-dessous)

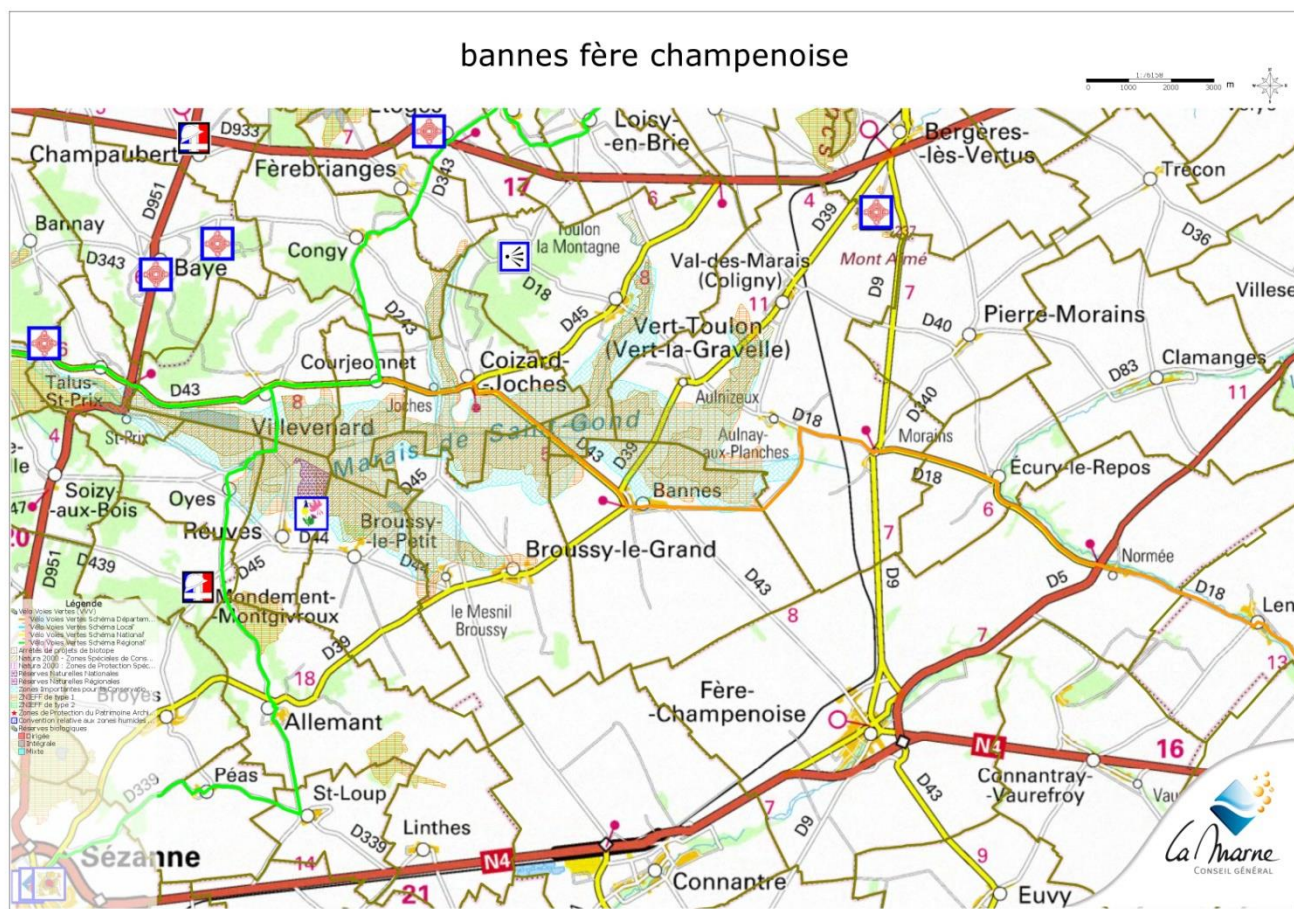


Figure 29. Les voies vertes à proximité du secteur d'étude
(Source : Conseil Général de la Marne)

L'ADEME, EDF, et la Région Champagne-Ardenne se sont associés pour créer une **vitrine des énergies renouvelables** dans chaque département de la région Champagne-Ardenne.

L'objectif est d'offrir au grand public, aux scolaires, aux industriels et collectivités intéressés, un panorama des principaux types d'énergies renouvelables.

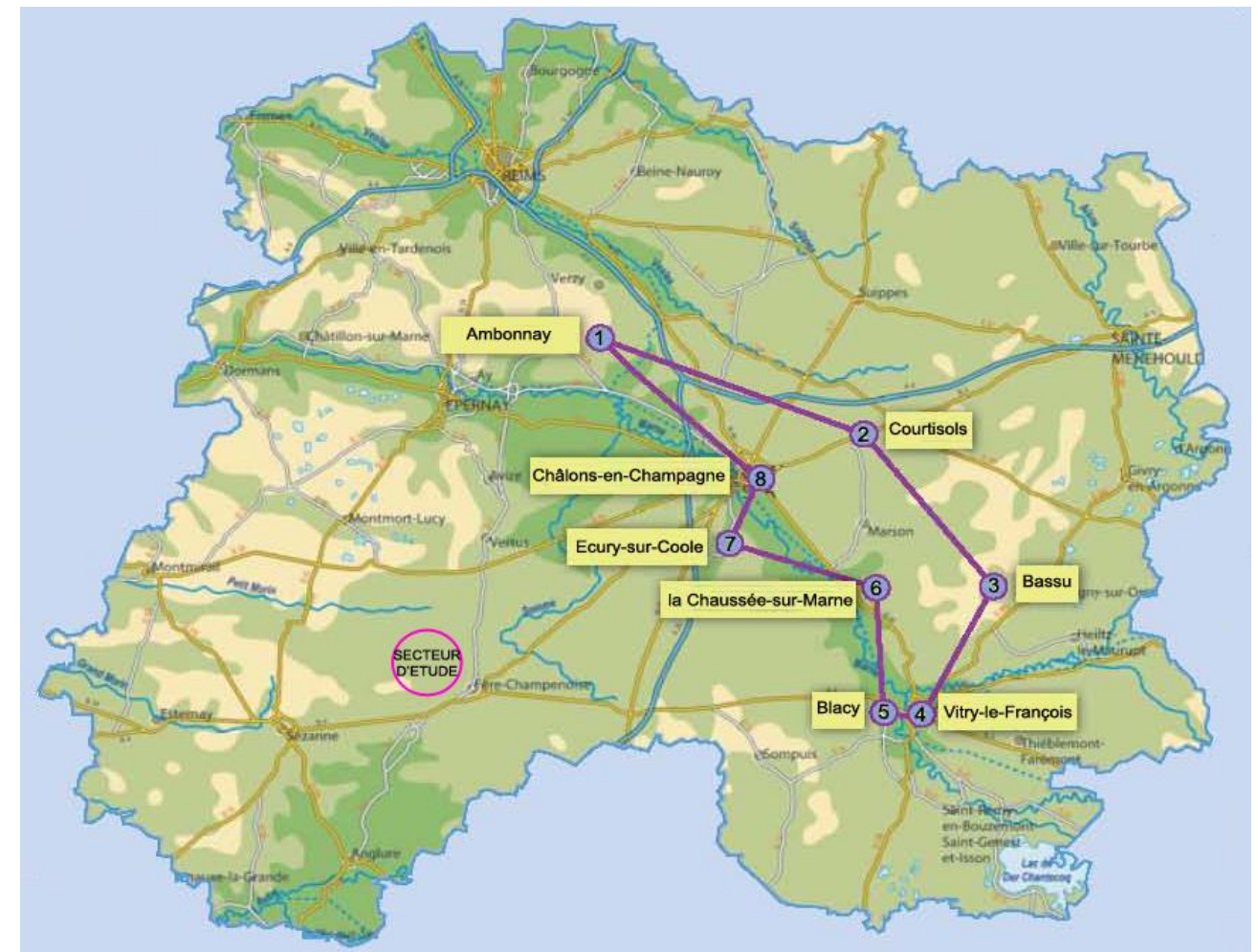


Figure 30. Le circuit des énergies renouvelables de la Marne
(Source : <http://www.tourisme-champagne-ardenne.com/faune/preserver-l'environnement/energies-renouvelables.aspx/>)

Une **route touristique** traverse également le territoire, la route touristique du Champagne. Cet axe se parcourt en véhicule et offre la découverte d'un large pan du patrimoine.

Sinuant entre vignes et coteaux, cette route fait découvrir les richesses viticoles de la Marne. Entièrement balisée, cette route serpente au milieu des vignes, sur des coteaux découpés où s'accrochent villages champenois, châteaux et églises.



Figure 31. Route touristique du Champagne, tracé de la Côte des Blancs et des Coteaux du Sézannais
(Source : Comité départemental du tourisme)

3.2.5.2. ELÉMENTS TOURISTIQUES MAJEURS

La plaine agricole en elle-même est concernée par un tourisme de passage, lié à des éléments ponctuels (village fleuri, musée, ...). Les plateaux occidentaux, le marais de Saint-Gond, la cuesta viticole et les villes de Sézanne et Vertus forment les secteurs attractifs du territoire d'étude, avec de nombreux lieux de mémoire (première guerre mondiale, dont le monument de Mondement-Montgivroux) et sites archéologiques, des églises et châteaux, le vignoble champenois...

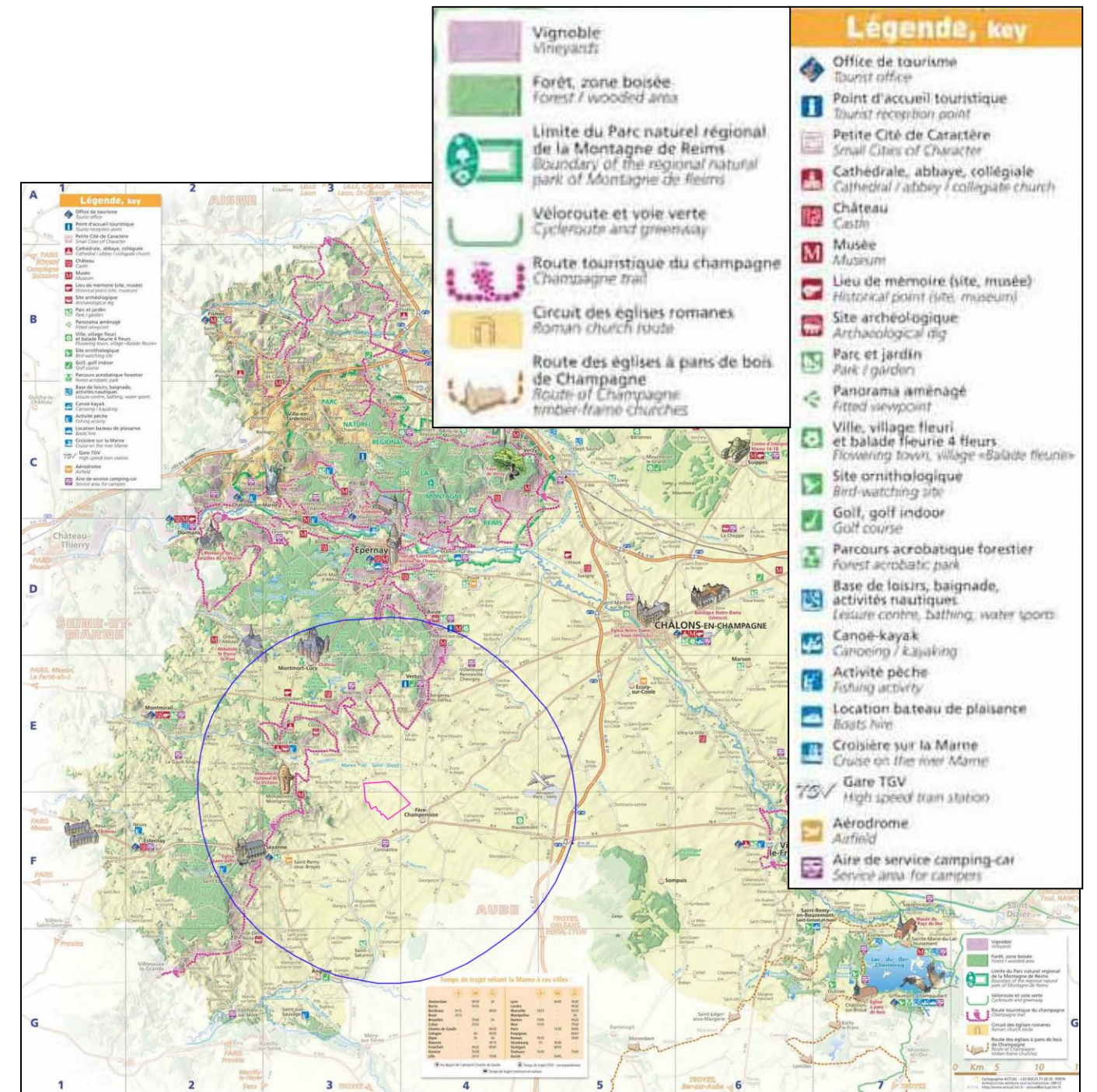







Figure 32. Carte touristique de la Marne
(Source : comité départemental du tourisme)

Carte n°7 (page suivante) : Tourisme et loisirs







Projet de parc éolien "Bannes I" (51)

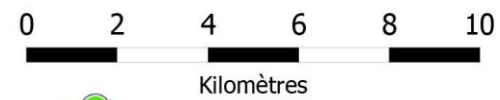
Expertise paysagère

Tourisme

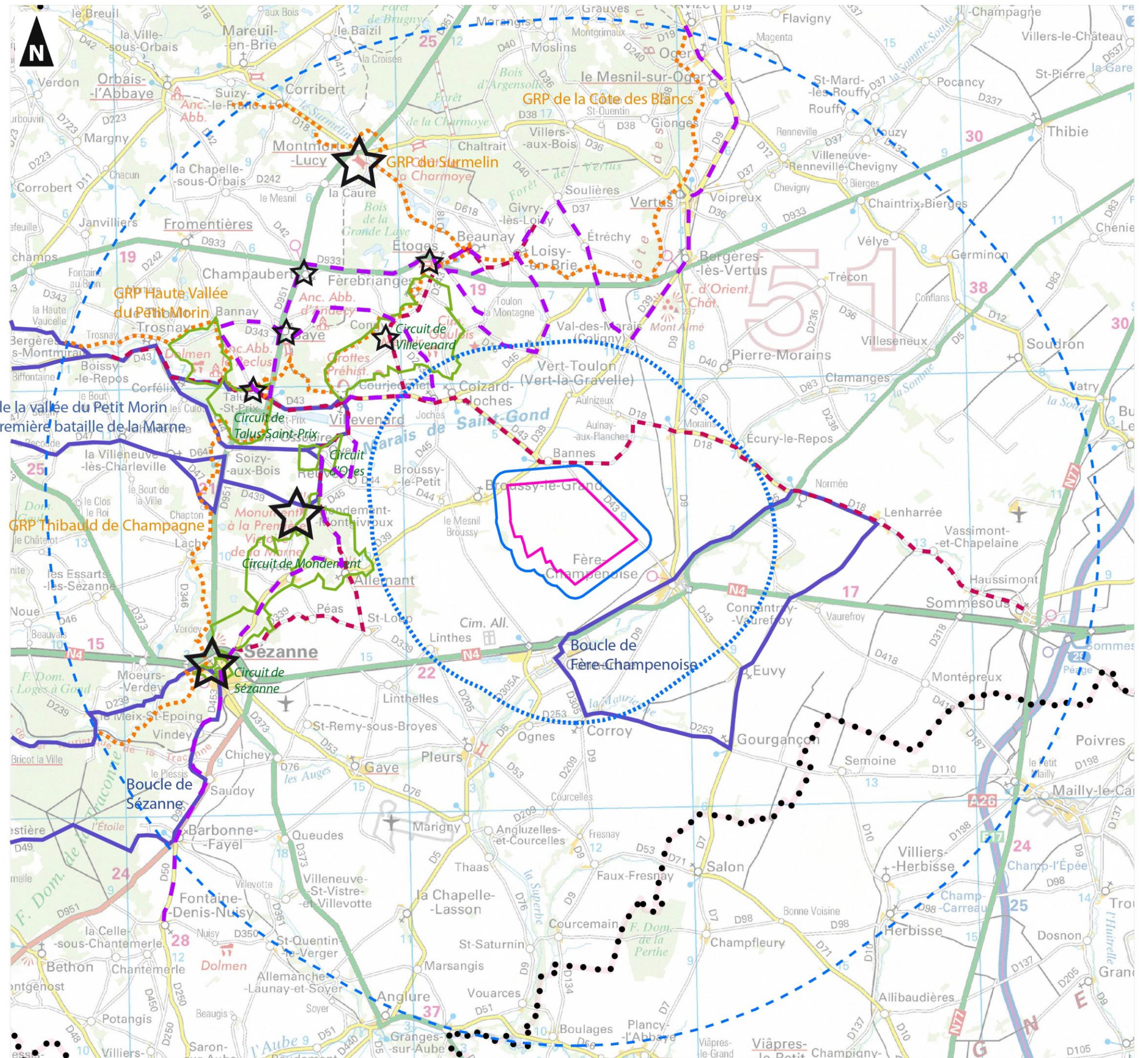
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limites départementales

LEGENDE

-  Sentier de Grande Randonnée de Pays (GRP)
-  Itinéraire de promenade et de randonnée pédestre
-  Boucle cyclotouristique
-  Voie verte
-  Route touristique du Champagne
-  Élément touristique majeur



Boucles de la vallée du Petit Morin
et de la Première bataille de la Marne



3.2.6. SENSIBILITE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

3.2.6.1. LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

■ GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AU PATRIMOINE

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

- la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les risques des covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- entre 1 et 6 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- entre 6 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence n'est plus impactante dans les paysages.

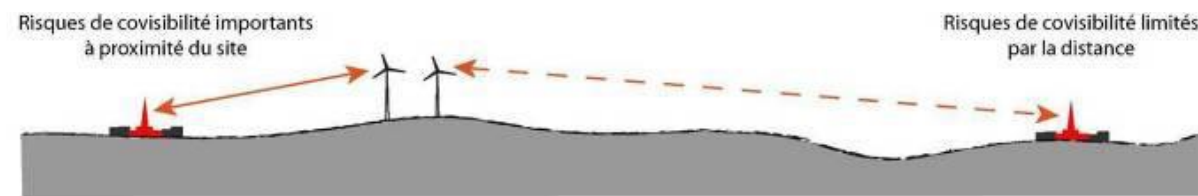


Figure 33. Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance

- la taille de l'édifice :

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux risques de covisibilité. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

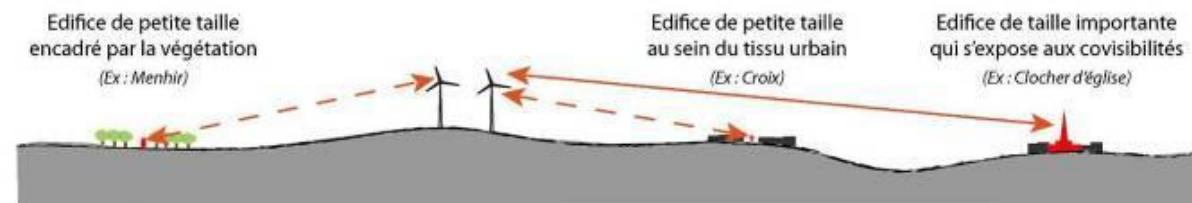


Figure 34. Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de leur taille et de leur localisation

- le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilité alors que ceux implantés en fond de vallées sont protégés par les effets de relief.



Figure 35. Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie

- l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilité entre les éoliennes et les édifices :

- l'existence d'une ceinture bocagère et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservé des vues vers l'extérieur.

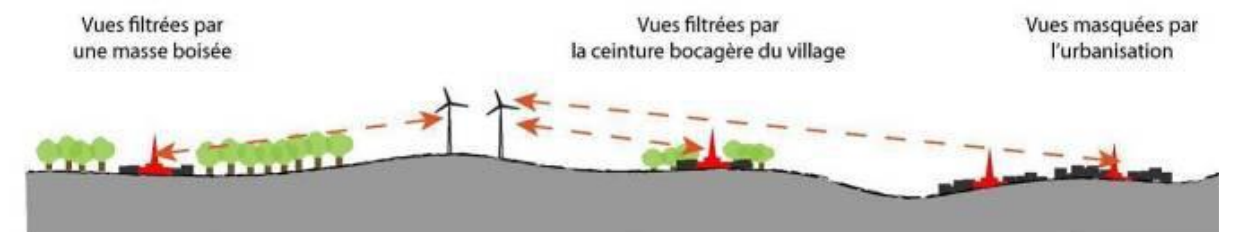


Figure 36. Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères

■ LA SENSIBILITÉ DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Certains monuments et sites recensés autour du secteur d'étude, répertoriés pour la plupart comme éléments réglementairement protégés, sont considérés comme majeurs ou importants. L'étude des interactions entre ces édifices et un projet éolien jouera un rôle non négligeable dans l'implantation de ce projet sur le secteur. De même, lors de la définition de ce projet éolien, ils demanderont une attention particulière dans le choix d'implantation des éoliennes.

Il apparaît donc que, compte tenu de la valeur patrimoniale de certains monuments et lieux, les vues qui existent sur ceux-ci doivent être prises en compte dès les premières réflexions sur l'implantation du projet éolien, afin de limiter les impacts visuels des éoliennes.

Les points de vue mettant en scène dans une même perspective ces monuments et le projet de parc seront étudiés en détail lors de l'analyse des impacts du projet (photomontages).

La carte présentée en figure 39 localise les édifices et lieux protégés par rapport à la configuration paysagère. Ainsi, on constate qu'une grande majorité de ces éléments sont présents sur les plateaux occidentaux et dans le secteur du marais de Saint-Gond. Les villes de Sézanne et Vertus concentrent également un certain nombre d'édifices et lieux protégés.

Depuis les plateaux occidentaux, nous avons déjà évoqué l'absence de perception vers la plaine agricole et le secteur d'étude. La hauteur par rapport à la plaine et au site éolien (plus de 200 mètres d'altitude sur les plateaux, moins de 150 mètres d'altitude sur la plaine) et une végétation abondante limitent la portée du regard. Aucune interaction n'est à prévoir avec un projet éolien sur le secteur d'étude.

Perchés **sur le rebord de la cuesta**, les villages de Broyes et Allemant possèdent chacun un édifice protégé au titre des Monuments Historiques (respectivement le four industriel d'une ancienne tuilerie et une église). Depuis ces deux villages, les vues sont plongeantes sur la plaine agricole. Toutefois, le secteur d'étude est complètement excentré des axes de vue, sans perception aucune depuis ces deux sites urbains et leurs édifices protégés. Aucune covisibilité n'est également possible, de par les raisons évoquées précédemment pour les plateaux occidentaux.

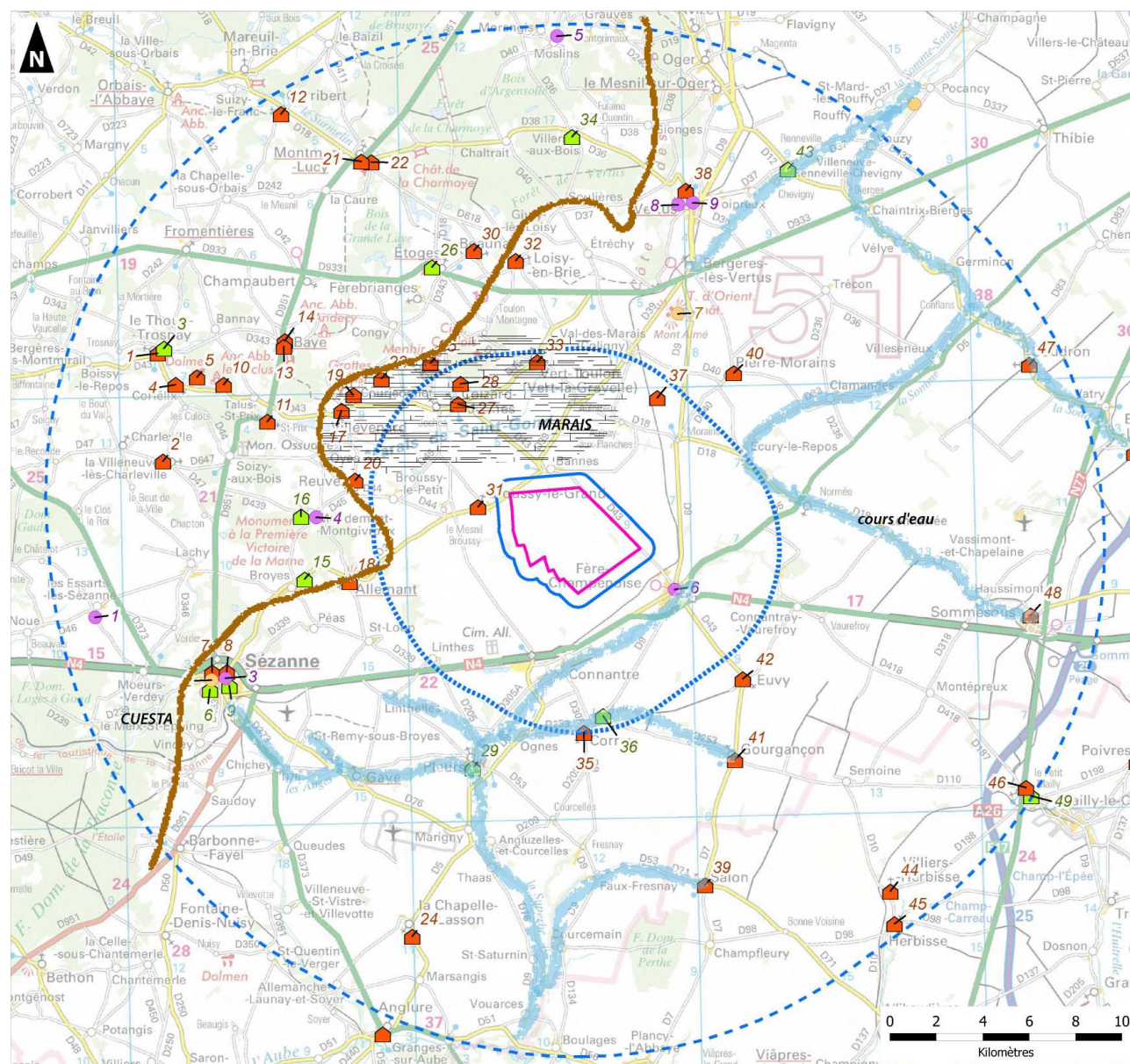


Figure 37. Localisation des édifices et lieux protégés par rapport à la configuration paysagère



Photographie 35. Une absence d'interaction depuis les sites de Broyes et Allemant

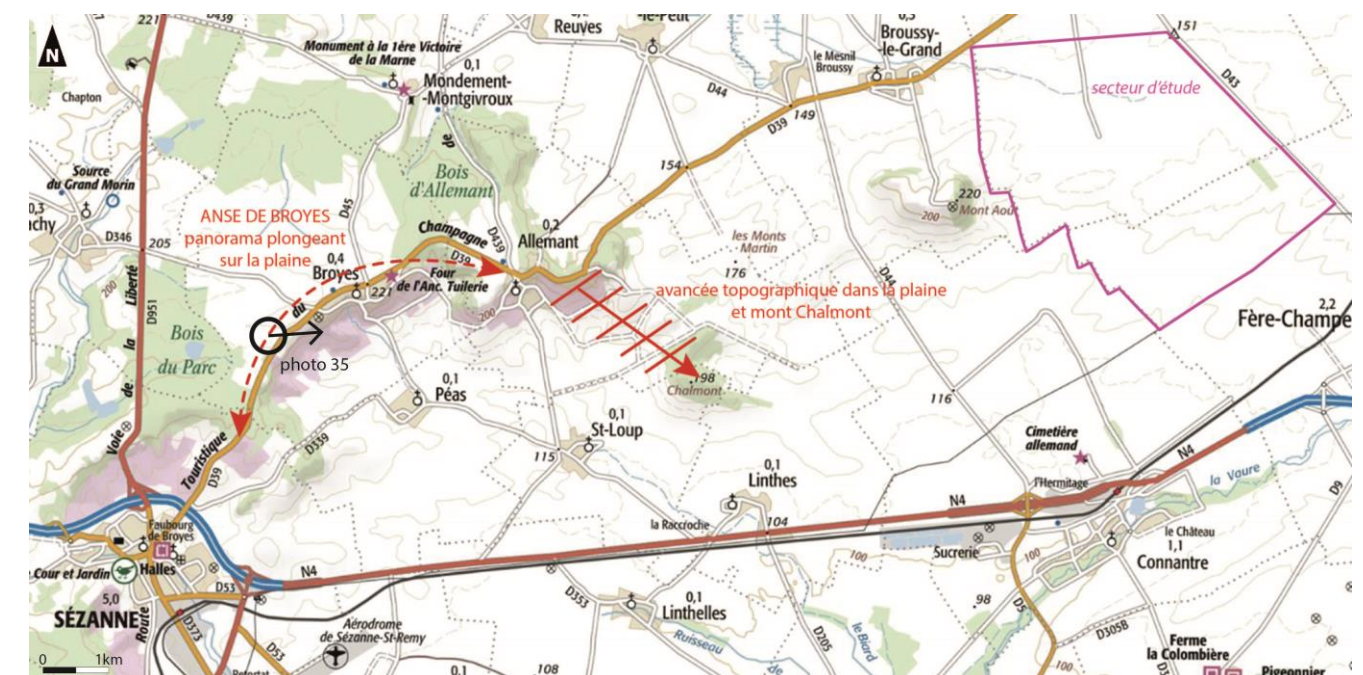


Figure 38. Des perceptions contrées vers le secteur d'étude depuis l'anse de Broyes

Depuis le marais de Saint-Gond, les vues potentielles vers le secteur d'étude sont liées à quelques trouées dans la végétation, réduites et vite refermées. Depuis les édifices et lieux protégés localisés au sein de ce secteur paysager, aucune interaction (visibilité et covisibilité) n'est avérée avec le site éolien étudié.

Les villes de Vertus et Sézanne sont respectivement localisées à environ 15 et 16 kilomètres du centre du secteur d'étude. Localisés en cœur urbain, les édifices protégés ne posséderont aucune visibilité vers le site éolien. Le recul n'est également pas assez suffisant ou prononcé pour permettre de quelconques covisibilités.

Depuis la plaine agricole, la majorité des édifices protégés sont situés à plus de 6 kilomètres du secteur d'étude, au sein de vallées ou en cœur de plaine. La faible amplitude altimétrique de la plaine permet à la distance de jouer un rôle non négligeable dans l'atténuation de la perception des éoliennes dans le paysage. Même perçues à l'arrière d'un édifice protégé (clocher par exemple), l'urbanisation et le bâtiment protégé restent les éléments dominants des axes de vue, la distance amenuisant la taille des aérogénérateurs et leur prédominance dans le paysage. Aucune interaction (visibilité et covisibilité) n'a été décelée avec le site éolien étudié lors de la phase de terrain, pour la majorité des édifices protégés de cette plaine agricole.

L'édifice le plus sensible est l'église de Broussy-le-Grand, de par sa proximité au secteur (moins de 5 kilomètres du centre). Malgré tout, sa localisation au sein du tissu urbain limite les visibilités vers le secteur, les habitations fermant les vues sur le paysage extérieur. De même, des vues en arrière-plan, et notamment depuis l'accès au village par l'ouest via la RD39, permettent d'apprécier la silhouette villageoise, mais sans que le clocher ne ressorte distinctement au-dessus des toitures.

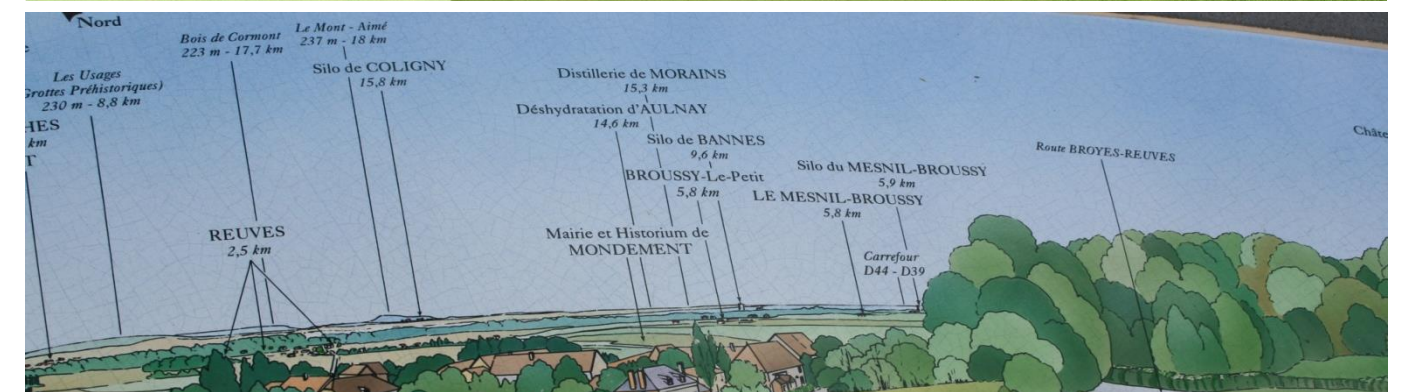


Photographie 36. La silhouette de Broussy-le-Grand vue depuis la RD39 en provenance d'Allemant

Le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux possède une aura historique importante dans le territoire. Bâti en rebord de cuesta, il offre une perception panoramique sur le marais de Saint-Gond, la cuesta et une partie de la plaine agricole.

Aucune covisibilité n'est possible avec le secteur d'étude, les vues en arrière-plan étant contrées par la configuration même des plateaux occidentaux.

Depuis le monument, le panorama s'étend jusqu'au silo de Bannes, perceptible sur l'horizon. Cela sous-entend une perception d'une infime partie nord du secteur d'étude, le reste du secteur étant masqué par la végétation et le relief de la cuesta (retour topographique).



Photographie 37. Le panorama depuis le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux (Photo prise depuis la table d'orientation)

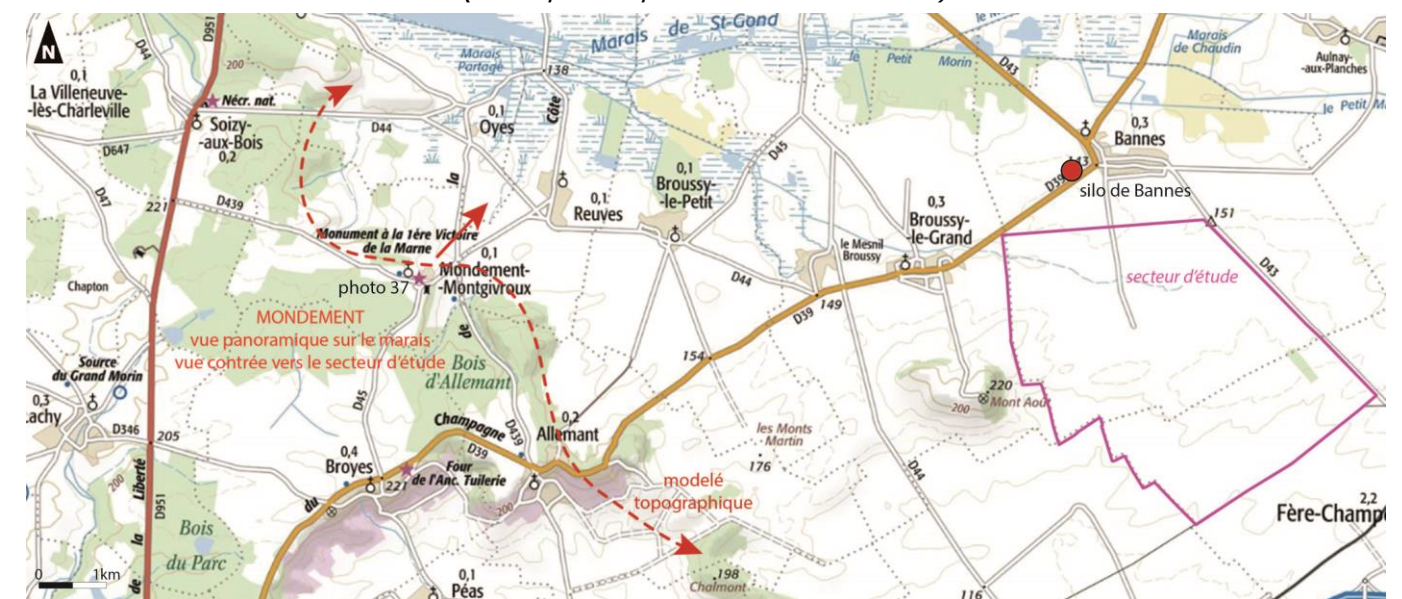


Figure 39. Des perceptions contrées vers le secteur d'étude depuis le site de Mondement-Montgivroux

Le site du château de Mondement-Montgivroux et le mont Aimé sont les seuls Sites protégés ouverts aux larges visibilités sur le paysage.

Le **château de Mondement-Montgivroux** est situé à proximité du monument dédié à la commémoration de la première victoire de la Marne. Les vues depuis la façade de cet édifice s'ouvrent vers le nord-est, avec une ouverture beaucoup plus réduite que depuis le monument vers l'est et le secteur d'étude. Aucune interaction n'est possible.

Depuis le mont Aimé, la table d'orientation et les panoramas s'ouvrent vers le nord et l'est du territoire. Les vues vers le secteur d'étude sont contrées par une dense ceinture végétale marquant le mont. Depuis le paysage environnant, la distance de plus de 10 kilomètres évite les vues conjointes entre ce relief isolé et le secteur d'étude. Seules des visibilités depuis le coteau sud seront possibles, avec une distance d'éloignement. **Il sera réalisé une analyse spécifique sur ce Site particulier (aux pages 100 et 101) et des photomontages (n°25, n°32, n°33, n°34 et n°35).**

Dans le même temps seront également étudiées plus finement les interactions avec la cuesta viticole (aux pages 102 à 113, avec notamment la réalisation de coupes).



Photographie 38. Des vues panoramiques vers le nord et l'est, mais fermées vers le secteur d'étude depuis le mont Aimé
(Photo prise depuis la table d'orientation)



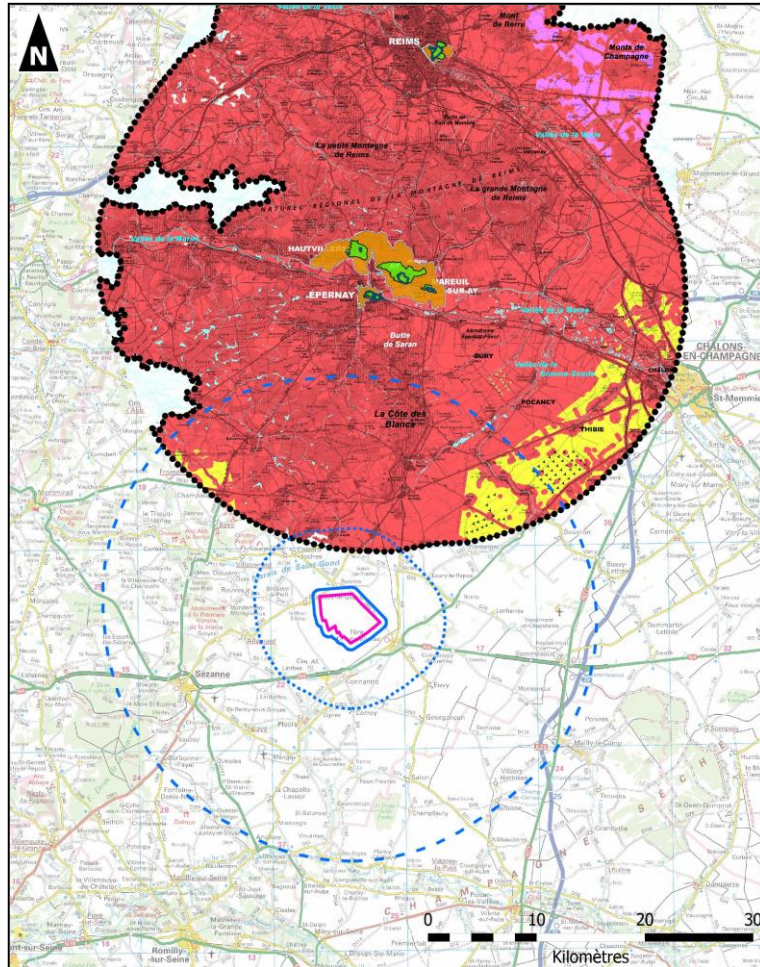
Photographie 39. Une absence d'interaction avec le mont Aimé depuis le paysage environnant
(Photo prise depuis la RD933, entre Bergères-les-Vertus et Chaintrix-Bierges)



Figure 40. Situation du mont Aimé par rapport au secteur d'étude

LA SENSIBILITÉ DE LA COTE VITICOLE

Situation du secteur d'étude vis-à-vis du Bien central protégé au titre de l'UNESCO :



Le secteur d'étude est implanté à plus de 30km au sud de la zone centrale du Bien inscrit (Epernay). La distance, le couvert végétal et les circonvolutions liées au relief de la cuesta n'offrent pas de possibilités d'interactions entre des éoliennes projetées et le fonctionnement historique et paysager des secteurs protégés.

Une étude de l'aire d'influence paysagère des coteaux, maisons et caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens a été réalisée au cours de l'année 2017, ayant pour objectif la délimitation, pour le site inscrit sur la liste du patrimoine mondial, de l'aire d'influence paysagère et de préservation fondamentale du bien Unesco vis-à-vis des parcs éoliens. **La zone d'implantation potentielle est située en-dehors de ce zonage de protection.**

Le secteur d'étude est donc sans influence sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien protégé à l'UNESCO et sur sa préservation.

Figure 41. Situation du secteur d'étude par rapport à l'Aire d'Influence Paysagère du Bien UNESCO

Situation du secteur d'étude vis-à-vis de la zone d'engagement :

Le projet est concerné par sa situation directe avec la zone d'engagement, au cœur de la plaine champenoise jouxtant la côte viticole.

Vis-à-vis de la zone d'engagement, le secteur d'étude se situe à **plus de 5 kilomètres des secteurs viticoles les plus proches, appartenant à la côte du Sézannais, et dans le prolongement de parcs éoliens existants.**

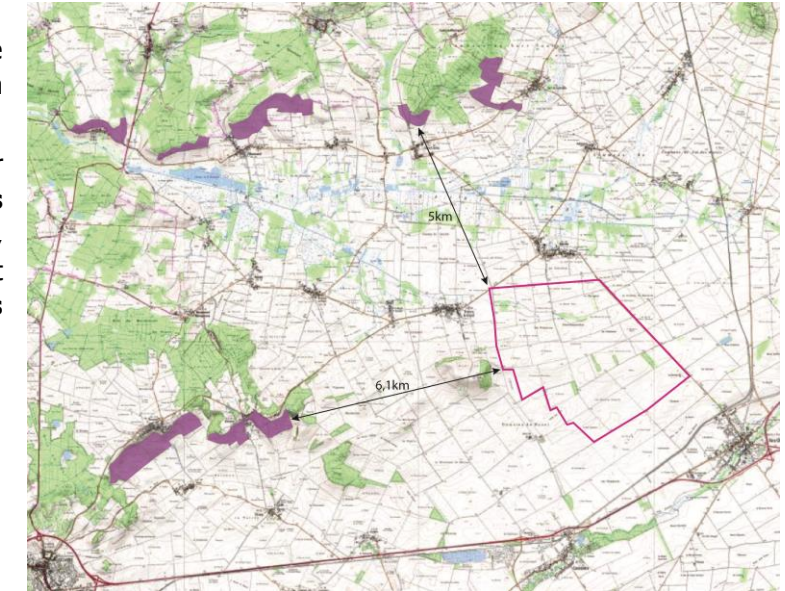


Figure 42. Distance du secteur d'étude (hors projet) aux coteaux viticoles proches

Le projet envisagé s'inscrit dans la préconisation dite « zone d'exclusion de 10km » et définie dans la Charte de 2018 (1^{ère} carte). Cette situation implique de mener une analyse spécifique, afin d'évaluer la perception réelle du projet depuis les coteaux viticoles, mais également les impacts potentiels depuis des vues extérieures.

Le projet envisagé s'inscrit à cheval dans une zone de grande vigilance et de très grande vigilance, dans le Plan paysager de 2019 (2^{ème} carte). Le plan paysage appuie la sensibilité de la cuesta dans le fonctionnement paysager global, tout en affinant les périmètres de protection visuelle.

Dans la seconde partie de cette étude, nous nous attacherons à détailler la situation du projet même par rapport à la côte viticole et aux documents d'orientation.

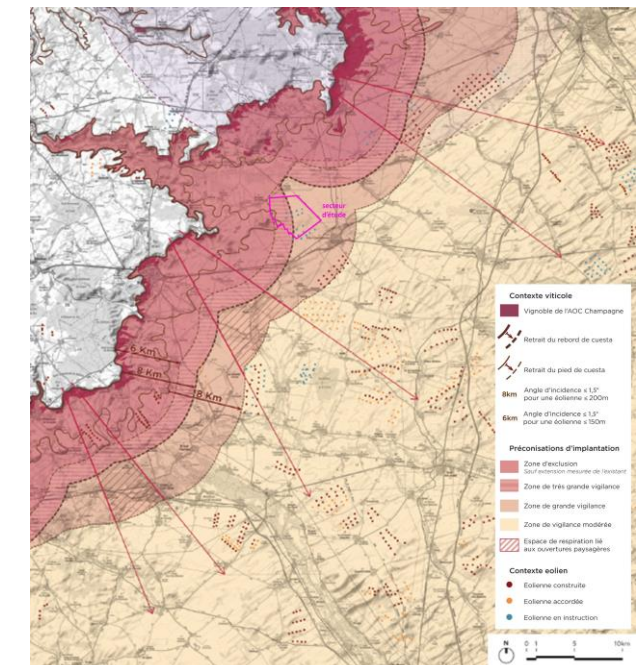
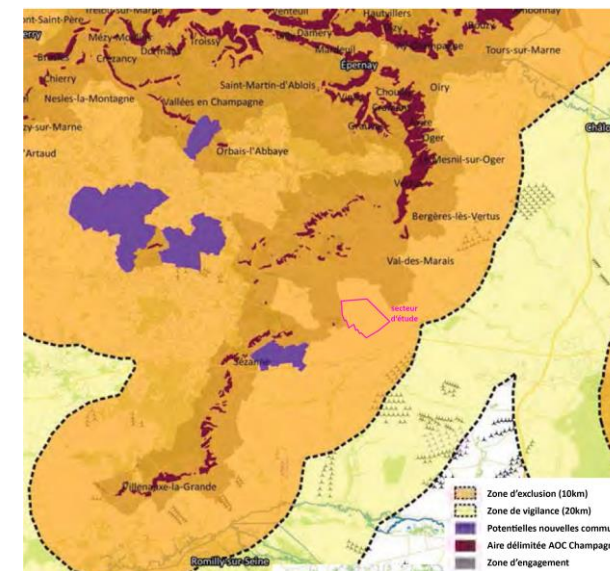


Figure 43. Situation du secteur d'étude par rapport aux documents de référence autour de la côte viticole

Bien UNESCO Coteaux, Maisons et Caves de Champagne :

Zone centrale

Périmètres du Bien :

- Périmètre du Bien aérien
- Périmètre du Bien souterrain
- Périmètre Zone tampon du Bien

Aire de Préservation du Bien :

- Zones d'exclusion, défavorables au développement éolien, vis-à-vis de la préservation de la VUE du Bien
- Zones d'exclusion, défavorables déjà prises en compte dans le SRE (2012)

Aires dites "de vigilance" :

- Aire de vigilance renforcée au sein de laquelle une emprise visuelle verticale maximale de 0,5° depuis les Coteaux Historiques doit être respectée + préconisations paysagères présentées dans l'étude
- Aire de vigilance (Reims) soumise au respect des préconisations paysagères présentées dans l'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

■ LA SENSIBILITÉ TOURISTIQUE

Le territoire d'étude possède un potentiel touristique grâce à son patrimoine culturel, naturel ou historique, localisé pour l'essentiel sur l'axe de la cuesta d'Ile-de-France et son vignoble, ainsi que les villes de Sézanne et Vertus, les plateaux occidentaux et le marais de Saint-Gond.

Les pôles majeurs de fréquentation touristique ne seront pas impactés par l'implantation d'un projet éolien sur le secteur d'étude, comme l'a montré l'analyse précédente.

La sensibilité vient des éventuels points de vue depuis les sentiers et routes touristiques parcourant la cuesta. Le paysage de la plaine agricole déroule son horizontalité presque à l'infini, seulement moutonné de quelques mouvements de terrain. Ce paysage particulier s'apprécie visuellement depuis les panoramas de la cuesta. Sur le fond uniforme de ces paysages dénudés, le moindre élément se détache nettement, notamment les nombreuses éoliennes déjà édifiées. A l'immensité de l'horizon se déploie alors aujourd'hui la verticalité des aérogénérateurs.

Le secteur d'étude vient s'inscrire visuellement sur des parcs éoliens existants, et non dans un paysage totalement vide d'éléments de ce type. Les éoliennes font aujourd'hui partie intégrante des champs de perception.

Se rapprochant de la cuesta, l'attention sera tout de même portée sur les rapports d'échelle perceptibles entre les éoliennes et les reliefs isolés notamment (comme le mont Août), ou encore la perception du parc éolien depuis les points de vue surélevés et son intégration dans le territoire.

3.3. RÉFLEXIONS POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN

3.3.1. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET SENSIBILITÉS DU SITE

Afin de permettre une implantation harmonieuse du projet dans le site, le projet doit tenir compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales (qualité intrinsèque des paysages, édifices et lieux de vie exposés, lieux de mémoire, axes de découverte, etc.) afin de minimiser les impacts sur les éléments les plus sensibles. Il doit aussi prendre en compte les parcs existants proches, afin d'assurer une cohérence de l'ensemble à l'échelle du territoire.

Un projet en extrémité de secteurs éoliens existants et de la plaine agricole, avec une sensibilité liée à la cuesta proche

Le secteur d'étude s'inscrit à l'extrémité de deux pôles éoliens (au sud de Fère-Champenoise et autour de Germinon). Il s'approche de la cuesta d'Ile-de-France, dont il est séparé par le marais de Saint-Gond. La cuesta forme une frontière physique entre la plaine agricole et les plateaux occidentaux. La frange ouest du secteur d'étude se trouve à 5,5 kilomètres minimum de la côte la plus proche (Allemant).

Il prend place au nord de la RN4, entre Bannes et Fère-Champenoise, sur une vaste étendue agricole bordée par le mont Août sur sa frange ouest.

La sensibilité paysagère tient à la perception des rapports d'échelle des éoliennes, tant en termes de hauteurs que de surface d'implantation, avec les reliefs proches et les villages environnants.

- Le projet s'inscrit dans la continuité de lignes de parcs en exploitation. Il s'approche de la cuesta d'Ile-de-France, tout en respectant un recul de plus de 5 kilomètres, laissant toute latitude à une implantation réfléchie, en accord avec les particularités paysagères locales.

Un patrimoine culturellement riche, mais peu exposé

Les éléments patrimoniaux recensés se concentrent sur les plateaux occidentaux, le long de la cuesta, dans le marais de Saint-Gond et les villes de Sézanne et Vertus.

L'édifice le plus proche est l'église de Broussy-le-Grand, à 4,1 kilomètres du centre du secteur d'étude. Les risques de visibilité ou covisibilité sont faibles.

Le monument commémoratif de Mondement-Montgivrux possède une importance historique majeure. Le panorama qui s'ouvre depuis ce site s'étend vers le nord-est jusqu'au silo de Bannes. Les vues concernent une infime partie nord du secteur d'étude, sans impact visuel direct. De même, aucune confrontation visuelle entre le monument et le secteur n'est possible depuis le paysage environnant.

Le mont Aimé ouvre un panorama étendu sur la plaine agricole, vers le nord et l'est du territoire. Le secteur d'étude est complètement masqué par la végétation du site, et aucune confrontation visuelle n'a été recensée depuis le paysage environnant ce relief isolé emblématique.

Les autres édifices et lieux sont protégés par leur localisation et la distance au secteur d'étude.

- Le risque d'interaction avec les éléments patrimoniaux est faible à nul, et ne représente donc pas un enjeu majeur vis-à-vis du projet.

Des sensibilités liées aux lieux de vie proches

Une attention sera à porter depuis les lieux de vie proches que sont Bannes (en frange nord du secteur, habitations ouvertes sur le site, confrontation visuelle potentielle avec le clocher), Fère-Champenoise (déjà concerné par le parc éolien de Fère-Champenoise, Euvy et Corroy) et Broussy-le-Grand (notamment covisibilité avec sa silhouette depuis son accès ouest).

Avec l'éloignement, le projet aura un impact limité sur les lieux de vie.

- Les lieux de vie sensibles recensés doivent être un point de vigilance dans la définition de l'implantation du projet.
- Le risque d'interaction avec les lieux de vie éloignés est faible à nul, et ne représente donc pas un enjeu majeur vis-à-vis du projet.

Une découverte du site depuis les axes de circulation proches

Le secteur d'étude est directement longé par la RD43 entre Fère-Champenoise et Bannes. Elle offre une découverte dégagée du site, avec le mont Août s'inscrivant en arrière-plan.

La nationale 4 borde la frange sud du secteur d'étude. Le parc en exploitation sur Fère-Champenoise, Euvy et Corroy interagit déjà avec les vues depuis cet axe de circulation majeur. Les vues vers le secteur d'étude sont ouvertes et l'implantation d'un projet éolien sur la zone créera une occupation des deux espaces visuels de part et d'autre de la route.

Avec l'éloignement, le projet aura un impact limité sur les axes de circulation.

- Les vues depuis la RN4 doit être un point de vigilance dans la définition de l'implantation du projet, notamment en termes de cumul éolien avec le parc en exploitation sur Fère-Champenoise, Euvy et Corroy.

Thèmes	Etat initial	Enjeux	Sensibilité du site / enjeux			Recommandations
			Faible	Modéré	Fort	
Grand paysage	Secteur d'étude localisé en Champagne crayeuse, à proximité de la cuesta d'Ile-de-France et du marais de Saint-Gond. Territoire champardennais propice à l'implantation éolienne. Les poches d'éoliennes se concentrent au sud de Fère-Champenoise et à l'est de Germinon, pour les plus proches du secteur d'étude.	Les paysages de la Champagne crayeuse présentent une configuration adaptée à l'accueil d'éoliennes. Le secteur s'inscrit dans un espace paysager déjà marqué par l'éolien. L'enjeu principal de ce secteur est la présence proche de la cuesta viticole et des marais de Saint-Gond.	X			Minimiser l'occupation spatiale du projet. Suivre des lignes d'implantation en accord avec le développement éolien proche. Rester en cohérence avec les marqueurs paysagers locaux, en évitant les confrontations d'échelle trop importantes.
Infrastructures et urbanisation	Villages espacés et situés en point bas dans la plaine agricole, perchés et fortement visibles sur le front de côte. Axes routiers très rectilignes dans la plaine agricole, plus sinueuses aux abords et sur le front de côte.	Sensibilité des sites urbains de Fère-Champenoise, Bannes et Broussy-le-Grand. La RN4 est l'axe le plus sensible à l'implantation d'éoliennes, et dans une moindre mesure la RD43, la RD39 et la RD9. Perceptions plus ponctuelles et anecdotiques pour le reste du territoire.		X		Informers la population. Travailler sur la forme de l'implantation et le nombre d'éoliennes. Se reculer des franges urbaines de Bannes et Fère-Champenoise. Réduire les covisibilités avec la silhouette de Broussy-le-Grand. Eviter la création d'un front d'éoliennes, en conservant une distance de respiration avec le parc de Fère-Champenoise (notamment par rapport à la RN4).
Patrimoine architectural et culturel Tourisme	7 édifices protégés au titre des Monuments Historiques dans le périmètre de 6 km autour du secteur d'étude. 49 édifices protégés au titre des Monuments Historiques dans le territoire global. 1 arbre protégé au titre des Sites dans le périmètre de 6 km autour du secteur d'étude, aujourd'hui disparu (en cours de déclassement). 9 Sites protégés dans le territoire global. Petit patrimoine vernaculaire et patrimoine militaire. Circuits de randonnée autour de Fère-Champenoise, du marais de Saint-Gond et de la cuesta viticole.	L'édifice le plus proche est l'église de Broussy-le-Grand, mais sa sensibilité est limitée au regard de sa situation dans le tissu urbain. Le monument commémoratif de Mondement-Montgivroux et le mont Aimé font partie des sites sensibles du territoire, sans interaction notable avec le secteur d'étude. Les autres éléments patrimoniaux, par leur situation, sont peu sensibles à l'implantation d'éoliennes sur le secteur. Offre touristique peu sensible.	X			S'éloigner de la frange nord du secteur, afin d'éviter les perceptions des éoliennes depuis le site de Mondement-Montgivroux. Considérer le clocher de Bannes comme marqueur urbain dans la définition de l'implantation.
Côte viticole	Côte identitaire, liée à la protection du Bien UNESCO sur Epernay, Hautvillers et Reims.	Le secteur d'étude s'inscrit à 5km minimum du relief le plus proche, dans le prolongement du mont Août et en surimpression de lignes d'éoliennes existantes.		X		Trame d'implantation à réfléchir selon les axes de perception depuis la côte viticole.
Patrimoine archéologique	Secteur localisé dans un périmètre où plusieurs sites attribuables à diverses périodes archéologiques sont connus (DRAC – 20/05/2014)	Potentialité de découvertes d'éléments archéologiques sur le site ou en périphérie.		X		Services à reconsulter lors de la définition précise du projet. Prévoir un éventuel diagnostic archéologique préventif en fonction de la réponse obtenue.

Tableau 6. Synthèse des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques

3.3.2. ORIENTATION POTENTIELLE D'IMPLANTATION

Les points importants à retenir pour ce projet sont les suivants :

- Sensibilité des lieux de vie de Bannes (visibilité depuis le cœur et la frange bâtie, covisibilité sur la silhouette et le clocher), Fère-Champenoise (cumul éolien avec le parc en exploitation au sud) et Broussy-le-Grand (visibilité depuis la frange bâtie, covisibilité sur la silhouette) ;
- Sensibilité paysagère liée à l'approche de la cuesta viticole et la présence du relief isolé du mont Août en frange ouest.
- Sensibilités patrimoniales réduites, avec un secteur d'étude hors des champs de perception depuis les édifices et lieux patrimoniaux majeurs.

Les orientations paysagères sont simples et visent à proposer une cohérence par rapport aux éoliennes existantes, tout en protégeant les sensibilités relevées :

- Minimiser l'occupation spatiale du projet, en se reculant des franges nord, sud et ouest du secteur ;
- Suivre des lignes d'implantation en accord avec le développement éolien proche (lignes sud-ouest/nord-est et lignes sud-est/nord-ouest) ;
- Minimiser l'ajout d'impact sur Fère-Champenoise en se reculant de la frange sud du secteur ;
- Réduire les risques de covisibilités sur les silhouettes et les clochers de Bannes et Broussy-le-Grand ;
- Rester en cohérence avec les marqueurs paysagers locaux, en évitant les confrontations d'échelle trop importantes.



Carte n°8 (page suivante) : Recommandations paysagères

 Secteur d'étude

0 1 2 3 4 5
Kilomètres

